



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet annuel de performances

Budget général

PROGRAMME 212

Soutien de la politique de la défense



2024

PROGRAMME 212
Soutien de la politique de la défense

MINISTRE CONCERNÉ : SÉBASTIEN LECORNU, MINISTRE DES ARMÉES

Soutien de la politique de la défense

Programme	n°	Présentation stratégique
212		

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Christophe Mauriet

Secrétaire général pour l'administration

Responsable du programme n° 212 : Soutien de la politique de la défense

Au sein de la mission « Défense », le P212 « Soutien de la politique de la défense » finance les politiques transverses au ministère : transformation numérique, politique immobilière et d'aménagement du territoire, politique environnementale et politique culturelle, reconversion des militaires, logement familial, action sociale. Le P212 porte également plusieurs fonctions de soutien mutualisé : RH, expertise juridique, achats hors armement, systèmes d'information d'administration et de gestion, accompagnement des restructurations, finances. Il regroupe en particulier l'ensemble des crédits de T2 du ministère dans le but d'optimiser la gestion de la masse salariale et l'adéquation entre emplois et compétences.

La politique des ressources humaines : recruter, accompagner, fidéliser, reconvertir

La politique RH a pour objet de pourvoir aux besoins en emplois militaires et civils du ministère pour lui permettre de remplir ses missions et d'adapter son format aux enjeux et conflits de demain.

L'annuité 2024 constitue la première étape de la trajectoire définie par la LPM 2024-2030. Les personnels, militaires et civils, qui composent le ministère sont au cœur de ses missions et les ambitions de la politique RH resteront des priorités. Il s'agit notamment de poursuivre le déploiement des mesures d'accompagnement et d'amélioration des conditions de vie et d'environnement social des militaires et de leurs familles, qui constituent des leviers essentiels d'attractivité et de fidélisation. Différentes actions seront engagées en collaboration avec les collectivités territoriales qui accueillent les emprises militaires afin de favoriser l'accueil des familles dans leur bassin de vie. L'accompagnement des blessés restera également un axe d'effort. Une attention spécifique sera portée à la montée en puissance de la réserve militaire dans la perspective de son doublement en 2030.

En 2024, l'impact budgétaire des mesures de revalorisation salariale atteindra 570 M€, se répartissant de la façon suivante :

- 386 M€ d'extension en année pleine de mesures entrées en vigueur en 2023, dont 95 M€ au titre des mesures adoptées lors du rendez-vous salarial de juin 2023, 20 M€ au titre de l'augmentation du SMIC au 1^{er} mai 2023 et 272 M€ au titre de mesures spécifiques au ministère (dont 263 M€ au titre de la dernière marche de la NPRM);
- 184 M€ de mesures entrant en vigueur en 2024, dont 108 M€ au titre des mesures adoptées lors du rendez-vous salarial de juin 2023 et 76 M€ de mesures spécifiques au ministère (dont 65 M€ de mesures nouvelles). Parmi les mesures nouvelles spécifiques au ministère, près de 35 M€ sont très directement orientés vers le renforcement de l'attractivité et la fidélisation dans des métiers en tension : numérique, nucléaire, renseignement, filières sociales et administratives, métiers de la santé et expertise.

Pour le ministère, les mesures du rendez-vous salarial représentent un effort salarial en faveur de ses personnels de 297 M€ en année pleine (et 204 M€ en EAP 2024).

Par ailleurs, les agents du ministère bénéficieront à compter du 1^{er} janvier 2024 de la revalorisation de 10 % des forfaits de monétisation du CET pour 1 M€ (CP) en année pleine, intégralement en 2024. Le PLF 2024 prévoit la création de 456 ETP, dont 26 au profit du service industriel de l'aéronautique et 30 au titre de la réinternalisation des compétences du numérique. Ce schéma d'emplois s'inscrit en écart par rapport à la LPM 2024-2030 par souci de réalisme au regard des difficultés de recrutement et de fidélisation que rencontre

actuellement le Ministère. Cet ajustement de schéma d'emplois aura aussi permis de mobiliser les dispositions de l'article 7 de la LPM et ainsi d'ajuster le volume de mesures catégorielles.

En termes d'accompagnement RH, l'année 2024 sera marquée par un accroissement des efforts en faveur des familles. Le P212 contribuera au plan Familles 2 à hauteur de 33 M€ (CP) et 40 M€ (AE), qui financeront notamment l'augmentation de l'offre de garde de jeunes enfants et la construction de crèches, en partenariat avec les collectivités, l'amélioration des prestations des centres de vacances, l'extension de la prestation de soutien en cas d'absence prolongée du domicile ainsi que diverses actions destinées à renforcer l'accueil et l'intégration des familles.

Enfin, le P212 poursuivra en 2024 les efforts engagés dans les domaines de l'action sociale, de l'accueil des apprentis avec une cible d'effectifs portée à 3200 et de la reconversion professionnelle.

Le système d'information de l'État, outil majeur de la transformation numérique du ministère

Le SGA définit la politique des systèmes d'information d'administration et de gestion et concourt à la modernisation de ces métiers transverses en veillant systématiquement à rationaliser le parc des applications informatiques indispensables au bon fonctionnement du ministère. Il est engagé dans une démarche de ré-internalisation des compétences avec l'aide, notamment, de la Direction interministérielle du numérique (DINUM).

Le budget 2024 soutient la poursuite de projets ministériels structurants parmi lesquels :

- la réalisation de SPARTA, SI de modernisation du recrutement du personnel militaire des trois armées, de la Légion étrangère et du SSA permettant la fidélisation des recrues, et la baisse du taux d'attrition et de non renouvellement des contrats ;
- le lancement du projet SERES visant à moderniser et rationaliser les SI de la filière restauration loisirs du service du commissariat des armées (SCA) ;
- le lancement du projet ESPRIT (éco-système des pensions de retraite et d'invalidité) ;
- la préparation d'une évolution majeure du projet ROC (gestion des réservistes) pour accompagner l'objectif de doublement de la réserve opérationnelle.

L'année 2024 permettra également de poursuivre les actions menées en termes d'accompagnement de la transformation numérique des métiers administratifs et transverses du ministère et la migration progressive des SI vers le cloud.

La politique d'aide au logement : proposer une offre de logement adaptée aux besoins des familles

La politique d'aide au logement est en premier lieu une contrepartie aux obligations de disponibilité et de mobilité fixées dans le statut général des militaires, en second lieu elle conduit aussi à développer une offre de logement abordable à destination des personnels du ministère aux revenus modestes, notamment dans les zones de forte tension locative. Elle consiste à mettre à la disposition des ressortissants du ministère des logements à des conditions favorables. Le ministère dispose pour cela d'un parc utile d'environ 36 000 logements situés en métropole, outre-mer et à l'étranger.

L'année 2024 sera la seconde année de mise en œuvre du contrat « Ambition Logement » signé début 2022. Le contrat prévoit notamment la rénovation complète de ce parc ainsi que la construction de près de 2 800 logements neufs d'ici à 2030. Cette politique contribue aux politiques nationales en limitant en zone tendue la concurrence avec les publics prioritaires du parc social par le développement d'une offre propre, ainsi qu'en contribuant aux actions de transition écologique en fixant des objectifs ambitieux en matière de performance énergétique.

La politique immobilière : améliorer les conditions de vie et de travail

Soutien de la politique de la défense

Programme	n°	Présentation stratégique
212		

Cette politique consiste à mettre à disposition des armées des infrastructures adaptées à l'exercice de leurs missions. Le P212 rassemble les financements dédiés à l'adaptation et à la rénovation du parc immobilier tertiaire et résidentiel du ministère dont la qualité détermine les conditions de vie et de travail du personnel. Afin de poursuivre et d'amplifier l'effort de réparation, une attention forte sera portée à la remise à niveau des infrastructures de soutien et du quotidien pour améliorer les conditions d'exercice du métier dans les emprises militaires, son attractivité et l'accompagnement des familles.

Le budget 2024 poursuit la modernisation des hébergements en enceinte militaire des jeunes engagés et cadres célibataires, de remise à niveau des ensembles de restauration, de rénovation des lycées et des écoles militaires et, d'une manière générale, d'adaptation des immeubles d'administration générale et de soutien commun des bases de défense. La politique immobilière contribue ainsi au développement des territoires, en liaison avec les acteurs locaux, et participe à la dynamisation des tissus économiques locaux.

La politique environnementale : relever le défi du changement climatique

Les armées participent aux politiques publiques de transition écologique. Dans cette perspective, le ministère s'est doté d'une stratégie « climat et défense » qui vient compléter par une vision prospective un ensemble de stratégies ministérielles thématiques portées par le P212 (performance énergétique pour les infrastructures non opérationnelles, préservation de la biodiversité, gestion des déchets et eau depuis mi-2023).

Le budget 2024 permet la poursuite de la mise aux normes énergétiques du parc immobilier à usage tertiaire et résidentiel et du développement des énergies renouvelables. Il mobilise des ressources pour accélérer le déploiement de plans de gestion de la biodiversité présente sur les sites militaires et le financement d'actions en matière de gestion des déchets. Dans le cadre d'un plan « eau », il investit dans la rénovation des réseaux d'alimentation en eau potable des bases de défense et des dispositifs de traitement et de recyclage des eaux usées.

La politique culturelle : un effort soutenu pour l'accès d'un large public à un patrimoine exceptionnel et au service de la résilience de la Nation

Cette politique a pour objectif de conserver, d'entretenir et de valoriser l'important patrimoine culturel matériel et immatériel du ministère, deuxième acteur culturel de l'État.

Sont ainsi programmés d'importants projets de réhabilitation des sites du musée national de la Marine avec la réouverture du site du Palais de Chaillot fin 2023 et la rénovation des annexes portuaires. Le musée de l'Air et de l'Espace poursuivra la modernisation de ses infrastructures avec la création de nouveaux espaces pour de nouveaux parcours de visite. Pour le musée de l'Armée, l'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs sur le site des Invalides et l'accès au parcours « l'hôtel des Invalides : entre histoire et mémoire » sont prévus.

La modernisation du SHD, consistant à déployer d'ambitieuses solutions d'archivage numérique sera également poursuivie.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE**OBJECTIF 1 : Réussir la transformation du ministère et garantir les grands équilibres portés par la LPM**

INDICATEUR 1.1 : Taux de reclassement du personnel militaire

INDICATEUR 1.2 : Taux de renouvellement des emplois primo-contractuels - Armées

OBJECTIF 2 : Mettre les infrastructures à la disposition des forces armées en maîtrisant les coûts et les délais.

INDICATEUR 2.1 : Respect des délais et des coûts des grands projets d'infrastructure

OBJECTIF 3 : Rationaliser le développement des projets informatiques

INDICATEUR 3.1 : Respect des délais et des coûts des projets informatiques

OBJECTIF 4 : Renforcer l'efficacité du soutien sur des fonctions cibles

INDICATEUR 4.1 : Efficacité immobilière du site de Balard

INDICATEUR 4.2 : Efficacité de la fonction achat

Soutien de la politique de la défense

Programme	n°	Objectifs et indicateurs de performance
212		

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Le dispositif de performance du programme « Soutien de la politique de la défense » reste stable pour le PAP 2024. Il se compose de quatre objectifs et de six indicateurs.

OBJECTIF**1 - Réussir la transformation du ministère et garantir les grands équilibres portés par la LPM**

Cet objectif comprend deux indicateurs (« taux de reclassement du personnel militaire » et « taux de renouvellement des emplois primo-contractuels - Armées ») qui permettent d'appréhender l'ambition et la complexité de la manœuvre RH du ministère.

INDICATEUR**1.1 - Taux de reclassement du personnel militaire**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Part des militaires ayant recours à Défense Mobilité	%	57,5	51,2	64	58	58	59
Taux d'accès à l'emploi des militaires accompagnés par Défense Mobilité	%	49,3	48,4	55	53	53	54

Précisions méthodologiques

Le taux de reclassement du personnel militaire est un des indicateurs clés de la mesure de la performance de Défense Mobilité. Il évalue la capacité de Défense Mobilité à réaliser une transition professionnelle optimale du secteur militaire vers le secteur civil pour ses candidats au cours de l'année suivant leur départ.

Depuis le PAP 2019, l'indicateur sur le taux de reclassement du personnel militaire comprend deux sous-indicateurs :

- part des militaires ayant recours à Défense mobilité (1.1.1) : ce sous indicateur vise à détailler le niveau de captation de Défense mobilité sur l'ensemble des départs de militaires dit « utiles » c'est-à-dire hors période probatoire et hors limite d'âge ou de service ;
- taux d'accès à l'emploi des militaires accompagnés par Défense mobilité (1.1.2) : ce sous-indicateur recouvre l'ensemble du périmètre des agents reclassés par Défense Mobilité y compris les reclassements des militaires dans les fonctions publiques par la voie des procédures dérogatoires.

Source des données : les données sont issues du Data Lab Reconversion et exploitées par le Centre d'Expertise et du Traitement de l'Indemnisation du Chômage de Défense Mobilité.

Mode de calcul :

1.1.1. Nombre de militaires ayant quitté le ministère l'année A dans le cadre d'un départ « utile » et ayant bénéficié d'un accompagnement par Défense mobilité / Nombre de militaires ayant quitté le ministère l'année A dans le cadre d'un départ « utile ».

1.1.2. Militaires ayant quitté le ministère l'année A dans le cadre d'un départ « utile » et ayant accédé à l'emploi dans les 12 mois (à compter des restitutions de 2023) suivant leur départ à la suite d'un accompagnement par Défense mobilité / Militaires ayant quitté le ministère l'année A dans le cadre d'un départ « utile » et ayant bénéficié d'un accompagnement par Défense mobilité avant leur départ.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les cibles 2023 des deux sous-indicateurs fixées au PAP 2023 apparaissent ambitieuses, compte tenu du contexte du marché du travail très dynamique, de la tendance haussière du nombre de départs utiles constatée depuis plus d'un an, quelles que soient les catégories de population (OFF, SOFF, MDR), et eu égard aux derniers résultats obtenus.

Ainsi, les cibles de 2024 à 2026 sont réajustées à la baisse pour ces deux sous-indicateurs. Pour ce qui concerne les militaires accompagnés par Défense mobilité, la cible est portée à 58 % pour 2024 et une légère augmentation de ce taux est envisagée à compter de 2026. Pour atteindre cet objectif en 2024, les principaux leviers d'action, d'ores et déjà mis en place, reposent sur :

- le déploiement national, du nouveau système d'information « Pég@se », pour informer au mieux les militaires sur l'offre de service de Défense mobilité en fonction de leur profil et pour leur permettre de solliciter directement Défense mobilité afin d'être les véritables acteurs de leur reconversion ;
- la proposition d'une offre de service adaptée aux différentes typologies de candidats (contrats de professionnalisation, contrats d'apprentissage, certification professionnelle, etc.) et aux priorités RH des armées ;

Soutien de la politique de la défense

Programme n° Objectifs et indicateurs de performance
212

- la simplification des procédures et une exploitation optimisée des enquêtes de satisfaction des candidats ;
- la proposition d'offre de formation sur des métiers porteurs ;
- la facilitation des interactions entre candidats, employeurs et conseillers grâce au nouvel outil « Pég@se » ;
- le renforcement des débouchés vers les fonctions publiques territoriales et hospitalières.

Par ailleurs, Défense mobilité prévoit que 53 % de la population des militaires accompagnée accédera à l'emploi en 2024 avec une légère augmentation de ce taux envisagée en 2026. La révision de ce taux, lequel porte désormais sur une période de douze mois après la radiation des cadres pour mieux prendre en compte la durée des formations proposées aux militaires accompagnés, tient compte de la tendance haussière des départs « utiles » constatée depuis plus d'un an mais également de l'élargissement des missions de Défense Mobilité dans le cadre du Plan Famille et de la diversité des candidats accompagnés, dont les publics fragiles.

INDICATEUR

1.2 - Taux de renouvellement des emplois primo-contractuels - Armées

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Armée de Terre – Officiers	%	82	91	95	95	95	95
Armée de Terre – Sous-officiers	%	95	95	99	95	95	95
Armée de Terre – Militaires du rang	%	99	97	97	97	97	97
Armée de Terre – Total	%	98	96	97	97	97	97
Marine – Officiers	%	91	91	92	92	94	94
Marine – Sous-officiers	%	89	79	85	85	86	89
Marine – Militaires du rang	%	90	86	85	93	93	93
Marine – Total	%	90	85	85	92	92	92
Armée de l'air - Officiers	%	96	97	96	96	96	96
Armée de l'air - Sous-officiers	%	89	88	88	88	88	88
Armée de l'air - Militaires du rang	%	91	91	90	90	90	90
Armée de l'air - Total	%	90	90	89	89	89	89

Précisions méthodologiques

L'indicateur permet de mesurer le taux de fidélisation dans les armées. Il s'apprécie en mesurant le volume de primo contrats dont le renouvellement souhaité par les armées est accepté par les intéressés. Cet indicateur permet d'évaluer la capacité du ministère à retenir son personnel militaire en poste ayant donné satisfaction, durant et à la suite du premier contrat d'engagement.

Sources des données : Les données proviennent des directions des ressources humaines respectivement de l'armée de terre et de l'armée de l'air et de l'espace ainsi que de la direction du personnel de la marine.

Périmètre : officiers (OFF) / sous-officiers (SOFF) / militaires du rang (MDR) sous contrats

Mode de calcul :

Ratio : nombre de contrats renouvelés une première fois (signature d'un acte de réengagement par le militaire) / nombre de premiers contrats arrivant à échéance dont l'administration souhaite le renouvellement.

Numérateur : nombre de contrats renouvelés une première fois (signature d'un acte de réengagement par le militaire).

Dénominateur : nombre de premiers contrats arrivant à échéance dont l'administration souhaite le renouvellement.

Total : nombre total de contrats renouvelés une première fois (signature d'un acte de réengagement par le militaire) / nombre total de premiers contrats arrivant à échéance dont l'administration souhaite le renouvellement.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Armée de Terre :

La stratégie de l'armée de Terre pour ce qui concerne la catégorie des officiers, consiste à garder la majorité des officiers expérimentés et aguerris, présentant un potentiel nécessaire à l'institution, dans l'optique de remonter les taux d'encadrement. Ainsi, dans un contexte de fidélisation des effectifs et de forts plans de recrutement, la cible fixée en 2023 à hauteur de 95 % est reconduite pour 2024 et suivantes.

S'agissant des sous-officiers, l'effet de la prime de lien au service (PLS) est réel mais freiné par la dynamique actuelle du marché de l'emploi qui renforce la volatilité pour cette catégorie. Cette tendance pourrait durer et la fidélisation des jeunes sous-officiers « directs » pourrait être affectée par la transformation de l'armée de Terre dans ses premières années. Ainsi, les cibles de 2024 à 2026 sont révisées à hauteur de 95 %, à l'instar du résultat obtenu en 2022. Les mesures actées en faveur de la fidélisation (NPSO, NPRM, revalorisation grille indiciaire notamment, amélioration gestion, refonte formation jeunes SOFF) devraient permettre de préserver ce taux, puis de rehausser la cible de renouvellement de contrats à compter de 2026-2027.

Pour les militaires du rang, l'objectif de renouvellement de contrat est maintenu, pour 2024 à 2026, à 97 %, en partie grâce à la PLS. La baisse constatée à compter de 2022 est essentiellement portée par les choix individuels de ces jeunes engagés qui souhaitent poursuivre un autre parcours professionnel hors de l'institution.

Marine nationale :

Pour le personnel officier, deux populations d'officiers sous contrat (OSC) sont à distinguer :

- les officiers « état-major » (OSC/EM) pour lesquels des contrats de quatre ans sont accordés. Il s'agit de jeunes diplômés directement employables pour une première expérience professionnelle et pour lesquels la fidélisation est plus difficile à obtenir. En effet, ces contrats courts permettent à certains de ces jeunes officiers de valoriser une première expérience auprès d'employeurs civils ;
- les officiers de marine et officiers spécialisés de la marine (OM/OSC, OSM/OSC) pour lesquels des contrats initiaux de huit ans sont proposés. Pour cette population, l'investissement en formation ainsi que l'expérience développée au cours du premier contrat sont autant d'atouts qui viennent garantir l'adhésion au dispositif de fidélisation.

Ainsi, les cibles 2024-2025 ont été légèrement révisées à la baisse par rapport au PAP 2023 (-1 point) bien que les volumes attendus augmentent à compter de 2025. Les projections 2025 à 2026 sont calculées sur la base de l'actuel vivier d'OSC primo contractant dont la fin de lien est calée en 2025 ou 2026.

Pour le personnel non officier : les cibles ont été maintenues en 2024 et ajustées à la hausse à compter de 2025 s'agissant des officiers marins (OM) et, augmentées sensiblement dès 2024 s'agissant des quartiers-maîtres et matelots de la flotte (QMF). Ces révisions résultent de la prise compte des effets attendus de la politique renforcée de planification des flux de départ (mesures de fidélisation, parcours professionnel en meilleure adéquation avec les attentes des marins, révision de normes de sélection) pour répondre au mieux aux prochains besoins RH liées au renouvellement capacitaire, à la montée en puissance de domaines nouveaux, à la constitution de l'équipage du porte-avions de nouvelle génération (PA-NG).

Armée de l'Air et de l'Espace :

La politique de l'armée de l'Air et de l'Espace en matière de fidélisation repose d'une part sur la dynamisation des parcours professionnels et d'autre part sur des leviers de rémunération. Cette politique proactive est complétée par des actions dans le domaine de la condition du personnel pour entretenir la cohésion, soutenir l'activité opérationnelle et améliorer les conditions de vie et de travail.

Ainsi, s'agissant de la catégorie des officiers, l'armée de l'Air et de l'Espace poursuit son objectif de proposer des parcours attractifs, tournés vers le commandement et la valorisation des responsabilités prises, notamment concernant les compétences les plus rares ou déficitaires détenues par les officiers sous contrats.

Soutien de la politique de la défense

Programme 212	n°	Objectifs et indicateurs de performance
------------------	----	---

Par ailleurs, une rénovation du parcours des sous-officiers a été réalisée pour fidéliser davantage le personnel avec comme axe de travail : l'intégration du personnel à l'équipe, le sens de l'engagement, la reconnaissance des mérites, le dialogue, l'accompagnement vers le succès.

S'agissant des militaires du rang, le brevet supérieur de technicien (BST) est désormais attribué plus tôt dans leur carrière soit, pour la majorité des spécialités, à compter de 12 ans de services au lieu de 15 ans précédemment.

Néanmoins et malgré la mise en place de ces différents leviers, la forte concurrence du milieu civil liée à la dynamique du secteur aérien est peu propice à un renouvellement optimal des premiers contrats. L'armée de l'Air et de l'Espace maintient ainsi pour 2024, 2025, 2026 des cibles globalement stables par rapport à celles de 2023.

OBJECTIF

2 - Mettre les infrastructures à la disposition des forces armées en maîtrisant les coûts et les délais.

L'objectif est de suivre le respect des engagements en termes de coûts et de délais pris par le service d'infrastructure de la défense (SID) auprès de ses bénéficiaires. Cet indicateur permet également d'apprécier la fiabilité des estimations réalisées par le SID lors des études d'avant-projet servant de base à ces engagements.

INDICATEUR transversal ***2.1 - Respect des délais et des coûts des grands projets d'infrastructure**

(du point de vue du contribuable)

* "Respect des coûts et délais des grands projets"

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux d'écart calendaire agrégé	%	20	36	30	25	20	20
Taux d'écart budgétaire agrégé	%	12	5	15	10	10	10

Précisions méthodologiques

L'indicateur est construit à partir des opérations d'infrastructure réalisées et livrées dans l'année considérée et dont le montant estimé au stade programme est supérieur à 5 M€. Pour chaque opération, les données initiales, de durée des travaux et de coût de l'opération, actées au stade programme sont confrontées aux données finales de durée et coût obtenues lors de la livraison.

Source des données : service infrastructure de la défense

Les données sont issues du logiciel de suivi des opérations du SID avec un retraitement en partie manuel

Mode de calcul :

Taux d'écart budgétaire : moyenne pondérée des écarts entre les coûts finaux et les coûts initiaux

Taux d'écart calendaire : moyenne pondérée entre durées finales et durée initiales

JUSTIFICATION DES CIBLES

En matière d'investissement, le SID relèvera le double défi de réaliser la programmation du volet infrastructure de la LPM 2024-2030 tout en maîtrisant les coûts et les délais.

Les crédits de paiement du plan de charge du service, ayant évolué de 1 Md€ à 2,3 Md€ en 10 ans, resteront sur une trajectoire en forte croissance jusqu'en 2030. En parallèle, le nombre de grands projets

d'infrastructure suivis par le service a doublé sur cette même période. Cette dynamique sera accrue dans les prochaines années pour répondre aux ambitions de la LPM.

À ces fins, les principaux leviers d'actions du service portent sur :

- la conduite collaborative des opérations d'investissement. Ces dernières bénéficient de la mise en place d'équipes intégrées de consensus sur les critères des jalons ;
- l'optimisation de la réponse infrastructure aux besoins opérationnels en améliorant par la standardisation le processus de prise de décision.

OBJECTIF

3 – Rationaliser le développement des projets informatiques

L'objectif est de maîtriser le développement des nouveaux projets par la maîtrise des coûts et des délais.

INDICATEUR transversal *

3.1 – Respect des délais et des coûts des projets informatiques

(du point de vue du contribuable)

* "Respect des coûts et délais des grands projets"

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux d'écart calendaire agrégé	%	13,4	16,2	10,5	18	25	25
Taux d'écart budgétaire agrégé	%	23,2	2	0,8	13,8	2,6	2,6

Précisions méthodologiques

Cet indicateur transversal interministériel a été progressivement mis en place à partir de 2016. Il concerne les SI figurant sur la liste des projets informatiques sensibles suivis par la Direction interministérielle du numérique (DINUM). Pour le ministère, quatre projets sont concernés : ARCHIPEL-NG (SI de l'archivage électronique), SI ROC (projet de la relation client entre les référents ministériels et les réservistes opérationnels), EUREKA (Plateforme numérique d'appel au soutien) et SPARTA (modernisation du recrutement du personnel militaire). Seuls les coûts en dépassement sont pris en compte.

Les projets intègrent ainsi le périmètre de l'indicateur à l'entrée en phase de réalisation du projet au regard de l'instruction ministérielle 2019-04-12 portant sur la conduite des projets SIC au sein du ministère des Armées et portée par la note n° 002476/ARM/CC6/NP du 29 avril 2019. Le retrait des projets s'opère à l'entrée en phase d'exploitation du projet selon l'instruction de référence susmentionnée.

N.B : SOURCE SOLDE incrément 2 (système de calcul de la solde des militaires avec intégration de la Nouvelle Politique de Rémunération des Militaires-NPRM) et SOURCE WEB (interface de saisie RH) sont retirés au titre du PAP 2024 du périmètre des grands projets informatiques de l'État (la date de fin de déploiement de ces deux SI sont prévues fin 2023).

Mode de calcul

Taux d'écart budgétaire = moyenne pondérée des écarts entre budgets finaux et budgets prévus initialement

Taux d'écart calendaire = moyenne pondérée des écarts entre durées finales et durées prévues initialement

Source des données : Délégation à la Transformation et à la Performance Ministérielles (DTPM).

Les coûts des projets sont issus des fiches TOP 50 en cours de validité. Les coûts présentés dans les fiches TOP 50 sont eux-mêmes issus des analyses de la valeur (partie rentabilité) du projet, réalisées selon la méthode interministérielle MAREVA (méthode d'analyse et de remontée de la valeur). Les durées sont issues des contributions des directions de projet et correspondent aux informations contenues dans la dernière version en cours de validité des fiches TOP 50.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les taux d'écart calendaire et budgétaire de réalisation et de déploiement des grands projets de systèmes d'information (SI) pour la cible 2024 présentent une hausse par rapport aux prévisions de la cible 2023, soit respectivement 18 % au lieu de 10,5 % et 13,8 % au lieu de 0,8 %.

Soutien de la politique de la défense

Programme 212	n°	Objectifs et indicateurs de performance
------------------	----	---

L'augmentation de ces deux taux d'écart s'explique par deux éléments concomitants :

- la réduction du nombre de grands projets informatiques - de 6 à 4 en 2024 puis de 4 à 1 à partir de 2025 -, qui affecte l'assiette de calcul des deux taux d'écart ;
- l'élargissement du périmètre du projet EUREKA : la prise en compte de fonctionnalités supplémentaires engendre une augmentation du devis et a également un impact sur sa fin de déploiement, reportée d'un an.

Le détail des évolutions des taux d'écart par rapport aux prévisions initiales est précisé pour chaque grand projet dans la partie « justification au premier euro ».

OBJECTIF**4 - Renforcer l'efficacité du soutien sur des fonctions cibles**

Cet objectif décline autour de deux axes l'efficacité des fonctions transverses au ministère des Armées :

- gérer avec efficacité le patrimoine immobilier du ministère ;
- maîtriser les coûts en globalisant et en standardisant les achats.

INDICATEUR transversal ***4.1 - Efficacité immobilière du site de Balard**

(du point de vue du contribuable)

* "Efficacité de la gestion immobilière"

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Coût de la maintenance du site Balard	€/m ²	128	135	139	134,98	132,69	134,42

Précisions méthodologiques

L'indicateur transverse interministériel d'efficacité immobilière présenté ne prend en compte que l'emprise de Balard, exploitée dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé (PPP). Il est en effet impossible de distinguer sur les autres emprises ce qui relève uniquement de bureaux de ce qui relève de locaux opérationnels.

L'indicateur a évolué en suivant désormais le coût de maintenance du site de Balard plutôt que celui de la surface utile nette.

La structure de la redevance du contrat de PPP du site de Balard est différente de la structure des dépenses d'entretien/ de maintenance classiques. En particulier, il n'a pas été prévu de distinguer les notions d'entretien lourd et d'entretien courant. Par ailleurs, cette redevance intègre des dépenses traditionnellement exclues dans le périmètre de l'entretien (exemple : le renouvellement des mobiliers, propriété du titulaire du contrat de PPP, OPALE Défense).

Source des données : contrat de PPP Balard et suivi réalisé par la sous-direction « Balard » (SDBA)

Modes de calcul : les coûts de maintenance sont définis à travers le montant de la redevance versée par le ministère dans le cadre du contrat de PPP Balard.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les opérations de densification des espaces sur le site de Balard conduisent à un ratio de surface utile nette par poste de travail de 12,50 m² en moyenne. L'amélioration de la performance, et ainsi son suivi, s'appuiera désormais sur un autre levier, celui du coût de maintenance, avec un pic à 139,22 € par m² anticipé pour 2023. Le déploiement de mesures d'optimisation permettra d'atteindre 134,98 €/m² au cours de l'année 2024.

INDICATEUR transversal ***4.2 – Efficience de la fonction achat**

(du point de vue du contribuable)

* "Efficience de la fonction achat"

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Gains relatifs aux actions achat (DAE + actions ministérielles propres)	M€	120	131,1	120	120	120	120

Précisions méthodologiques

Instituée par le décret du 3 mars 2016, la direction des achats de l'État (DAE) définit la politique des achats de l'État. Cette politique achat comporte notamment un axe de performance économique suivant lequel les ministères sont appelés à rechercher des économies d'achats. Ainsi, chaque début d'année, le ministère établit une programmation quadriennale glissante des projets d'achats du périmètre hors armement afin d'identifier les économies achats « potentielles ». En fonction de leur montant, la majorité de ces projets d'achat fait ensuite l'objet d'un avis de performance qui permet au responsable ministériel des achats (RMA) de s'assurer du respect des stratégies d'achats prédéfinies. Ces avis portent une estimation des gains achats dits « gains cibles ». Les procédures faisant l'objet d'un avis favorable sont alors publiées puis notifiées. À ce dernier stade, les économies d'achats sont considérées comme « sécurisées ».

Source des données : Les gains achats du ministère des armées, prévus puis réalisés, sont issus essentiellement du système d'information (SI) ministériel ALPHA.

Mode de calcul (fixé par la DAE) : Visant à valoriser l'action des services acheteurs, la méthode interministérielle de calcul des gains achat est fondée sur la comparaison entre un montant TTC « de référence » et un montant « nouveau », en tenant compte de la durée totale du marché, renouvellement compris.

Le type d'achat détermine la méthode pour construire le montant de référence :

1- Pour les achats récurrents, le montant de référence est le coût historique. Les économies résultant de la comparaison entre les deux montants sont ramenées, par convention et quelle que soit la durée de l'action, à une « base 12 mois » puis ventilées sur deux années *pro rata temporis*, à compter de la date de notification du marché ou la date indiquée de début des gains.

2- Pour les achats non récurrents, le prix historique, ne pouvant constituer le prix de référence, est remplacé selon les cas par une estimation, un montant budgétaire ou un prix du marché.

Le type d'achat détermine trois hypothèses :

- pour les achats « hors projets bien identifiés », la comparaison des montants conduit à constater des économies, ramenées à une « base 12 mois », puis à les ventiler selon la règle énoncée au 1 ;
- pour les achats « bien identifiés » comme des opérations de travaux ou des projets informatiques, sont retenues les économies totales sur la durée du marché, leur ventilation s'effectuant selon la règle énoncée au 1 ;
- s'agissant des achats dits « de taille exceptionnelle » (+ de 500 M€ TTC, d'une durée supérieure à 3 ans et avec des économies supérieures à 20 M€ TTC), sont retenues les économies totales, lesquelles seront ventilées sur toute la durée du marché, avec un *pro rata temporis* la 1^{re} et la dernière année.

À la suite de l'inflation touchant certains secteurs économiques, la DAE a fait évoluer les règles de calcul des gains achats afin de minimiser ou neutraliser les pertes selon que le projet d'achats comporte ou non une phase de négociation.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La direction des achats de l'État (DAE) avait défini les grands axes d'une politique achat, orientée principalement sur l'objectif d'économies en mettant en œuvre différents leviers tels que notamment la standardisation, la massification et la mutualisation. Le ministère des armées est un contributeur majeur à cet objectif. Il a défini plus de 90 stratégies d'achats adaptées aux différents segments d'achats avec des gains supérieurs à 100 M€.

Les différentes crises auxquelles il a fallu faire face ces dernières années, et celles auxquelles il convient de se préparer pour l'avenir, conduisent le ministère des Armées à replacer au cœur de sa politique achat la capacité à assurer le maintien de la capacité de résilience des forces armées. À ce titre, les stratégies d'achat du ministère des Armées font l'objet d'un plan de révision qui consiste à considérer la sécurité des approvisionnements et la continuité de service comme des objectifs prioritaires. La prise en compte des enjeux liés à la transition écologique et au changement climatique est également renforcée.

Soutien de la politique de la défense

Programme	n°	Objectifs et indicateurs de performance
212		

Dans ce contexte, si parmi les différents critères de performance pilotés par le ministère, la recherche d'économie reste un objectif, il ne doit pas remettre en cause les enjeux de résilience ni freiner les ambitions en matière d'achat responsable. Pour autant le ministère maintient la cible de 120 M€, montant ambitieux mais *a priori* accessible, sous réserve des risques inflationnistes qui peuvent minorer les gains achat.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
04 – Politique immobilière		0	103 791 937	645 431 204	6 417 000	755 640 141	16 600 000
		0	99 540 060	537 899 215	0	637 439 275	0
05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion		0	119 221 303	42 222 595	0	161 443 898	0
		0	130 508 001	55 931 999	0	186 440 000	0
06 – Politiques des ressources humaines		0	175 561 588	0	33 000	175 594 588	3 650 000
		0	207 464 579	0	40 000	207 504 579	0
06.03 – Reconversion		0	34 947 000	0	33 000	34 980 000	0
		0	39 106 735	0	40 000	39 146 735	0
06.04 – Action sociale et inclusion		0	140 614 588	0	0	140 614 588	3 650 000
		0	134 668 957	0	0	134 668 957	0
06.05 – Ressources humaines civiles		0	0	0	0	0	0
		0	33 688 887	0	0	33 688 887	0
08 – Politique culturelle et éducative		0	36 753 001	20 048 948	633 511	57 435 460	150 000
		0	41 711 768	29 380 558	1 060 000	72 152 326	0
08.01 – Actions culturelles et mise en valeur du patrimoine		0	31 506 919	20 048 948	633 511	52 189 378	0
		0	36 721 013	29 380 558	1 060 000	67 161 571	0
08.02 – Gestion et communication des archives historiques de la défense		0	5 246 082	0	0	5 246 082	150 000
		0	4 990 755	0	0	4 990 755	0
10 – Restructurations		0	446 000	4 719 000	10 665 162	15 830 162	0
		0	801 655	4 700 000	5 387 163	10 888 818	0
11 – Pilotage, soutien et communication		0	338 954 739	19 884 012	100 000	358 938 751	1 100 000
		0	347 394 351	20 720 001	0	368 114 352	0
50 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"		655 061 685	0	0	0	655 061 685	0
		709 227 618	0	0	0	709 227 618	0
50.01 – Renseignement extérieur		516 451 365	0	0	0	516 451 365	0
		562 749 082	0	0	0	562 749 082	0
50.02 – Renseignement de sécurité et de défense		138 610 320	0	0	0	138 610 320	0
		146 478 536	0	0	0	146 478 536	0
51 – Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"		27 120 250	0	0	0	27 120 250	0
		26 131 873	0	0	0	26 131 873	0
51.01 – DGRIS / Administration centrale		27 120 250	0	0	0	27 120 250	0
		26 131 873	0	0	0	26 131 873	0
52 – Relations internationales		73 869 496	0	0	0	73 869 496	0
		73 896 249	0	0	0	73 896 249	0
52.01 – DGA / Soutien aux exportations		6 521 183	0	0	0	6 521 183	0
		5 993 170	0	0	0	5 993 170	0
52.02 – DGRIS / Diplomatie de défense		67 348 313	0	0	0	67 348 313	0
		67 903 079	0	0	0	67 903 079	0
53 – Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces "		2 245 664 703	0	0	0	2 245 664 703	0
		2 413 571 628	0	0	0	2 413 571 628	0
53.01 – Soutien aux opérations d'armement		2 245 664 703	0	0	0	2 245 664 703	0
		2 413 571 628	0	0	0	2 413 571 628	0

Soutien de la politique de la défense

Programme n° Présentation des crédits et des dépenses fiscales
212

Action / Sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
	LFI 2023 PLF 2024					
54 – Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	1 477 506 572 1 529 260 516	0 0	0 0	0 0	1 477 506 572 1 529 260 516	0 0
54.01 – Commandement des armées	192 599 095 207 673 960	0 0	0 0	0 0	192 599 095 207 673 960	0 0
54.02 – Organismes interarmées à vocation opérationnelle	257 848 616 271 234 537	0 0	0 0	0 0	257 848 616 271 234 537	0 0
54.04 – EMA/Organismes interarmées /SC Performance	140 206 785 141 891 742	0 0	0 0	0 0	140 206 785 141 891 742	0 0
54.05 – EMA / Relations internationales militaires / PPE	154 015 026 164 242 974	0 0	0 0	0 0	154 015 026 164 242 974	0 0
54.06 – Renseignement d'intérêt militaire	187 539 973 194 237 613	0 0	0 0	0 0	187 539 973 194 237 613	0 0
54.07 – Systèmes d'information et de communication	545 297 077 549 979 690	0 0	0 0	0 0	545 297 077 549 979 690	0 0
55 – Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	7 805 231 022 8 077 490 503	0 0	0 0	0 0	7 805 231 022 8 077 490 503	920 000 920 000
55.01 – Ressources humaines des forces terrestres	7 805 231 022 8 077 490 503	0 0	0 0	0 0	7 805 231 022 8 077 490 503	920 000 920 000
56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 733 984 398 2 877 625 045	0 0	0 0	0 0	2 733 984 398 2 877 625 045	0 0
56.01 – Ressources humaines des forces navales	2 733 984 398 2 877 625 045	0 0	0 0	0 0	2 733 984 398 2 877 625 045	0 0
57 – Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 720 662 680 2 896 156 878	0 0	0 0	0 0	2 720 662 680 2 896 156 878	0 0
57.01 – Ressources humaines des forces aériennes	2 720 662 680 2 896 156 878	0 0	0 0	0 0	2 720 662 680 2 896 156 878	0 0
58 – Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 795 364 490 2 859 760 825	0 0	0 0	0 0	2 795 364 490 2 859 760 825	263 215 896 263 437 610
58.01 – Fonction pétrolière et énergies alternatives	141 976 652 146 294 721	0 0	0 0	0 0	141 976 652 146 294 721	0 0
58.02 – Logistique et soutien interarmées / CICOs	97 706 703 98 948 706	0 0	0 0	0 0	97 706 703 98 948 706	0 0
58.04 – Service interarmées des munitions	96 718 079 101 093 969	0 0	0 0	0 0	96 718 079 101 093 969	0 0
58.05 – Service du commissariat des armées	1 508 207 123 1 534 206 858	0 0	0 0	0 0	1 508 207 123 1 534 206 858	0 0
58.06 – Fonction santé	950 755 933 979 216 571	0 0	0 0	0 0	950 755 933 979 216 571	263 215 896 263 437 610
59 – Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	350 000 000 200 000 000	0 0	0 0	0 0	350 000 000 200 000 000	0 0
59.01 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	250 000 000 100 000 000	0 0	0 0	0 0	250 000 000 100 000 000	0 0
59.02 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	100 000 000 100 000 000	0 0	0 0	0 0	100 000 000 100 000 000	0 0
60 – Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"	501 682 637 509 055 342	0 0	0 0	0 0	501 682 637 509 055 342	0 0
61 – Action sociale, chômage et pensions	293 130 356 282 769 332	0 0	0 0	0 0	293 130 356 282 769 332	0 0
61.01 – Actions sociales et autres politiques des ressources humaines	162 022 178 151 656 366	0 0	0 0	0 0	162 022 178 151 656 366	0 0
61.02 – Reconversion des personnels	121 237 363	0	0	0	121 237 363	0

Soutien de la politique de la défense

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Programme n°
212

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
<i>militaires - Chômage</i>		120 250 985	0	0	0	120 250 985	0
61.03 – Reconversion des personnels civils - Chômage		9 870 815 10 861 981	0 0	0 0	0 0	9 870 815 10 861 981	0 0
62 – Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"		40 942 394 43 583 449	0 0	0 0	0 0	40 942 394 43 583 449	0 0
63 – Restructurations - RH		52 044 355 52 523 568	0 0	0 0	0 0	52 044 355 52 523 568	0 0
63.01 – Restructurations Personnels civils		29 025 884 24 393 568	0 0	0 0	0 0	29 025 884 24 393 568	0 0
63.02 – Restructurations Personnels militaires		23 018 471 28 130 000	0 0	0 0	0 0	23 018 471 28 130 000	0 0
64 – Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien "		392 896 700 396 900 004	0 0	0 0	0 0	392 896 700 396 900 004	0 0
64.01 – Personnel du SGA employeur		277 224 939 281 239 664	0 0	0 0	0 0	277 224 939 281 239 664	0 0
64.07 – Personnel de l'action sociale		66 601 268 66 963 160	0 0	0 0	0 0	66 601 268 66 963 160	0 0
64.08 – Personnel de l'agence de reconversion de la Défense		49 070 493 48 697 180	0 0	0 0	0 0	49 070 493 48 697 180	0 0
65 – Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"		118 791 578 128 875 258	0 0	0 0	0 0	118 791 578 128 875 258	0 0
66 – Rayonnement et contribution extérieure		43 495 523 42 701 347	0 0	0 0	0 0	43 495 523 42 701 347	0 0
66.02 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants non remboursés sous PME A Mindef		15 773 228 13 739 221	0 0	0 0	0 0	15 773 228 13 739 221	0 0
66.05 – Pilotage, soutien et communication - Elèves des classes préparatoires des lycées de la défense		1 398 223 1 437 860	0 0	0 0	0 0	1 398 223 1 437 860	0 0
66.06 – Pilotage, soutien et communication - Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale		26 324 072 27 524 266	0 0	0 0	0 0	26 324 072 27 524 266	0 0
67 – Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH		88 905 288 85 832 223	0 0	0 0	0 0	88 905 288 85 832 223	0 0
67.01 – Cabinet du Ministre des armées - Cabinet du ministre délégué auprès du Ministre des armées - sous-direction des cabinets		33 226 164 32 961 637	0 0	0 0	0 0	33 226 164 32 961 637	0 0
67.02 – Contrôle général des armées		22 308 730 21 223 253	0 0	0 0	0 0	22 308 730 21 223 253	0 0
67.03 – Direction Générale du Numérique		7 910 463 6 405 748	0 0	0 0	0 0	7 910 463 6 405 748	0 0
67.04 – Délégation à l'Information et la Communication de la Défense		11 224 491 11 948 056	0 0	0 0	0 0	11 224 491 11 948 056	0 0
67.05 – Gendarmerie de la Sureté de l'Armement Nucléaire		5 445 127 5 686 115	0 0	0 0	0 0	5 445 127 5 686 115	0 0
67.06 – Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel défense - Agence Comptable des Services Industriels de l'Armement		4 995 117 3 840 308	0 0	0 0	0 0	4 995 117 3 840 308	0 0
67.07 – Direction de la Protection des Installations, moyens et activités de la Défense		3 795 196 3 767 106	0 0	0 0	0 0	3 795 196 3 767 106	0 0
Totaux		22 416 354 127 23 205 361 658	774 728 568 827 420 414	732 305 759 648 631 773	17 848 673 6 487 163	23 941 237 127 24 687 901 008	285 635 896 264 357 610

Soutien de la politique de la défense

Programme n° Présentation des crédits et des dépenses fiscales
212

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
04 – Politique immobilière	0 0	107 891 804 69 038 947	464 364 341 542 500 048	6 417 000 0	578 673 145 611 538 995	16 600 000 0
05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion	0 0	111 746 012 105 335 089	38 923 135 45 143 606	0 0	150 669 147 150 478 695	0 0
06 – Politiques des ressources humaines	0 0	159 012 602 198 404 194	0 0	33 000 40 000	159 045 602 198 444 194	3 650 000 0
06.03 – Reconversion	0 0	34 947 000 37 314 321	0 0	33 000 40 000	34 980 000 37 354 321	0 0
06.04 – Action sociale et inclusion	0 0	124 065 602 134 895 041	0 0	0 0	124 065 602 134 895 041	3 650 000 0
06.05 – Ressources humaines civiles	0 0	0 26 194 832	0 0	0 0	0 26 194 832	0 0
08 – Politique culturelle et éducative	0 0	36 753 001 42 361 013	30 695 132 35 423 053	633 511 1 060 000	68 081 644 78 844 066	150 000 0
08.01 – Actions culturelles et mise en valeur du patrimoine	0 0	31 506 919 36 721 013	30 695 132 35 423 053	633 511 1 060 000	62 835 562 73 204 066	0 0
08.02 – Gestion et communication des archives historiques de la défense	0 0	5 246 082 5 640 000	0 0	0 0	5 246 082 5 640 000	150 000 0
10 – Restructurations	0 0	436 000 801 655	7 550 479 4 848 807	10 354 447 5 147 007	18 340 926 10 797 469	0 0
11 – Pilotage, soutien et communication	0 0	350 460 948 351 962 024	34 986 195 34 411 736	100 000 0	385 547 143 386 373 760	1 100 000 0
50 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	655 061 685 709 227 618	0 0	0 0	0 0	655 061 685 709 227 618	0 0
50.01 – Renseignement extérieur	516 451 365 562 749 082	0 0	0 0	0 0	516 451 365 562 749 082	0 0
50.02 – Renseignement de sécurité et de défense	138 610 320 146 478 536	0 0	0 0	0 0	138 610 320 146 478 536	0 0
51 – Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	27 120 250 26 131 873	0 0	0 0	0 0	27 120 250 26 131 873	0 0
51.01 – DGRIS / Administration centrale	27 120 250 26 131 873	0 0	0 0	0 0	27 120 250 26 131 873	0 0
52 – Relations internationales	73 869 496 73 896 249	0 0	0 0	0 0	73 869 496 73 896 249	0 0
52.01 – DGA / Soutien aux exportations	6 521 183 5 993 170	0 0	0 0	0 0	6 521 183 5 993 170	0 0
52.02 – DGRIS / Diplomatie de défense	67 348 313 67 903 079	0 0	0 0	0 0	67 348 313 67 903 079	0 0
53 – Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces "	2 245 664 703 2 413 571 628	0 0	0 0	0 0	2 245 664 703 2 413 571 628	0 0
53.01 – Soutien aux opérations d'armement	2 245 664 703 2 413 571 628	0 0	0 0	0 0	2 245 664 703 2 413 571 628	0 0
54 – Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	1 477 506 572 1 529 260 516	0 0	0 0	0 0	1 477 506 572 1 529 260 516	0 0
54.01 – Commandement des armées	192 599 095 207 673 960	0 0	0 0	0 0	192 599 095 207 673 960	0 0
54.02 – Organismes interarmées à vocation opérationnelle	257 848 616 271 234 537	0 0	0 0	0 0	257 848 616 271 234 537	0 0
54.04 – EMA/Organismes interarmées	140 206 785	0	0	0	140 206 785	0

Soutien de la politique de la défense

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Programme n°
212

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
/SC Performance		141 891 742	0	0	0	141 891 742	0
54.05 – EMA / Relations internationales militaires / PPE		154 015 026 164 242 974	0 0	0 0	0 0	154 015 026 164 242 974	0 0
54.06 – Renseignement d'intérêt militaire		187 539 973 194 237 613	0 0	0 0	0 0	187 539 973 194 237 613	0 0
54.07 – Systèmes d'information et de communication		545 297 077 549 979 690	0 0	0 0	0 0	545 297 077 549 979 690	0 0
55 – Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"		7 805 231 022 8 077 490 503	0 0	0 0	0 0	7 805 231 022 8 077 490 503	920 000 920 000
55.01 – Ressources humaines des forces terrestres		7 805 231 022 8 077 490 503	0 0	0 0	0 0	7 805 231 022 8 077 490 503	920 000 920 000
56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"		2 733 984 398 2 877 625 045	0 0	0 0	0 0	2 733 984 398 2 877 625 045	0 0
56.01 – Ressources humaines des forces navales		2 733 984 398 2 877 625 045	0 0	0 0	0 0	2 733 984 398 2 877 625 045	0 0
57 – Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"		2 720 662 680 2 896 156 878	0 0	0 0	0 0	2 720 662 680 2 896 156 878	0 0
57.01 – Ressources humaines des forces aériennes		2 720 662 680 2 896 156 878	0 0	0 0	0 0	2 720 662 680 2 896 156 878	0 0
58 – Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"		2 795 364 490 2 859 760 825	0 0	0 0	0 0	2 795 364 490 2 859 760 825	263 215 896 263 437 610
58.01 – Fonction pétrolière et énergies alternatives		141 976 652 146 294 721	0 0	0 0	0 0	141 976 652 146 294 721	0 0
58.02 – Logistique et soutien interarmées / CICOs		97 706 703 98 948 706	0 0	0 0	0 0	97 706 703 98 948 706	0 0
58.04 – Service interarmées des munitions		96 718 079 101 093 969	0 0	0 0	0 0	96 718 079 101 093 969	0 0
58.05 – Service du commissariat des armées		1 508 207 123 1 534 206 858	0 0	0 0	0 0	1 508 207 123 1 534 206 858	0 0
58.06 – Fonction santé		950 755 933 979 216 571	0 0	0 0	0 0	950 755 933 979 216 571	263 215 896 263 437 610
59 – Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"		350 000 000 200 000 000	0 0	0 0	0 0	350 000 000 200 000 000	0 0
59.01 – Surcoûts liés aux opérations extérieures		250 000 000 100 000 000	0 0	0 0	0 0	250 000 000 100 000 000	0 0
59.02 – Surcoûts liés aux opérations intérieures		100 000 000 100 000 000	0 0	0 0	0 0	100 000 000 100 000 000	0 0
60 – Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"		501 682 637 509 055 342	0 0	0 0	0 0	501 682 637 509 055 342	0 0
61 – Action sociale, chômage et pensions		293 130 356 282 769 332	0 0	0 0	0 0	293 130 356 282 769 332	0 0
61.01 – Actions sociales et autres politiques des ressources humaines		162 022 178 151 656 366	0 0	0 0	0 0	162 022 178 151 656 366	0 0
61.02 – Reconversion des personnels militaires - Chômage		121 237 363 120 250 985	0 0	0 0	0 0	121 237 363 120 250 985	0 0
61.03 – Reconversion des personnels civils - Chômage		9 870 815 10 861 981	0 0	0 0	0 0	9 870 815 10 861 981	0 0
62 – Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"		40 942 394 43 583 449	0 0	0 0	0 0	40 942 394 43 583 449	0 0

Soutien de la politique de la défense

Programme n° Présentation des crédits et des dépenses fiscales
212

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
63 – Restructurations - RH		52 044 355 52 523 568	0 0	0 0	0 0	52 044 355 52 523 568	0 0
63.01 – Restructurations Personnels civils		29 025 884 24 393 568	0 0	0 0	0 0	29 025 884 24 393 568	0 0
63.02 – Restructurations Personnels militaires		23 018 471 28 130 000	0 0	0 0	0 0	23 018 471 28 130 000	0 0
64 – Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien "		392 896 700 396 900 004	0 0	0 0	0 0	392 896 700 396 900 004	0 0
64.01 – Personnel du SGA employeur		277 224 939 281 239 664	0 0	0 0	0 0	277 224 939 281 239 664	0 0
64.07 – Personnel de l'action sociale		66 601 268 66 963 160	0 0	0 0	0 0	66 601 268 66 963 160	0 0
64.08 – Personnel de l'agence de reconversion de la Défense		49 070 493 48 697 180	0 0	0 0	0 0	49 070 493 48 697 180	0 0
65 – Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"		118 791 578 128 875 258	0 0	0 0	0 0	118 791 578 128 875 258	0 0
66 – Rayonnement et contribution extérieure		43 495 523 42 701 347	0 0	0 0	0 0	43 495 523 42 701 347	0 0
66.02 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants non remboursés sous PMEA Mindef		15 773 228 13 739 221	0 0	0 0	0 0	15 773 228 13 739 221	0 0
66.05 – Pilotage, soutien et communication - Elèves des classes préparatoires des lycées de la défense		1 398 223 1 437 860	0 0	0 0	0 0	1 398 223 1 437 860	0 0
66.06 – Pilotage, soutien et communication - Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale		26 324 072 27 524 266	0 0	0 0	0 0	26 324 072 27 524 266	0 0
67 – Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH		88 905 288 85 832 223	0 0	0 0	0 0	88 905 288 85 832 223	0 0
67.01 – Cabinet du Ministre des armées - Cabinet du ministre délégué auprès du Ministre des armées - sous-direction des cabinets		33 226 164 32 961 637	0 0	0 0	0 0	33 226 164 32 961 637	0 0
67.02 – Contrôle général des armées		22 308 730 21 223 253	0 0	0 0	0 0	22 308 730 21 223 253	0 0
67.03 – Direction Générale du Numérique		7 910 463 6 405 748	0 0	0 0	0 0	7 910 463 6 405 748	0 0
67.04 – Délégation à l'Information et la Communication de la Défense		11 224 491 11 948 056	0 0	0 0	0 0	11 224 491 11 948 056	0 0
67.05 – Gendarmerie de la Sureté de l'Armement Nucléaire		5 445 127 5 686 115	0 0	0 0	0 0	5 445 127 5 686 115	0 0
67.06 – Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel défense - Agence Comptable des Services Industriels de l'Armement		4 995 117 3 840 308	0 0	0 0	0 0	4 995 117 3 840 308	0 0
67.07 – Direction de la Protection des Installations, moyens et activités de la Défense		3 795 196 3 767 106	0 0	0 0	0 0	3 795 196 3 767 106	0 0
Totaux		22 416 354 127 23 205 361 658	766 300 367 767 902 922	576 519 282 662 327 250	17 537 958 6 247 007	23 776 711 734 24 641 838 837	285 635 896 264 357 610

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026				
2 - Dépenses de personnel	22 416 354 127 23 205 361 658 23 473 277 480 23 515 810 356	264 135 896 264 357 610 259 483 933 259 051 717	22 416 354 127 23 205 361 658 23 473 277 480 23 515 810 356	264 135 896 264 357 610 259 483 933 259 051 717
3 - Dépenses de fonctionnement	774 728 568 827 420 414 959 990 198 1 059 352 741	4 900 000	766 300 367 767 902 922 877 009 948 919 314 152	4 900 000
5 - Dépenses d'investissement	732 305 759 648 631 773 752 555 936 830 448 265	16 600 000	576 519 282 662 327 250 756 433 620 792 921 601	16 600 000
6 - Dépenses d'intervention	17 848 673 6 487 163 7 526 540 8 305 565		17 537 958 6 247 007 7 134 609 7 478 760	
Totaux	23 941 237 127 24 687 901 008 25 193 350 154 25 413 916 927	285 635 896 264 357 610 259 483 933 259 051 717	23 776 711 734 24 641 838 837 25 113 855 657 25 235 524 869	285 635 896 264 357 610 259 483 933 259 051 717

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024				
2 – Dépenses de personnel	22 416 354 127 23 205 361 658	264 135 896 264 357 610	22 416 354 127 23 205 361 658	264 135 896 264 357 610
21 – Rémunérations d'activité	11 409 061 990 11 779 845 595	264 135 896 264 357 610	11 409 061 990 11 779 845 595	264 135 896 264 357 610
22 – Cotisations et contributions sociales	10 663 261 396 11 104 224 190		10 663 261 396 11 104 224 190	
23 – Prestations sociales et allocations diverses	344 030 741 321 291 873		344 030 741 321 291 873	
3 – Dépenses de fonctionnement	774 728 568 827 420 414	4 900 000	766 300 367 767 902 922	4 900 000
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	668 808 047 713 385 269	4 900 000	660 379 846 653 867 777	4 900 000
32 – Subventions pour charges de service public	105 920 521 114 035 145		105 920 521 114 035 145	

Soutien de la politique de la défense

Programme n° Présentation des crédits et des dépenses fiscales
212

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2023 PLF 2024			
5 – Dépenses d'investissement	732 305 759 648 631 773	16 600 000	576 519 282 662 327 250	16 600 000
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	662 966 313 554 563 716	16 600 000	501 964 475 577 354 877	16 600 000
52 – Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	41 645 095 55 096 499		38 344 272 44 494 584	
53 – Subventions pour charges d'investissement	27 694 351 38 971 558		36 210 535 40 477 789	
6 – Dépenses d'intervention	17 848 673 6 487 163		17 537 958 6 247 007	
61 – Transferts aux ménages	220 000 540 000		220 000 540 000	
62 – Transferts aux entreprises	2 201 477 152 238		3 000 211 483 622	
63 – Transferts aux collectivités territoriales	7 594 187 5 234 925		6 595 026 4 606 839	
64 – Transferts aux autres collectivités	7 833 009 560 000		7 722 721 616 546	
Totaux	23 941 237 127 24 687 901 008	285 635 896 264 357 610	23 776 711 734 24 641 838 837	285 635 896 264 357 610

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2024 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2024. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2024 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc ») en 2024, le montant pris en compte dans le total 2024 correspond au dernier chiffrage connu (montant 2023 ou 2022); si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (3)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage 2022	Chiffrage 2023	Chiffrage 2024
120140	Exonération du pécule modulable d'incitation au départ des militaires Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2008 - Dernière modification : 2019 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2026 - code général des impôts : 81-30°</i>	3	2	2
230605	Exonération du bénéfice réalisé par les entreprises créées en zones de restructuration de la défense (ZRD) Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2022 : 230 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2008 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2034 - Fin du fait générateur : 2027 - code général des impôts : 44 terdecies</i>	2	2	2
120141	Exonération de l'indemnité de départ volontaire versée dans le cadre d'une restructuration ou d'une réorganisation du ministère de la défense Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2022 : 63 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2008 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 81-30° bis</i>	ε	ε	ε
Total		5	4	4

Soutien de la politique de la défense

Programme n° Justification au premier euro
212

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
04 – Politique immobilière	0	637 439 275	637 439 275	0	611 538 995	611 538 995
05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion	0	186 440 000	186 440 000	0	150 478 695	150 478 695
06 – Politiques des ressources humaines	0	207 504 579	207 504 579	0	198 444 194	198 444 194
06.03 – Reconversion	0	39 146 735	39 146 735	0	37 354 321	37 354 321
06.04 – Action sociale et inclusion	0	134 668 957	134 668 957	0	134 895 041	134 895 041
06.05 – Ressources humaines civiles	0	33 688 887	33 688 887	0	26 194 832	26 194 832
08 – Politique culturelle et éducative	0	72 152 326	72 152 326	0	78 844 066	78 844 066
08.01 – Actions culturelles et mise en valeur du patrimoine	0	67 161 571	67 161 571	0	73 204 066	73 204 066
08.02 – Gestion et communication des archives historiques de la défense	0	4 990 755	4 990 755	0	5 640 000	5 640 000
10 – Restructurations	0	10 888 818	10 888 818	0	10 797 469	10 797 469
11 – Pilotage, soutien et communication	0	368 114 352	368 114 352	0	386 373 760	386 373 760
50 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	709 227 618	0	709 227 618	709 227 618	0	709 227 618
50.01 – Renseignement extérieur	562 749 082	0	562 749 082	562 749 082	0	562 749 082
50.02 – Renseignement de sécurité et de défense	146 478 536	0	146 478 536	146 478 536	0	146 478 536
51 – Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	26 131 873	0	26 131 873	26 131 873	0	26 131 873
51.01 – DGRIS / Administration centrale	26 131 873	0	26 131 873	26 131 873	0	26 131 873
52 – Relations internationales	73 896 249	0	73 896 249	73 896 249	0	73 896 249
52.01 – DGA / Soutien aux exportations	5 993 170	0	5 993 170	5 993 170	0	5 993 170
52.02 – DGRIS / Diplomatie de défense	67 903 079	0	67 903 079	67 903 079	0	67 903 079
53 – Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces "	2 413 571 628	0	2 413 571 628	2 413 571 628	0	2 413 571 628
53.01 – Soutien aux opérations d'armement	2 413 571 628	0	2 413 571 628	2 413 571 628	0	2 413 571 628
54 – Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	1 529 260 516	0	1 529 260 516	1 529 260 516	0	1 529 260 516
54.01 – Commandement des armées	207 673 960	0	207 673 960	207 673 960	0	207 673 960
54.02 – Organismes interarmées à vocation opérationnelle	271 234 537	0	271 234 537	271 234 537	0	271 234 537
54.03 – Organismes interarmées à vocation prospective et maîtrise des armements	0	0	0	0	0	0
54.04 – EMA/Organismes interarmées /SC Performance	141 891 742	0	141 891 742	141 891 742	0	141 891 742

Soutien de la politique de la défense

Justification au premier euro

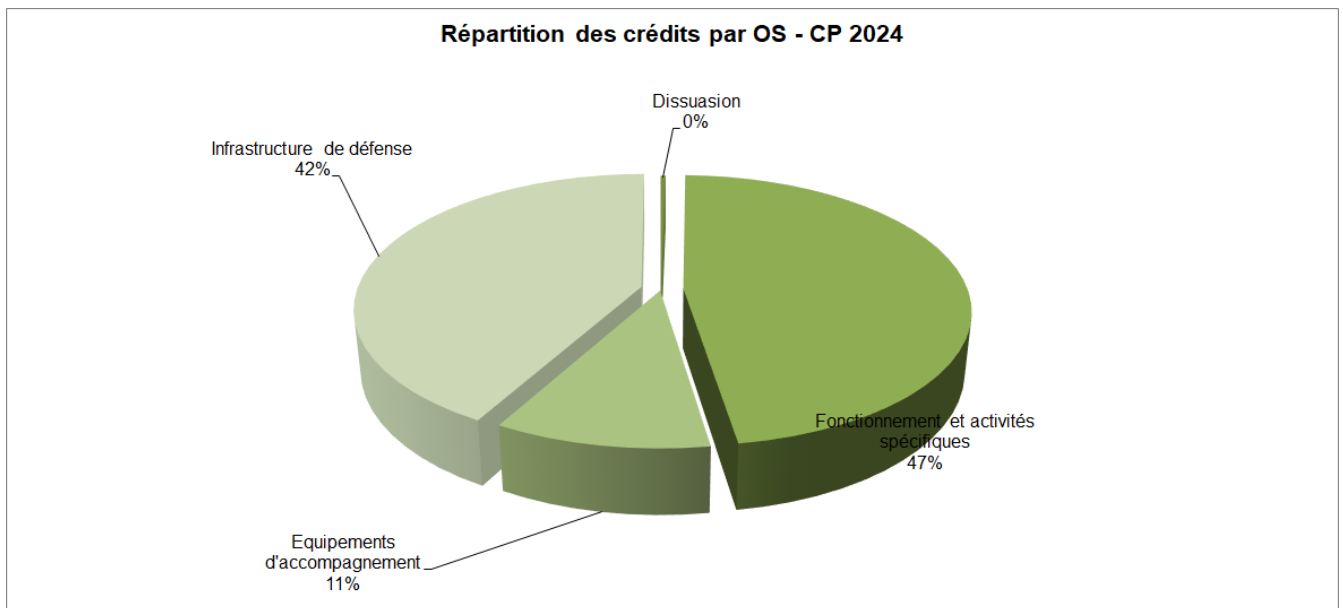
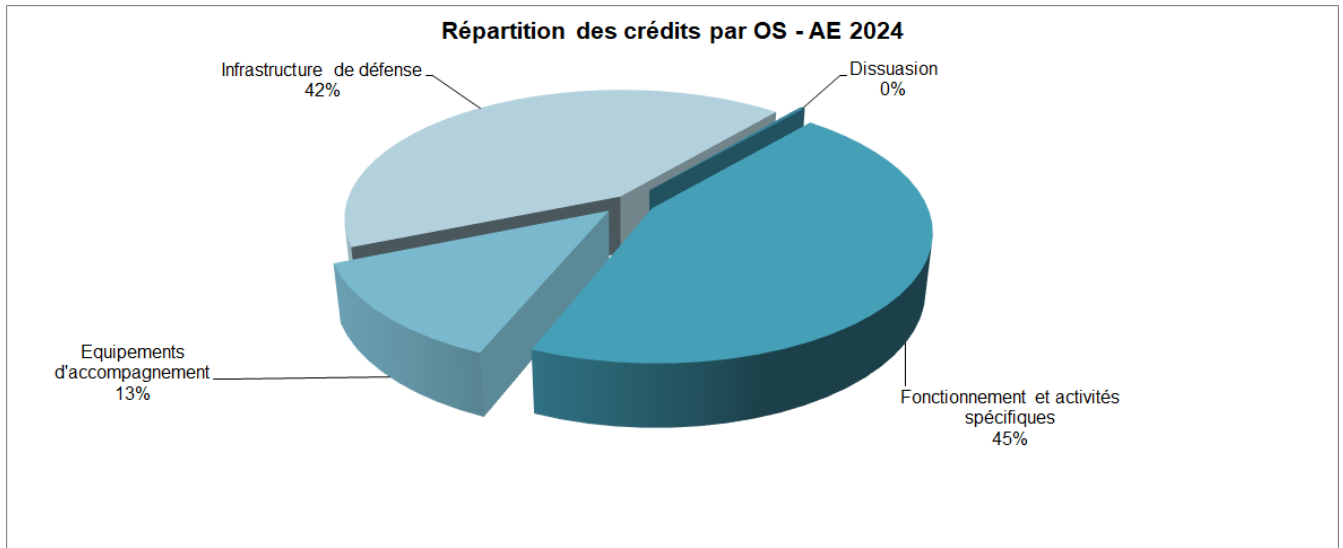
Programme n°
212

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
54.05 – EMA / Relations internationales militaires / PPE	164 242 974	0	164 242 974	164 242 974	0	164 242 974
54.06 – Renseignement d'intérêt militaire	194 237 613	0	194 237 613	194 237 613	0	194 237 613
54.07 – Systèmes d'information et de communication	549 979 690	0	549 979 690	549 979 690	0	549 979 690
55 – Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	8 077 490 503	0	8 077 490 503	8 077 490 503	0	8 077 490 503
55.01 – Ressources humaines des forces terrestres	8 077 490 503	0	8 077 490 503	8 077 490 503	0	8 077 490 503
56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 877 625 045	0	2 877 625 045	2 877 625 045	0	2 877 625 045
56.01 – Ressources humaines des forces navales	2 877 625 045	0	2 877 625 045	2 877 625 045	0	2 877 625 045
56.02 – Rémunérations des ouvriers de l'Etat de la DCNS	0	0	0	0	0	0
57 – Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 896 156 878	0	2 896 156 878	2 896 156 878	0	2 896 156 878
57.01 – Ressources humaines des forces aériennes	2 896 156 878	0	2 896 156 878	2 896 156 878	0	2 896 156 878
57.02 – Service industriel aéronautique(SIAé)	0	0	0	0	0	0
58 – Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 859 760 825	0	2 859 760 825	2 859 760 825	0	2 859 760 825
58.01 – Fonction pétrolière et énergies alternatives	146 294 721	0	146 294 721	146 294 721	0	146 294 721
58.02 – Logistique et soutien interarmées / CICoS	98 948 706	0	98 948 706	98 948 706	0	98 948 706
58.03 – Soutiens complémentaires	0	0	0	0	0	0
58.04 – Service interarmées des munitions	101 093 969	0	101 093 969	101 093 969	0	101 093 969
58.05 – Service du commissariat des armées	1 534 206 858	0	1 534 206 858	1 534 206 858	0	1 534 206 858
58.06 – Fonction santé	979 216 571	0	979 216 571	979 216 571	0	979 216 571
59 – Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	200 000 000	0	200 000 000	200 000 000	0	200 000 000
59.01 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	100 000 000	0	100 000 000	100 000 000	0	100 000 000
59.02 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	100 000 000	0	100 000 000	100 000 000	0	100 000 000
60 – Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"	509 055 342	0	509 055 342	509 055 342	0	509 055 342
61 – Action sociale, chômage et pensions	282 769 332	0	282 769 332	282 769 332	0	282 769 332
61.01 – Actions sociales et autres politiques des ressources humaines	151 656 366	0	151 656 366	151 656 366	0	151 656 366
61.02 – Reconversion des personnels militaires - Chômage	120 250 985	0	120 250 985	120 250 985	0	120 250 985
61.03 – Reconversion des personnels civils - Chômage	10 861 981	0	10 861 981	10 861 981	0	10 861 981
62 – Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"	43 583 449	0	43 583 449	43 583 449	0	43 583 449
63 – Restructurations - RH	52 523 568	0	52 523 568	52 523 568	0	52 523 568
63.01 – Restructurations Personnels civils	24 393 568	0	24 393 568	24 393 568	0	24 393 568
63.02 – Restructurations Personnels militaires	28 130 000	0	28 130 000	28 130 000	0	28 130 000

Soutien de la politique de la défense

Programme n° Justification au premier euro
212

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
64 – Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien "	396 900 004	0	396 900 004	396 900 004	0	396 900 004
64.01 – Personnel du SGA employeur	281 239 664	0	281 239 664	281 239 664	0	281 239 664
64.07 – Personnel de l'action sociale	66 963 160	0	66 963 160	66 963 160	0	66 963 160
64.08 – Personnel de l'agence de reconversion de la Défense	48 697 180	0	48 697 180	48 697 180	0	48 697 180
65 – Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"	128 875 258	0	128 875 258	128 875 258	0	128 875 258
66 – Rayonnement et contribution extérieure	42 701 347	0	42 701 347	42 701 347	0	42 701 347
66.01 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants remboursés sous PMEA Mindef	0	0	0	0	0	0
66.02 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants non remboursés sous PMEA Mindef	13 739 221	0	13 739 221	13 739 221	0	13 739 221
66.03 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants remboursés hors PMEA Mindef	0	0	0	0	0	0
66.04 – Pilotage, soutien et communication - Présidence de la République	0	0	0	0	0	0
66.05 – Pilotage, soutien et communication - Elèves des classes préparatoires des lycées de la défense	1 437 860	0	1 437 860	1 437 860	0	1 437 860
66.06 – Pilotage, soutien et communication - Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	27 524 266	0	27 524 266	27 524 266	0	27 524 266
67 – Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH	85 832 223	0	85 832 223	85 832 223	0	85 832 223
67.01 – Cabinet du Ministre des armées - Cabinet du ministre délégué auprès du Ministre des armées - sous-direction des cabinets	32 961 637	0	32 961 637	32 961 637	0	32 961 637
67.02 – Contrôle général des armées	21 223 253	0	21 223 253	21 223 253	0	21 223 253
67.03 – Direction Générale du Numérique	6 405 748	0	6 405 748	6 405 748	0	6 405 748
67.04 – Délégation à l'Information et la Communication de la Défense	11 948 056	0	11 948 056	11 948 056	0	11 948 056
67.05 – Gendarmerie de la Sureté de l'Armement Nucléaire	5 686 115	0	5 686 115	5 686 115	0	5 686 115
67.06 – Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel défense - Agence Comptable des Services Industriels de l'Armement	3 840 308	0	3 840 308	3 840 308	0	3 840 308
67.07 – Direction de la Protection des Installations, moyens et activités de la Défense	3 767 106	0	3 767 106	3 767 106	0	3 767 106
Total	23 205 361 658	1 482 539 350	24 687 901 008	23 205 361 658	1 436 477 179	24 641 838 837



SYNTHESE - REPARTITION DES CREDITS PAR OS ET PAR TITRE (EN M€)

Répartition des crédits par OS - AE 2024					
Opérations stratégiques	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Dissuasion	4 790 000,00	-	-	-	4 790 000,00
Fonctionnement et activités spécifiques	605 498 413,00	51 900 559,00	6 487 163,00	-	663 886 135,00
Équipements d'accompagnement	130 508 001,00	55 931 999,00	-	-	186 440 000,00
Infrastructure de défense	86 624 000,00	540 799 215,00	-	-	627 423 215,00
Total	827 420 414,00	648 631 773,00	6 487 163,00	-	1 482 539 350,00
Répartition des crédits par OS - CP 2024					
Opérations stratégiques	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Dissuasion	4 790 000,00	-	-	-	4 790 000,00

Soutien de la politique de la défense

Programme n° Justification au premier euro
212

Fonctionnement et activités spécifiques	601 112 411,00	71 634 789,00	6 247 007,00	-	678 994 207,00
Équipements d'accompagnement	105 335 089,00	45 143 606,00	-	-	150 478 695,00
Infrastructure de défense	56 665 422,00	545 548 855,00	-	-	602 214 277,00
Total	767 902 922,00	662 327 250,00	6 247 007,00	-	1 436 477 179,00

ECHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPERATION STRATEGIQUE (EN M€)

	Engagements					
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024			
Dissuasion	1 700,00					
		4 559 278,00				
			4 790 000,00			
Fonctionnement et activités spécifiques	972 365 968,00					
		628 472 763,00				
			663 886 135,00			
Équipements d'accompagnement	119 187 289,00					
		161 003 245,00				
			186 440 000,00			
Infrastructure de défense	3 850 826 312,00					
		758 704 771,00				
			627 423 215,00			
Total	4 942 381 269,00	1 552 740 057,00	1 482 539 350,00			
	Somme Eng.				7 977 660 676,00	
	Paiements					
	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
	1 700,00	-	-	-	-	1 700,00
	4 557 578,00	1 700,00	-	-	-	4 559 278,00
		4 788 300,00	1 700,00	-	-	4 790 000,00
	117 837 660,00	54 558 986,00	36 190 874,00	37 401 321,00	726 377 127,00	972 365 968,00
	525 410 376,00	82 615 244,00	6 981 927,00	811 804,00	12 653 412,00	628 472 763,00
		564 250 893,00	76 221 504,00	20 001 362,00	3 412 376,00	663 886 135,00
	89 454 913,00	24 337 585,00	4 861 834,00	532 957,00	-	119 187 289,00
	69 031 815,00	58 793 176,00	32 332 224,00	846 030,00	-	161 003 245,00
		85 789 747,00	62 003 513,00	38 646 740,00	-	186 440 000,00
	515 594 974,00	348 970 936,00	364 837 038,00	261 000 782,00	2 360 422 582,00	3 850 826 312,00
	148 284 328,00	156 028 062,00	185 827 520,00	84 974 400,00	183 590 461,00	758 704 771,00
		177 342 551,00	153 269 904,00	230 424 183,00	66 386 577,00	627 423 215,00
	1 470 173 344,00	1 557 477 180,00	922 528 038,00	674 639 579,00	3 352 842 535,00	7 977 660 676,00
	Somme des paiements					7 977 660 676,00

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

Opérations stratégiques	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024
Équipements d'accompagnement	-	-	-	-
Infrastructure de défense	6 461 183,10	650 000,00	7 111 183,10	650 000,00
Total	6 461 183,10	650 000,00	7 111 183,10	650 000,00

TABLEAU DES FDC-ADP (EN M€)

OS	AE	CP
Fonctionnement et activités spécifiques	-	-
Infrastructure de défense	-	-
Total	-	-

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants		+62 430	+49 860	+112 290	+6 108 884	+6 108 884	+6 221 174	+6 221 174
Rétro-transfert adossement M53 au SIAé	178 ►	+62 430	+49 860	+112 290			+112 290	+112 290
Transfert masse salariale associée à 10 ETPT au bénéfice de la CNMSS	212 ►				+566 885	+566 885	+566 885	+566 885
Transfert de prestations en espèces, gérées jusqu'en 2022 par le Minarm en faveur de la CNMSS	212 ►				+5 499 999	+5 499 999	+5 499 999	+5 499 999
Transfert de dépenses de soutien du personnel du P178 vers la CNMSS (PEAR)	178 ►				+42 000	+42 000	+42 000	+42 000
Transferts sortants		-7 465 354	-1 077 893	-8 543 247	-37 223	-37 223	-8 580 470	-8 580 470
Adossement M53 (reliquat de transfert du PLF2023)	► 178	-543 145	-433 777	-976 922			-976 922	-976 922
Transfert 1 ETPT d'OE vers opérateur (École Navale)	► 178	-47 494	-13 170	-60 664			-60 664	-60 664
Transfert Budgétaire vers EAE : 2/12ème des 16 Personnels militaires transférés en 2023	► 178	-155 347	-109 836	-265 183			-265 183	-265 183
Transfert masse salariale associée à 10 ETPT au bénéfice de la CNMSS	► 212	-341 734	-225 151	-566 885			-566 885	-566 885
Transfert de prestations en espèces, gérées jusqu'en 2022 par le Minarm en faveur de la CNMSS	► 212	-5 499 999		-5 499 999			-5 499 999	-5 499 999
Réseau Radio du Futur	► 216	-173 800	-121 729	-295 529			-295 529	-295 529
Transfert dans le cadre de la relocalisation de l'Agence nationale des données de voyage (ANDV)	► 176	-139 635	-95 523	-235 158	-7 200	-7 200	-242 358	-242 358
service à compétence nationale chargé de la lutte contre les manipulations de l'information VIGINUM	► 129	-564 200	-78 707	-642 907			-642 907	-642 907
Transferts en crédits du programme 212 vers le programme 148	► 148				-30 023	-30 023	-30 023	-30 023

Soutien de la politique de la défense

Programme n° Justification au premier euro
212

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants			
Transferts sortants		-14,00	
Transfert 1 ETPT d'OE vers opérateur (École Navale)	► 178	-1,00	
Réseau Radio du Futur	► 216	-3,00	
Transfert dans le cadre de la relocalisation de l'Agence nationale des données de voyage (ANDV)	► 176	-3,00	
service à compétence nationale chargé de la lutte contre les manipulations de l'information VIGINUM	► 129	-7,00	

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2023	Effet des mesures de périmètre pour 2024	Effet des mesures de transfert pour 2024	Effet des corrections techniques pour 2024	Impact des schémas d'emplois pour 2024	<i>dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2023 sur 2024</i>	<i>dont impact des schémas d'emplois 2024 sur 2024</i>	Plafond demandé pour 2024
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
1087 - Catégorie A (personnels civils titulaires et non titulaires)	15 233,53	0,00	-7,00	-8,90	+653,29	+562,43	+90,86	15 870,92
1088 - Catégorie B (personnels civils titulaires et non titulaires)	14 920,73	0,00	0,00	+0,21	+719,48	+480,90	+238,58	15 640,42
1089 - Catégorie C (personnels civils titulaires et non titulaires)	21 066,79	0,00	-1,00	+2,66	-459,14	+75,24	-534,38	20 609,31
1090 - Ouvriers de l'Etat	10 920,76	0,00	-1,00	+6,58	-509,29	-284,22	-225,07	10 417,05
1091 - Officiers	35 199,26	0,00	-3,00	+22,17	+411,69	+358,76	+52,93	35 630,12
1092 - Sous-officiers	93 544,12	0,00	-2,00	+35,40	+402,04	+726,43	-324,39	93 979,56
1093 - Militaires du rang	78 897,30	0,00	0,00	+106,76	-2 122,30	-798,23	-1 324,07	76 881,76
1094 - Volontaires	1 641,02	0,00	0,00	+8,27	-126,66	-25,38	-101,28	1 522,63
1095 - Volontaires stagiaires du SMV	1 147,20	0,00	0,00	+152,80	0,00	0,00	0,00	1 300,00
Total	272 570,71	0,00	-14,00	+325,95	-1 030,89	+1 095,93	-2 126,82	271 851,77

Élaboré à partir du plafond des emplois autorisés (PEA) 2023, tel qu'inscrit en LFI 2023, le PEA 2024 s'élève à 271 852 ETPT, soit une baisse de 719 ETPT par rapport à 2023.

Il intègre les facteurs d'évolutions suivants :

- l'effet des mesures de transfert, à hauteur de -14 ETPT ;

- un impact des schémas d'emplois de -1 031 ETPT, qui se décompose en l'extension année pleine (EAP) 2023 sur 2024 de +1 096 ETPT (qui découle de la différence entre le schéma d'emplois 2023 en ETP et l'impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023 calculé à partir de mois moyens arrondis) et un effet année courante (EAC) 2024 de -2 127 ETPT (calculé à partir des mois moyens arrondis des flux d'entrées et de sorties prévus en 2024) ;

- des corrections techniques à hauteur de +326 ETPT :

- +45 ETPT sur l'EAC 2024 en raison d'un décalage entre l'EAC évalué à partir des mois moyens arrondis sur Tango (-2127 ETPT) et celui sans arrondis (-2 082 ETPT) ;
- +18 ETPT sur l'EAP 2023 sur 2024, en raison d'un écart entre l'EAP évaluée à partir des mois moyens arrondis sur Tango (+1 096 ETPT) et celle sans arrondis (+1 114 ETPT).
- +164 ETPT au titre de la correction technique du SMV. Cette catégorie voit sa population évoluer hors schéma d'emplois, conformément aux dispositions de l'article 7 de la LPM 2024-2030.
- +99 ETPT au titre de la correction technique des apprentis militaires. Porté par l'article 34 de la LPM, ce statut voit sa population évoluer hors schéma d'emplois, conformément aux dispositions de l'article 7 de la LPM. La part du PMEA 2024 dédiée aux apprentis militaires au sein de la catégorie d'emplois « militaires du rang » s'élève à 977 ETPT.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF SOUS PLAFOND PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Catégorie d'emplois	Effectifs exprimés en ETPT		
	Plafond 2024	d'emplois	dont SIAé
Catégorie A (personnels civils titulaires et non titulaires)	15 870,92		687,05
Catégorie B (personnels civils titulaires et non titulaires)	15 640,42		913,00
Catégorie C (personnels civils titulaires et non titulaires)	20 609,31		187,34
Ouvriers de l'État	10 417,05		2 208,20
Officiers	35 630,12		104,32
Sous-officiers	93 979,56		652,78
Militaires du rang	76 881,76		44,32
Volontaires	1 522,63		0,00
Volontaires stagiaires du SMV	1 300,00		0,00
TOTAL	271 851,77		4 797,01

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF SOUS PLAFOND PAR BOP

	Effectifs exprimés en ETPT
Personnels militaires de l'armée de terre	114 854,86
Personnels militaires de l'armée de l'air	41 378,65
Personnels militaires de la marine	36 832,42
Personnels militaires du Service du commissariat des Armées	2 153,66
Personnels militaires du Service de l'énergie opérationnelle	1 438,57
Personnels du Service de santé des Armées	9 981,62
Personnels de la Direction générale de l'armement	6 739,76
Personnels ingénieurs de l'infrastructure	701,96
Autres personnels militaires (CGA, APM, gendarmes non spécialisés et de la sûreté des armements nucléaires)	552,05
Personnels civils de la défense (1)	51 230,78
Personnels de la Direction générale de la sécurité extérieure	5 987,44
TOTAL	271 851,77

(1) Hors personnels civils paramédicaux rattachés au Service de santé des Armées (SSA), hors ingénieurs, cadres et techniciens (ICT/TCT) rattachés à la Direction générale de l'armement (DGA), hors aumôniers rattachés au Service du commissariat des Armées (SCA) et hors personnel civil de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE)

Soutien de la politique de la défense

Programme n° Justification au premier euro
212

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Catégorie A (personnels civils titulaires et non titulaires)	2 146,50	396,20	6,40	2 724,50	1 894,70	7,40	+578,00
Catégorie B (personnels civils titulaires et non titulaires)	1 861,50	488,40	6,50	2 168,50	1 254,00	6,10	+307,00
Catégorie C (personnels civils titulaires et non titulaires)	2 762,50	589,00	6,00	2 393,50	1 615,40	7,60	-369,00
Ouvriers de l'Etat	1 085,40	775,20	6,00	979,40	405,00	8,00	-106,00
Officiers	3 366,00	948,00	7,70	3 695,00	1 496,00	8,00	+329,00
Sous-officiers	9 737,00	3 784,00	6,50	10 241,00	5 000,00	7,20	+504,00
Militaires du rang	17 481,00	990,00	6,40	16 862,00	15 696,00	7,10	-619,00
Volontaires	1 373,00	0,00	7,20	1 205,00	976,00	7,40	-168,00
Volontaires stagiaires du SMV	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	39 812,90	7 970,80		40 268,90	28 337,10		+456,00

Le schéma d'emplois s'établit en 2024 à 456 ETP, dont 26 au titre du SIAé et 30 au titre de la réinternalisation des compétences numériques. Ce schéma d'emplois s'inscrit en écart par rapport à la LPM 2024-2030 par souci de réalisme au regard des difficultés de recrutement et de fidélisation que rencontre actuellement le Ministère. Cet ajustement de schéma d'emplois aura aussi permis de mobiliser les dispositions de l'article 7 de la LPM et ainsi d'ajuster le volume de mesures catégorielles.

Hors SIAé et réinternalisation, le schéma d'emplois de 400 ETP répond aux évolutions prioritaires des armées, en matière de renseignement, de cyberdéfense, des soutiens, des capacités majeures d'armée, de la cohésion nationale et de la montée en puissance de la réserve, de la transformation numérique, des nouveaux espaces de conflictualité, de la formation des élèves, de l'infrastructure, de la maîtrise d'œuvre des systèmes de défense, de la dissuasion nucléaire, de l'influence et des partenariats internationaux.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2023	PLF 2024	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2024	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
Administration centrale	15 245,72	15 205,56	-0,78	0,00	18,23	-57,66	+61,30	-118,96
Opérateurs	38,00	34,00	-1,00	0,00	-3,00	0,00	0,00	0,00
Services à l'étranger	11 910,50	11 879,13	-0,61	0,00	14,24	-45,05	+47,89	-92,94
Autres	245 376,49	244 733,08	-11,61	0,00	296,48	-928,18	+986,74	-1 914,92
Total	272 570,71	271 851,77	-14,00	0,00	325,95	-1 030,89	+1 095,93	-2 126,82

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2024
Administration centrale	+25,51	15 143,44
Opérateurs	0,00	34,00

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2024
Services à l'étranger	+19,93	11 830,60
Autres	+410,56	243 732,97
Total	+456,00	270 741,01

Les périmètres d'administration centrale (définis par le décret modifié n° 2000-1178 du 4 décembre 2000) et de l'étranger (personnel permanent à l'étranger - attachés de défense et unités pré positionnées) du ministère des armées ne correspondent ni à un budget opérationnel de programme (BOP), ni à une action/sous action. Dès lors, la détermination du plafond d'emplois par service ne revêt qu'une valeur indicative.

Par ailleurs, le ministère des armées ne dispose pas de services déconcentrés ou régionaux. Les effectifs relevant des services hors administration centrale et Étranger sont donc comptabilisés dans la catégorie Autres. Les effectifs ventilés ci-dessus constituent une estimation du volume des effectifs (en équivalents temps plein) présents au 31 décembre 2024.

Les emplois T2 mis à disposition (MàD) des opérateurs de l'État, qui couvrent des cas particuliers circonstanciés, ne concourent pas au schéma d'emplois du ministère. Les évolutions de participation, hors cas particulier des transferts, sont donc traitées en correction technique entre le périmètre MàD opérateurs et le périmètre Autres.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Action / Sous-action	ETPT
04 – Politique immobilière	0,00
05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion	0,00
06 – Politiques des ressources humaines	0,00
06.03 – Reconversion	0,00
06.04 – Action sociale et inclusion	0,00
06.05 – Ressources humaines civiles	0,00
08 – Politique culturelle et éducative	0,00
08.01 – Actions culturelles et mise en valeur du patrimoine	0,00
08.02 – Gestion et communication des archives historiques de la défense	0,00
10 – Restructurations	0,00
11 – Pilotage, soutien et communication	0,00
50 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	7 652,13
50.01 – Renseignement extérieur	5 987,44
50.02 – Renseignement de sécurité et de défense	1 664,69
51 – Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	239,93
51.01 – DGRIS / Administration centrale	239,93
52 – Relations internationales	355,62
52.01 – DGA / Soutien aux exportations	43,97
52.02 – DGRIS / Diplomatie de défense	311,65
53 – Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces "	10 509,38

Soutien de la politique de la défense

Programme n° Justification au premier euro
212

Action / Sous-action	ETPT
53.01 – Soutien aux opérations d'armement	10 509,38
54 – Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	15 536,50
54.01 – Commandement des armées	1 790,34
54.02 – Organismes interarmées à vocation opérationnelle	2 237,32
54.03 – Organismes interarmées à vocation prospective et maîtrise des armements	0,00
54.04 – EMA/Organismes interarmées /SC Performance	1 530,70
54.05 – EMA / Relations internationales militaires / PPE	864,40
54.06 – Renseignement d'intérêt militaire	2 139,79
54.07 – Systèmes d'information et de communication	6 973,95
55 – Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	104 890,36
55.01 – Ressources humaines des forces terrestres	104 890,36
56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	35 042,21
56.01 – Ressources humaines des forces navales	35 042,21
56.02 – Rémunérations des ouvriers de l'Etat de la DCNS	0,00
57 – Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	39 615,49
57.01 – Ressources humaines des forces aériennes	34 818,48
57.02 – Service industriel aéronautique(SIAé)	4 797,01
58 – Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	41 136,23
58.01 – Fonction pétrolière et énergies alternatives	2 036,35
58.02 – Logistique et soutien interarmées / CICO S	658,59
58.03 – Soutiens complémentaires	0,00
58.04 – Service interarmées des munitions	1 379,67
58.05 – Service du commissariat des armées	22 237,20
58.06 – Fonction santé	14 824,42
59 – Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	0,00
59.01 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	0,00
59.02 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	0,00
60 – Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"	6 548,87
61 – Action sociale, chômage et pensions	0,00
61.01 – Actions sociales et autres politiques des ressources humaines	0,00
61.02 – Reconversion des personnels militaires - Chômage	0,00
61.03 – Reconversion des personnels civils - Chômage	0,00
62 – Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"	630,00
63 – Restructurations - RH	0,00
63.01 – Restructurations Personnels civils	0,00
63.02 – Restructurations Personnels militaires	0,00
64 – Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien "	5 111,14
64.01 – Personnel du SGA employeur	3 504,64
64.07 – Personnel de l'action sociale	986,71
64.08 – Personnel de l'agence de reconversion de la Défense	619,79
65 – Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"	2 907,18
66 – Rayonnement et contribution extérieure	833,17

Action / Sous-action	ETPT
66.01 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants remboursés sous PMEA Mindef	223,71
66.02 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants non remboursés sous PMEA Mindef	248,77
66.03 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants remboursés hors PMEA Mindef	0,00
66.04 – Pilotage, soutien et communication - Présidence de la République	80,68
66.05 – Pilotage, soutien et communication - Elèves des classes préparatoires des lycées de la défense	0,00
66.06 – Pilotage, soutien et communication - Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	280,01
67 – Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH	843,56
67.01 – Cabinet du Ministre des armées - Cabinet du ministre délégué auprès du Ministre des armées - sous-direction des cabinets	338,45
67.02 – Contrôle général des armées	157,41
67.03 – Direction Générale du Numérique	48,55
67.04 – Délégation à l'Information et la Communication de la Défense	118,33
67.05 – Gendarmerie de la Sureté de l'Armement Nucléaire	55,61
67.06 – Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel défense - Agence Comptable des Services Industriels de l'Armement	98,56
67.07 – Direction de la Protection des Installations, moyens et activités de la Défense	26,65
Total	271 851,77

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2023-2024	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
2 783,00	35,72	16,07

Les dépenses de Titre 2 et Hors Titre 2 présentées concernent l'année 2024.

L'objectif d'accueil d'apprentis du ministère des armées est fixé à 2 783 pour l'année scolaire 2023-2024.

Pour l'année scolaire suivante, l'effort sera poursuivi en progression constante, ciblant 3 200 pour 2024-2025.

Les éléments présentés ci-dessus concernent uniquement les apprentis civils (hors PEA), et n'incluent pas les apprentis militaires.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2023	PLF 2024
Rémunération d'activité	11 409 061 990	11 779 845 595
Cotisations et contributions sociales	10 663 261 396	11 104 224 190
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	9 178 093 336	9 539 772 192
– Civils (y.c. ATI)	838 784 966	847 803 467
– Militaires	7 036 984 318	7 321 569 951
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	1 302 324 052	1 370 398 774
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		

Soutien de la politique de la défense

Programme n° Justification au premier euro
212

Catégorie	LFI 2023	PLF 2024
Autres cotisations	1 485 168 060	1 564 451 998
Prestations sociales et allocations diverses	344 030 741	321 291 873
Total en titre 2	22 416 354 127	23 205 361 658
Total en titre 2 hors CAS Pensions	13 238 260 791	13 665 589 466
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>	<i>264 135 896</i>	<i>264 357 610</i>

L'estimation de dépenses 2024 relatives aux « prestations sociales et allocations diverses » comprend notamment la prévision de dépenses relatives à l'allocation de retour à l'emploi (134,92 M€) pour un effectif prévisionnel de 12 487 allocataires.

RÉFÉRENTIEL D'OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES

OPÉRATION STRATEGIQUE (OS)	OPÉRATION PROGRAMMÉE (OP)	OPÉRATION BUDGÉTAIRE (OB)	LFI 2023	PAP 2024
Masse salariale socle - hors CAS	Socle - personnels civils		3 074 959 407	3 190 934 722
	Socle - personnels militaires		9 036 249 923	9 502 619 120

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2023 retraitée	12 792,09
Prévision Exécution 2023 hors CAS Pensions	13 542,76
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023–2024	-7,40
Débasage de dépenses au profil atypique :	-743,27
– GIPA	-24,30
– Indemnisation des jours de CET	-8,59
– Mesures de restructurations	-40,27
– Autres	-670,11
Impact du schéma d'emplois	0,27
EAP schéma d'emplois 2023	49,31
Schéma d'emplois 2024	-49,04
Mesures catégorielles	474,07
Mesures générales	153,51
Rebasage de la GIPA	60,00
Variation du point de la fonction publique	73,82
Mesures bas salaires	19,69
GVT solde	-1,05
GVT positif	193,93
GVT négatif	-194,98
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	258,61
Indemnisation des jours de CET	9,97
Mesures de restructurations	48,64
Autres	200,00
Autres variations des dépenses de personnel	-11,91
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-20,22
Autres	8,31
Total	13 665,59

Le solde d'exécution 2023 retraitée inclut notamment, dans la ligne « Autres » de la rubrique « Débasage de dépenses au profil atypique », les dépenses d'OPEX (-205,9 M€) et MISSINT (-74,7 M€), ainsi que les attributions de produits (-264,4 M€).

La prévision d'exécution 2023 est retraitée des mesures de restructuration dites « plan d'accompagnement aux transformations » (PAT) pour -40,3 M€.

L'impact du schéma d'emplois se décompose en une extension en année pleine 2023 sur 2024 (+49,3 M€), et un effet année courante 2024 (-49 M€), qui inclut notamment +1,35 M€ de crédits supplémentaires au titre de la réinternalisation des compétences du numérique.

S'agissant des mesures annoncées lors du rendez-vous salarial du 12 juin 2023, il est prévu de verser, au titre des mesures catégorielles :

- 108,1 M€ au titre de l'attribution de 5 points d'indice majorés à l'ensemble des agents ;
- 18,0 M€ au titre de l'attribution spécifique de 1 à 9 points d'indice majorés pour les agents les moins rémunérés.

S'agissant des mesures générales annoncées lors dudit rendez-vous salarial, il est prévu de verser 73,8 M€ au titre de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique intervenue au 1^{er} juillet 2023.

Enfin, s'agissant des mesures générales non liées au rendez-vous salarial, il est prévu au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008) un montant de 60 M€ au bénéfice, le cas échéant, de 76 000 agents, ainsi que 19,7 M€ au bénéfice de 109 000 agents au titre de la hausse du SMIC du 1^{er} mai 2023.

Le GVT solde programmé pour 2024 est valorisé à -1,1 M€, soit +194 M€ au titre du GVT positif (1,4 % de la masse salariale) et -195 M€ au titre du GVT négatif (1,4 % de la masse salariale). Le GVT solde n'intègre qu'une partie de la revalorisation des agents civils sous contrat, à savoir celle qui correspond à une évolution normale de la rémunération de ces personnels (en l'absence d'échelle indiciaire comparable à celle des fonctionnaires), différente de celle visant à porter des besoins d'attractivité et de fidélisation spécifiques.

Le rebasage de dépenses au profil atypique (hors GIPA) s'effectue pour 2024 en miroir des retraitements effectués sur l'exécution prévisionnelle 2023, actualisé des prévisions 2024, soit +10,0 M€ au titre de l'abondement des comptes épargne-temps (CET), dont +0,9 M€ au titre de la revalorisation du barème de monétisation prévu dans le cadre du RDV salarial, et +48,6 M€ de mesures d'accompagnement des restructurations.

Les « autres variations de dépenses de personnel » s'expliquent notamment par le recours accru aux apprentis (+5,3 M€), par la hausse de la réserve opérationnelle (+9,5 M€) et par la non-activité (-4,2 M€).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A (personnels civils titulaires et non titulaires)	55 163	63 626	57 431	47 446	55 001	50 178
Catégorie B (personnels civils titulaires et non titulaires)	39 409	44 627	40 759	34 040	39 405	36 060
Catégorie C (personnels civils titulaires et non titulaires)	31 260	35 461	30 655	26 637	31 129	26 604
Ouvriers de l'Etat	36 850	47 810	48 264	31 367	40 856	41 692
Officiers	44 527	79 150	75 778	40 184	72 241	68 948
Sous-officiers	29 312	44 343	39 686	25 930	39 977	35 650
Militaires du rang	25 343	34 298	27 631	22 271	30 573	24 457
Volontaires	14 385	16 057	14 562	12 755	14 237	13 005

Soutien de la politique de la défense

Programme n° Justification au premier euro
212

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Volontaires stagiaires du SMV	4 401	4 401	4 401	4 156	4 156	4 156

Les coûts moyens d'entrée et de sortie présentés ci-dessus retracent les coûts des agents entrants (y compris les primo-recrutés au ministère) et ceux des agents sortants (y compris les départs en fin de carrière). Les coûts globaux sont les coûts moyens par tête (per capita). Ces coûts estimés sont réalisés à partir des derniers coûts moyens constatés auxquels sont appliqués les taux du GVT positif,

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						289 915 692	400 507 494
Extension de la majoration de traitement indiciaire au profit des soignants hors HIA, hors structures de 1er recours (+20 points)	364	MITHA + PC Soignants	PM/PC	07-2023	6	240 000	480 000
LOPMI Gendarmerie-revalorisation de l'indemnité spéciale des GAV (passage à 37% de la solde de base)	337	SOFF et VOL de Gendarmerie	PM	07-2023	6	30 198	60 396
LOPMI Gendarmerie-rénovation des parcours de carrières (GME, MDC, ADJ)	1 725	SOFF et VOL de Gendarmerie	PM	07-2023	6	672 671	1 345 342
Maintien à taux plein de l'indemnité de résidence à l'étranger pendant les congés de maladie passés sur le territoire national	29	Toutes catégories	PM	07-2023	6	60 910	121 820
Mesure spécifique "bas de grilles" (+1 à +9 points d'indice) (RDV salarial 06/2023)	83 000	PM/PC	PM/PC	07-2023	6	17 988 706	35 977 412
Mesures indiciaires sous officiers subalternes	34 150	SOFF SUB	PM	10-2023	9	4 316 785	5 755 713
NPRM - Troisième marche	209 315	Toutes catégories	PM	10-2023	9	263 195 766	350 927 688
Poursuite de la mise en œuvre de la majoration de traitement au profit des soignants dans les structures de 1er recours (+10 points)	1 360	MITHA + PC Soignants	PM/PC	07-2023	6	450 000	900 000
Prime de qualification «socle» (NQ1) uniformisée, quelle que soit la spécialité du praticien - extension aux capitaines	157	CNE Praticiens	PM	07-2023	6	914 000	1 828 000
Revalorisation indiciaire militaires du rang	23 547	MDR	PM	10-2023	9	1 841 125	2 454 833
Régime indemnitaire des magistrats de la DAPM	8	Magistrats militaires	PM	10-2023	9	47 188	62 917
Transposer aux Infirmiers anesthésistes et Infirmiers de bloc opératoire MITHA la mesure accordant une NBI au corps homologue de la FPH (+ 15 pts IA, + 13 pts IBO)	339	MITHA IADE + IBODE et PC IADE + IBODE	PM/PC	04-2023	3	77 500	310 000
Transposition de la réforme HFP au administrateurs de la DGSE	86	Administrateurs de l'État	PC	04-2023	3	60 843	243 372
Transposition mesure télétravail DGSE	150	PC DGSE	PC	07-2023	6	20 000	40 000
Mesures statutaires						120 361 509	154 984 806
Attribution de + 5 points d'indice à l'ensemble des agents du MINARM (RDV salarial 06/2023)	270 000	PM/PC	PM/PC	01-2024	12	108 134 563	108 134 563
Bénéfice de la Hors Echelle G pour le Major Général des Armées	1	OFF	PM	01-2024	12	7 798	7 798
Echelle de solde 4 des MDR évolution du contingent	2 000	MDR	PM	01-2024	12	300 000	300 000

Soutien de la politique de la défense

Justification au premier euro

Programme n°
212

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
LOPMI Gendarmerie - revalorisation de l'Indemnité de sujétion des GAV, passage à 39 % de la solde de base	337	SOFF et VOL de Gendarmerie	PM	01-2024	12	60 660	60 660
LOPMI Gendarmerie - rénovation des parcours de carrière, ADC et Major	345	SOFF et VOL de Gendarmerie	PM	01-2024	12	317 389	317 389
Refonte grilles sous-officiers supérieurs	34 150	SOFF SUP	PM	10-2024	3	11 541 099	46 164 396
Mesures indemnitaires						63 791 039	104 351 473
Adaptation de la NPRM au SSA - 3PM	4 549	OFF et SOFF	PM	07-2024	6	1 000 000	2 000 000
Augmentation de la part variable de l'ISHR	407	OFF généraux	PM	01-2024	12	1 500 000	1 500 000
Augmentation de la part variable de la PERF du CGA	67	OFF	PM	01-2024	12	230 347	230 347
Complément IFSE de la filière nucléaire	40	ICD	PC	09-2024	4	50 000	150 000
Complément IFSE de la filière numérique	2 250	ICD/TSEF	PC	10-2024	3	1 680 000	6 720 000
Création d'un niveau exceptionnel de la PCRM	25	Toutes catégories	PM	01-2024	12	50 000	50 000
Création d'un segment Supériorité numérique de la PCSMIL	4 400	Toutes catégories	PM	10-2024	3	4 718 250	18 873 000
Création d'une Indemnité de Contrainte Spécifique (ICS) allouée au personnel de la Direction du Renseignement Militaire (DRM)	2 104	PM/PC	PM/PC	01-2024	12	1 262 400	1 262 400
Extension INSMET	220	Toutes catégories	PM	01-2024	12	2 302 284	2 302 284
Extension Majoration de Traitement Indiciaire autres personnels SSA (+49 points)	326	MITHA + PC Soignants	PM/PC	01-2024	12	943 639	943 639
Extension de la majoration de traitement indiciaire au profit des soignants hors HIA hors structures de 1er recours (+ 29 points)	364	MITHA + PC Soignants	PM/PC	01-2024	12	623 579	623 579
Extension du contingent de la PCSMIL Mise en œuvre du nucléaire	366	PM	PM	09-2024	4	457 500	1 372 500
ISHR (3ème cohorte)	301	OFF	PM	01-2024	12	1 011 903	1 011 903
Mesure en faveur des ouvriers d'État	12 400	OE	PC	07-2024	6	1 500 000	3 000 000
Mesures transverses PM/PC (dont prime innovation)	17	PM/PC	PM/PC	01-2024	12	69 000	69 000
Nouvelle politique de rémunération des militaires - PCRM extension 12 mois	24 430	Toutes catégories	PM	01-2024	12	6 824 547	6 824 547
PLS (Prime de Lien au Service)	20 000	Toutes catégories	PM/PC	01-2024	12	4 750 000	4 750 000
Politique salariale en faveur des agents contractuels	11 840	ASC	PC	01-2024	12	19 049 794	19 049 794
Poursuite de la mise en œuvre de la majoration de traitement au profit des soignants dans les structures de 1er recours (+ 29 points)	1 360	MITHA + PC Soignants	PM/PC	01-2024	12	2 329 855	2 329 855
Prime maîtres d'apprentissage (extension 2024)	440	Toutes catégories	PM/PC	01-2024	12	249 960	249 960
Rebasage IFSE de la filière technique (dont ICD)	4 000	ICD	PC	10-2024	3	4 470 000	17 880 000
Rebasage indemnitaire des administrateurs de l'État/emplois de direction	341	PC	PC	01-2024	12	1 017 578	1 017 578
Revalorisation CIA DGSE	3 100	PC	PC	01-2024	12	1 250 000	1 250 000
Revalorisation de l'indemnité des contrôleurs aériens essais réception (CAER)	65	PC	PC	01-2024	12	75 000	75 000
Revalorisation de la filière administrative	2 150	PC	PC	06-2024	7	4 893 025	8 388 043
Revalorisation de la filière sociale	600	ASS et CTSS	PC	06-2024	7	413 933	709 599

Soutien de la politique de la défense

Programme n° Justification au premier euro
212

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Revalorisation des Indemnités de gardes et astreintes hospitalières (IGAH)	1 305	PM	PM	01-2024	12	250 517	250 517
Revalorisation des conservateurs du patrimoine	29	PC	PC	01-2024	12	167 928	167 928
Réforme de l'indemnité de permanence des soins H24	2 544	MITHA + PC Soignants	PM/PC	07-2024	6	650 000	1 300 000
Total						474 068 240	659 843 773

Les mesures présentées dans le tableau ci-dessus, dont l'impact total s'élève à 474 M€ en 2024, peuvent être regroupées ainsi qu'il suit :

- 290 M€ d'effets extension année pleine de mesures entrées en application en 2023, dont notamment 263 M€ au titre de la mise en œuvre de la 3^e marche de la NPRM et 18 M€ au titre de l'attribution de 1 à 9 points d'indice pour les personnels les moins rémunérés ;
- 108 M€ au titre de l'attribution de 5 points d'indice à l'ensemble des agents à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- 10,4 M€ au titre de « coups partis » liés à la poursuite de la montée en charge graduelle de mesures s'étendant sur plusieurs exercices :
 - l'indemnité d'installation en métropole (INSMET). Cette indemnité, créée par le décret n° 2022-647 du 25 avril 2022, monte en charge jusqu'en 2024 ;
 - l'indemnité spécifique de haute responsabilité (ISHR). L'élargissement des postes éligibles à cette gratification mise en place en 2019 connaîtra sa 3^e tranche en 2024 ;
 - la prime de commandement et de responsabilité militaire (PCRM). Versée depuis 2022, cette indemnité verra se modalités définitives de calcul atteintes en 2024 ;
 - l'augmentation des dépenses de rémunération des maîtres d'apprentissage en lien avec la montée en charge de ce dispositif au sein du ministère des Armées ;
- 0,4 M€ au titre de l'application à certains personnels du ministère de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI) ;
- 65 M€ des mesures catégorielles nouvelles mises en œuvre à partir de 2024 dans le cadre de la politique de rémunération renouvelée du ministère, visant à renforcer la fidélisation et l'attractivité face à un marché du travail particulièrement tendu.

À ce dernier montant de 65 M€ de mesures salariales nouvelles s'ajoute, dans le cadre de la politique d'adaptation et d'accompagnement renforcés des agents du ministère, une hausse de 2 M€ des dispositifs d'aides au départ et d'allocations de formation (cf. « mesures de restructuration » et « autres dépenses de personnel » infra).

Ces moyens supplémentaires concourront directement, dès 2024, à l'atteinte des principaux objectifs de la politique des ressources humaines de la loi de programmation militaire pour les années 2024 à 2030 :

- valoriser et renforcer **l'expertise**, avec un effort en début de période sur des mesures indemnitaires ciblées sur un nombre réduit de métiers clés et en forte tension comme par exemple le numérique, le nucléaire, les filières sociale et administrative, le Service de santé des armées (SSA), les ingénieurs civils ou encore les ouvriers de l'État ;
- procéder à une **modernisation et mise en cohérence indiciaire pour les militaires du rang et les sous-officiers subalternes**, conformément aux objectifs fixés dans la LPM ;
- financer les **rendez-vous salariaux individuels et collectifs** (comme par exemple l'augmentation des agents sous contrat).

Ces mesures répondent à la fois à des enjeux d'**attractivité** sur les métiers soumis à une très forte concurrence entre employeurs privés ou publics et de **fidélisation** des compétences rares ou techniques.

À titre d'illustration, la création d'un segment « supériorité numérique » de la prime de compétences spécifiques des militaires (PCSMIL), et son pendant pour les personnels civils (complément d'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise - IFSE), pour un montant de 25,6 M€ en année pleine, renforcera la fidélisation au sein de la filière numérique tout en accroissant son attractivité. De même, les mesures destinées aux personnels du SSA visent à renforcer la compétitivité à l'embauche comme en cours de carrière dans ce secteur en tension.

Certaines mesures catégorielles visent prioritairement la fidélisation, comme l'adaptation de la prime de parcours professionnel militaire (3PM) pour le personnel officier et sous-officier du SSA (2 M€ en année pleine) ou la refonte des grilles des sous-officiers supérieurs pour 11,5 M€ en 2024 (46,2 M€ en année pleine).

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration	3 647 059	5 580 000		5 580 000
Logement	365 362	6 658 263		6 658 263
Famille, vacances	365 362	81 543 237		81 543 237
Mutuelles, associations	365 362	4 055 770		4 055 770
Prévention / secours	365 362	5 679 937		5 679 937
Autres	365 362	30 097 405		30 097 405
Total		133 614 612		133 614 612

Précision du contenu de la ligne « Autres » :

Les données sont en CP. La prévision relative aux mutuelles qui diminue de 5,73 M€ est ajustée pour tenir compte d'un besoin moindre constaté ces dernières années.

L'agrégat « Autres » recouvre principalement les actions sociales communautaires et culturelles (8,7 M€), l'allocation pour l'amélioration du cadre de vie en enceinte militaire (0,8 M€), les crédits de fonctionnement courant du personnel du réseau social (3,4 M€), les aménagements de postes de travail au profit des handicapés (0,9 M€), les actions collectives (0,6 M€), les chèques sociaux (0,4 M€)...

Soutien de la politique de la défense

Programme	n°	Justification au premier euro
212		

Dépenses pluriannuelles**GRANDS PROJETS INFORMATIQUES**

Sont présentés au titre des grands projets informatiques du programme 212, les projets du ministère inscrits sur le tableau de bord des projets informatiques les plus stratégiques ou sensibles pour l'État, dits du « TOP 50 » interministériel, qui sont visés par la circulaire du Premier Ministre du 20 janvier 2015 et déterminés par la direction interministérielle du numérique (DINUM) en accord avec les ministères.

Quatre projets sont concernés au titre des restitutions du PAP 2024 : ARCHIPEL NG, EUREKA, SI ROC et SPARTA.

Le périmètre a évolué avec les retraits du projet SOURCE-SOLDE incrément 2, mis en service le 31 août 2023 et du projet SOURCE WEB, mis en service le 1^{er} novembre 2023.

Le projet SERES entrera dans le périmètre des grands projets informatiques en cours de gestion 2024.

Ce nouveau SI est un projet de Système d'Exploitation de la Restauration visant à moderniser et à rationaliser les systèmes d'information de la filière restauration loisirs du service du commissariat des armées. Il s'inscrit dans un contexte de profonde transformation de la fonction RL (restauration et loisirs), visant à professionnaliser et à optimiser les fonctions en développant une culture client-fournisseur entre les armées et le service du commissariat des armées (SCA) et à préserver la condition du personnel. Le SI SERES succèdera au SI R2HL_BDD qui assure de façon transitoire le support des prestations RL.

Les informations budgétaires et calendaires restituées au titre des PAP et RAP pour ce projet ne pourront être prises en compte qu'après notification du marché de réalisation prévue courant 2024.

ARCHIPEL NG**DESCRIPTION DU PROJET**

Le projet ARCHIPEL s'inscrit dans la mise en œuvre d'une politique d'archivage devant permettre une gestion organisée et efficace de l'archivage des informations par les entités du ministère des armées.

Le projet s'appuiera sur la brique interministérielle VITAM. Les besoins spécifiques de protection du secret de la défense nationale seront pris en compte.

Année de lancement du projet	2015
Financement	0212-05
Zone fonctionnelle principale	Archives définitives

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Prévision		2024 Prévision		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	7,00	6,30	1,80	1,10	0,60	1,20	0,00	0,80	0,00	0,00	9,40	9,40
Titre 2	4,40	4,40	0,20	0,20	0,20	0,20	0,10	0,10	0,00	0,00	4,90	4,90
Total	11,40	10,70	2,00	1,30	0,80	1,40	0,10	0,90	0,00	0,00	14,30	14,30

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	14,30	14,30	0,00
Durée totale en mois	81	105	+29,63

Commentaires

Le projet a été lancé en avril 2015. La fin du projet qui correspond à la dernière livraison de jalon de la solution, est estimée à janvier 2024, soit une prolongation de 24 mois sur la durée du projet (de 81 mois constatés en novembre 2019 à 105 mois relevés en avril 2023), du fait du réajustement du planning opérationnel en raison de la période de confinement due à la Covid-19, du report de la recette des premiers livrables et du décalage de la reprise des données issues de l'outil actuel THOT en raison du déménagement d'archives au niveau national, soit une durée de référence de 8 ans et 9 mois.

Le projet ne présente pas de dérive de coût.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	3,32	2,75	-17,17
Gain annuel en M€ en titre 2	0,36	0,34	-5,56
Gain annuel moyen en ETPT	7	7	0,00
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	57,81	48,52	-16,07
Délai de retour en années	12	13	+8,33

Commentaires

Les gains annuels totaux et le délai de retour sont issus de la dernière mise à jour de l'analyse de la rentabilité du projet Archipel au titre des actualisations des projets relevant du Top 50.

L'estimation du gain moyen annuel HT2 (2,7 M€) sur la durée de vie du projet et du SI correspond :

- aux prévisions d'économies, notamment celles liées aux kilomètres d'archives économisées ;
- légèrement minorées du coût de fonctionnement du futur SI supérieur au coût du SI historique.

Le gain moyen annuel T2 (7 ETPT) correspond à la charge de travail économisée. Il est estimé à 0,34 M€ par an à partir de 2030, dans l'hypothèse du déploiement de la solution et d'une réduction des travaux de manutention d'archivage papier et de ressaisie.

Soutien de la politique de la défense

Programme 212	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

Le gain total (+48,5 M€) correspond à l'ensemble des gains envisagés sur une durée de vie prévisionnelle de 20 ans.

EURÉKA**DESCRIPTION DU PROJET**

Le projet Euréka s'inscrit dans le cadre général de la transformation numérique du ministère des armées et, plus spécifiquement, pour digitaliser et unifier l'appel au soutien.

Son objectif est de permettre le développement d'un système d'information accessible depuis Internet, mais aussi depuis l'Intradef du ministère des armées et d'en assurer la maintenance applicative.

Année de lancement du projet	2017
Financement	P212
Zone fonctionnelle principale	Relation avec les agents

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Prévision		2024 Prévision		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	9,20	7,30	3,60	3,60	2,30	3,30	0,00	0,90	0,00	0,00	15,10	15,10
Titre 2	5,30	5,30	0,70	0,70	0,50	0,50	0,30	0,30	0,00	0,00	6,80	6,80
Total	14,50	12,60	4,30	4,30	2,80	3,80	0,30	1,20	0,00	0,00	21,90	21,90

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	16,10	21,90	+36,02
Durée totale en mois	70	77	+10,00

Commentaires

Le projet a été lancé en novembre 2017. La fin du projet correspondant à la dernière livraison du module de la solution, est estimée à mars 2024, soit une durée de référence de 6 ans et 5 mois. La durée du projet est actualisée afin de prendre en compte des incréments complémentaires par rapport au périmètre d'origine du projet.

Comme cité précédemment, la réalisation d'incrémentes complémentaires a engendré une augmentation du devis initial (de 16,1 M€ à 21,9 M€).

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	-0,31	-0,24	-22,58
Gain annuel en M€ en titre 2	6,32	6,32	0,00
Gain annuel moyen en ETPT	105	105	0,00
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	96,23	97,38	+1,20
Délai de retour en années	7	8	+14,29

Commentaires

Les gains annuels totaux et le délai de retour sont issus de la dernière mise à jour de l'analyse de la rentabilité du projet EUREKA au titre de l'actualisation des projets relevant du Top 50.

L'estimation d'un moindre gain moyen annuel HT2 sur la durée de vie du projet et du SI (-0,2 M€) s'explique par le fait qu'il s'agit d'un nouveau système d'information digitalisé et numérique incluant toutes les prestations de service offertes sur le périmètre des bases de défense en France et à l'étranger.

Le gain moyen annuel T2 (105 ETPT) correspond aux gains de productivité des personnels dans l'hypothèse du déploiement de la solution à terminaison (réemploi des souteneurs sur des tâches à plus forte valeur ajoutée que la numérisation des documents ou le suivi des prises des rendez-vous).

Compte tenu de l'augmentation du devis initial, le délai de retour s'est légèrement dégradé (de 7 à 8 ans).

Le gain total (+97,4 M€) correspond à l'ensemble des gains sur une durée de vie prévisionnelle de 16 ans.

■ ROC

DESCRIPTION DU PROJET

Le système d'information des réservistes opérationnels connectés (SI ROC) vise à améliorer la relation client entre les référents ministériels et les réservistes opérationnels du MINARM.

L'objectif est tout d'abord de simplifier et moderniser la gestion, mais également les processus et l'employabilité des réservistes, afin de faciliter le recrutement au sein de la Garde nationale au ministère des armées.

Année de lancement du projet	2016
Financement	0212-05
Zone fonctionnelle principale	Ressources humaines

Soutien de la politique de la défense

Programme 212	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Prévision		2024 Prévision		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	8,90	7,10	1,00	1,50	1,40	1,30	0,40	1,80	0,00	0,00	11,70	11,70
Titre 2	2,40	2,40	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,00	0,00	3,90	3,90
Total	11,30	9,50	1,50	2,00	1,90	1,80	0,90	2,30	0,00	0,00	15,60	15,60

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	15,50	15,60	+0,65
Durée totale en mois	87	97	+11,49

Commentaires

Le projet a été lancé en mars 2016. La fin du projet correspond à la dernière livraison du module de la solution. Elle est estimée à mars 2024, intégrant un nouveau retard de 4 mois dû à la réalisation de 2 nouveaux blocs (au lieu de 3 autres prévus initialement), soit une durée de référence de 8 ans et 1 mois. Ces besoins nouveaux et ce changement d'environnement seront faits en dehors du périmètre ROC initial mais dans le cadre normal du fonctionnement de ROC.

Le coût total du projet, revenu à son niveau de 2020 (15,6 M€), ne présente pas de nouvelle évolution.

GAINS DU PROJET**Évaluation des gains quantitatifs du projet**

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	2,90	2,77	-4,48
Gain annuel en M€ en titre 2	3,50	2,54	-27,43
Gain annuel moyen en ETPT	47	47	0,00
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	108,20	90,33	-16,52
Délai de retour en années	6	6	0,00

Commentaires

Les gains annuels totaux et le délai de retour sont issus de la dernière mise à jour de l'analyse de la rentabilité du projet SI ROC au titre des actualisations des projets relevant du Top 50.

L'estimation du gain moyen annuel HT2 sur la durée de vie du projet et du SI (+2,8 M€) s'appuie sur :

- les économies induites sur les frais bureautiques et d'impression en raison de la numérisation des dossiers ;
- une meilleure fidélisation des incorporés entraînant des économies sur les frais d'incorporation, de paquetage et de formation initiale.

Le gain moyen annuel T2 (47 ETP) correspond à la charge de travail économisée (gain de 2,5 M€ par an envisagé à partir de 2019) dans l'hypothèse du déploiement de la solution cible (moindre charge de travail due à la numérisation et pas d'augmentation de nombre de gestionnaires).

Le gain total (+90,3 M€) correspond à l'ensemble des gains sur une durée de vie prévisionnelle de 17 ans.

SOURCE SOLDE INCRÉMENT 2 - NPRM

DESCRIPTION DU PROJET

La Nouvelle Politique de Rémunération des Militaires (NPRM) induit une nouvelle architecture indemnitaire qui a rendu nécessaire la refonte d'une partie des indemnités implémentées dans le système SOURCE SOLDE, de manière incrémentale entre 2021 et 2023, dans le cadre d'un nouveau projet, « SOURCE SOLDE incrément 2-NPRM », officiellement lancé par la Ministre des Armées le 26 novembre 2020.

Année de lancement du projet	2020
Financement	0212-05
Zone fonctionnelle principale	Ressources Humaines

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Prévision		2024 Prévision		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	10,23	6,22	6,56	4,73	7,07	9,38	0,00	0,00	0,00	0,00	23,86	20,33
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	10,23	6,22	6,56	4,73	7,07	9,38	0,00	0,00	0,00	0,00	23,86	20,33

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	33,20	0,00	-100,00
Durée totale en mois	24	0	-100,00

Commentaires

Le projet SOURCE SOLDE incrément 2-NPRM a été mis en service le 31 août 2023.

L'absence de gains financier s'explique par le fait que ce système d'information accompagne le déploiement de la 3^e marche de la Nouvelle Politique de Rémunération des Militaires (NPRM). Le système d'information ne génère pas de gain financier en lui-même.

Soutien de la politique de la défense

Programme	n°	Justification au premier euro
212		

SOURCE-WEB**DESCRIPTION DU PROJET**

Le projet SOURCE-WEB vise à réaliser une interface simplifiée et sécurisée de saisie des données RH qui s'appuie sur une base de données agrégée pour les armées, directions et services, interfacée avec les SIRH du ministère des Armées. Cette interface novatrice permettra d'uniformiser et de simplifier la saisie des informations en intégrant une fonctionnalité de requêtage. Elle permettra aussi de gérer l'ensemble des aspects liés à la dématérialisation des pièces justificatives.

Année de lancement du projet	2014
Financement	0212-05
Zone fonctionnelle principale	Ressources humaines

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Prévision		2024 Prévision		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	9,00	8,80	1,30	1,00	0,60	0,60	0,00	0,00	0,00	0,00	10,90	10,40
Titre 2	4,40	4,40	0,10	0,10	0,10	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	4,60	4,60
Total	13,40	13,20	1,40	1,10	0,70	0,70	0,00	0,00	0,00	0,00	15,50	15,00

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	15,00	0,00	-100,00
Durée totale en mois	91	0	-100,00

Commentaires

Le projet SOURCE-WEB sera mis en service le 1^{er} novembre 2023.

GAINS DU PROJET**Évaluation des gains quantitatifs du projet**

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	-0,20	0,00	-100,00
Gain annuel en M€ en titre 2	5,00	0,00	-100,00
Gain annuel moyen en ETPT	90	0	-100,00
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	62,70	0,00	-100,00
Délai de retour en années	8	0	-100,00

Commentaires

Les gains annuels totaux et le délai de retour sont issus de la dernière mise à jour de l'analyse de la rentabilité du projet SOURCE-WEB au titre des actualisations des projets relevant du Top 50.

L'estimation du gain moyen annuel HT2 (-0,4 M€) sur la durée de vie du projet et du SI est négative car il s'agit d'un nouveau SI ne remplaçant pas de SI historique. Il génère ainsi des coûts de fonctionnement, minoré toutefois des gains légèrement à la baisse en matière d'éditique.

Le gain moyen annuel T2 (160 ETP) correspond à la charge de travail économisée (gain de 4,8 M€ par an en moyenne envisagé à partir de 2023) sur les opérateurs et superviseurs de saisie, dans l'hypothèse du déploiement de la solution.

Le gain total (+57,4 M€) correspond à l'ensemble des gains sur une durée de vie prévisionnelle de 13 ans.

SPARTA

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet SPARTA s'inscrit dans le projet de transformation numérique du ministère des armées pour la modernisation du recrutement du personnel militaire des trois armées, de la Légion étrangère et du SSA. Il doit permettre un meilleur accompagnement des candidats, ainsi qu'une meilleure gestion de leur transition vers la vie militaire.

Ce projet vise à remplacer la plateforme obsolète SIREC et les outils Excel de suivi des activités de recrutement.

Année de lancement du projet	2018
Financement	P212
Zone fonctionnelle principale	Ressources humaines

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Prévision		2024 Prévision		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	2,53	0,89	3,10	1,78	3,50	3,60	3,07	3,72	0,00	2,21	12,20	12,20
Titre 2	1,00	1,00	1,60	1,60	0,50	0,50	0,50	0,50	0,00	0,00	3,60	3,60
Total	3,53	1,89	4,70	3,38	4,00	4,10	3,57	4,22	0,00	2,21	15,80	15,80

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	15,40	15,80	+2,60
Durée totale en mois	60	75	+25,00

Commentaires

Le projet a été lancé en février 2018. La fin du projet, correspondant au déploiement du dernier incrément d'enrichissement de la solution, est estimée à mai 2024, soit une durée de référence de 6 ans et 3 mois.

La prolongation de 15 mois de la durée du projet est due à l'accumulation de différents facteurs : les deux tours de négociations avec les industriels lors de la phase d'acquisition, les difficultés rencontrées par

Soutien de la politique de la défense

Programme n° Justification au premier euro
212

l'industriel lors de l'établissement du dossier d'architecture technique, le report du démarrage du 1^{er} incrément et l'ajout d'un incrément supplémentaire pour la réalisation du besoin fonctionnel plus complexe que l'estimation de l'industriel.

L'augmentation du coût initial du projet est due à l'ajout d'une provision pour risques liée aux potentiels besoins de tierce maintenance d'exploitation (TME) sur les environnements d'intégration et de validation.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	4,35	4,35	0,00
Gain annuel en M€ en titre 2	2,45	2,45	0,00
Gain annuel moyen en ETPT	38	38	0,00
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	108,90	108,90	0,00
Délai de retour en années	6	6	0,00

Commentaires

Les gains annuels totaux et le délai de retour sont issus de la dernière mise à jour de l'analyse de la rentabilité du projet SPARTA au titre de l'actualisation des projets relevant du Top 50.

L'estimation du gain moyen annuel HT2 (4,4 M€) sur la durée de vie du projet et du SI correspond :

- aux économies induites sur les frais bureautiques et d'impression en raison du remplacement de la plateforme obsolète SIREC et des outils Excel de suivi des activités de recrutement ;
- à une meilleure fidélisation des incorporés entraînant une baisse du taux d'attrition et de non renouvellement des contrats.

Le gain moyen annuel T2 (38 ETP) correspond à la charge de travail économisée (gain de 2,5 M€ par an) dans l'hypothèse du déploiement de la solution cible (moins charge de travail due à la numérisation et pas d'augmentation de nombre de gestionnaires).

Le gain total (+108,9 M€) correspond à l'ensemble des gains envisagés sur une durée de vie prévisionnelle de 15 ans.

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération 2015-2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement réalisées en 2015-2020	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2023	Crédits de paiement demandés pour 2024	CP sur engagements à couvrir après 2024
10 Restructurations	1 250 000				
Total	1 250 000	1 250 000			

Génération 2021-2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement engagées au 31/12/2023	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2023	Autorisations d'engagement demandées pour 2024	Crédits de paiement demandés pour 2024	CP sur engagements à couvrir après 2024
--------------------	----------------------------------	---	--	--	--	---

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX

PPP « Balard »

	AE	2021 et années précédentes	2022	2023	2024	2025	2026 et années suivantes	Total
	CP							
Investissement		1 103,12	1,03	12,24	11,13	8,91		1 136,43
		399,16	27,82	29,47	29,36	36,27	614,35	1 136,43
Fonctionnement		1 243,25	157,02	155,44	159,20	157,65		1 872,56
		1 091,85	162,29	167,12	167,46	165,01	118,83	1 872,56
Financement		0	0	0	0	0	0	-
		0	0	0	0	0	0	-
TOTAL		2346,37	158,044	167,68	170,33	166,56	0	
		1491,01	190,109	196,59	196,82	201,28	733,18	

Les chiffres présentés couvrent les engagements par titre jusqu'en 2025 et les paiements associés.

Le projet de regroupement des états-majors et des services centraux du ministère des Armées sur le site de Balard (Paris XV^e) est désigné sous le terme « projet Balard ».

Ce projet se décompose en deux parties :

- une partie propre au contrat de partenariat-public privé (PPP), incluse au sein de l'action 11 « Pilotage, soutien et communication » du programme 212 « Soutien de la politique de défense » ;
- une autre partie liée aux opérations d'infrastructure connexes au PPP, retracées à l'action 4 « Politique immobilière » de ce même programme.

Le PPP Balard a été signé le 30 mai 2011 avec un groupement d'entreprises, réunies au sein d'une société de projet baptisée OPALE Défense et dont le mandataire est la société BOUYGUES.

Ce projet vise à améliorer la gouvernance du ministère en rassemblant sur un site unique les états-majors et les directions antérieurement dispersés sur une quinzaine de sites parisiens et à rationaliser le soutien et le fonctionnement de l'administration centrale ainsi que la gestion des emprises immobilières de la défense.

Ce PPP intègre :

- la conception architecturale et technique ;
- la construction ou la rénovation de bâtiments (notamment celle du bâtiment Perret, inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques) ;
- l'entretien et la maintenance ;
- les services (restauration, nettoyage, gardiennage extérieur, gestion de l'hébergement des militaires sur le site, etc.) ;
- la réalisation et la maintenance des réseaux informatiques et téléphoniques.

Soutien de la politique de la défense

Programme 212	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

Durée du PPP

La durée de ce PPP est fixée à 30 ans incluant la période de conception/construction (3 ans) et la période d'exploitation (27 ans).

Montant et financement du PPP**Montant :**

Le montant total du contrat, c'est-à-dire le cumul des redevances sur vingt-sept années d'exploitation, de 2014 à 2041, a été initialement évalué à 3 540 M€ constants hors taxes (valeur décembre 2010).

Financement :

Les ressources nécessaires au financement de la redevance dans la durée devraient être assurées sans abondement de crédits budgétaires, par les redéploiements suivants résultant de la mise en exploitation et de l'installation des différentes entités sur le site de Balard :

- des crédits de fonctionnement et d'investissement correspondant aux dépenses de soutien de l'administration centrale et d'entretien de ses locaux ;
- des loyers acquittés pour la DGA à Bagneux ;
- des dépenses de personnel hors pensions correspondant aux activités de soutien de l'administration centrale ;
- des loyers budgétaires des emprises parisiennes du ministère, hors Balard, pouvant être affectés au financement de l'opération ;
- du mécanisme interministériel de compensation du surcoût de la TVA sur les prestations externalisées.

Objectifs et déroulement des travauxObjectifs

En phase de pleine exploitation, le PPP permet d'accueillir sur le site rénové de Balard 9 300 personnes environ.

Parallèlement, le PPP apporte certaines facilités aux personnels civils et militaires affectés sur le site du fait de la présence de centres de restauration, de salles de sport, d'un centre de communication, et d'une piscine (destinée en priorité à l'entraînement des personnels militaires), d'un dispensaire médical et de trois crèches.

Calendrier des principales échéances

Juin 2011 à février 2012 :	Préparation, dépôt, instruction et délivrance du permis de construire
Janvier 2012 :	Début du chantier (terrassement)
Octobre 2014 :	Début des travaux sur la 2 ^e tranche parcelle Est
Février 2015 :	Fin du chantier principal (travaux sur la parcelle Ouest)
Avril 2015 :	Fin des travaux de phase 1 de la parcelle Est
Janvier à juin 2015 :	Levée des réserves, prise de possession des immeubles, transfert des personnels
Novembre 2015 :	Fin du transfert des personnels ; libération des emprises parisiennes
Été 2018 :	Fin de la rénovation des bâtiments de la parcelle Est – phase 2

État d'avancement des travaux et d'exploitation dans le cadre du PPP :

Les principaux ouvrages ont été mis à la disposition du ministère le 28 février 2015 pour ceux de la parcelle Ouest et le 24 avril 2015 une partie de la parcelle Est (phase 1). L'autre partie des ouvrages de la parcelle Est (phase 2) a été mise à disposition progressivement jusqu'en 2018.

Le fonctionnement des prestations est satisfaisant et fait l'objet d'une activité de contrôle régulière dans le cadre d'une comitologie *ad hoc* instaurée par le contrat au sein du ministère et de dialogues avec le titulaire du contrat. Sur le plan financier, afin d'assurer le contrôle du capital de l'opérateur du PPP dans la durée, la Caisse des dépôts et consignations dispose d'une minorité de blocage (34 %) dans le capital de la société de projet.

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2023

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 (RAP 2022)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023
4 951 303 208	0	1 555 373 398	1 381 879 407	5 024 947 982

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP au-delà de 2026
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023	CP demandés sur AE antérieures à 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE antérieures à 2024
5 024 947 982	725 305 689 0	631 031 417	385 567 294	3 283 043 582
AE nouvelles pour 2024 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024
1 482 539 350 0	711 171 490 0	291 496 621	289 072 285	190 798 954
Totaux	1 436 477 179	922 528 038	674 639 579	3 473 842 536

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2024

CP 2024 demandés sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2025 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024
47,97 %	19,66 %	19,50 %	12,87 %

Soutien de la politique de la défense

Programme 212	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

Justification par action**ACTION (2,6 %)****04 - Politique immobilière**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	637 439 275	637 439 275	0
Crédits de paiement	0	611 538 995	611 538 995	0

CONTENU DE L'ACTION

L'action 4 « Politique immobilière » du programme 212 comprend les crédits liés :

- aux infrastructures de défense non opérationnelles : logement familial, hébergement en enceinte militaire, ensembles d'alimentation, locaux d'administration générale... ;
- à la transition écologique ;
- aux dépenses de loyers ;
- ainsi que les crédits de fonctionnement et de soutien du Service infrastructure de la Défense (SID) .

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La dotation budgétaire 2024 permet de maintenir les efforts engagés les années précédentes, dans le cadre du plan famille sur le logement et l'hébergement, et de continuer le déploiement volontariste de la transition écologique. D'autre part, une partie de la dotation sera consacrée à la poursuite des actions de soutien et de modernisation du SID.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT**1. DESCRIPTION**

L'OS FAS comprend les opérations budgétaires (OB) consacrées aux crédits métiers du Service d'infrastructure de la Défense (9 OB).

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Communication et relations publiques	1 668 871	1 478 871
OB	Prestations intellectuelles	387 740	387 740
OB	Fonctionnement courant	2 621 507	2 441 507
OB	Formation et instruction	1 728 717	1 556 182
OB	Déplacement et transport	3 519 594	3 519 594
OB	Mobilité des personnels	1 402 255	1 402 255
OB	Soutien courant des structures	109 874	109 874

OB	Soutien des matériels communs	3 019 623	3 019 623
OB	Communication institutionnelle	257 879	257 879
Total		14 716 060	14 173 525

OS FAS

Les crédits de l'OS fonctionnement et activités spécifiques relatifs aux crédits métiers du SID baissent de 26 % (5 M€) en AE et augmentent de 1 % (0,2 M€) en CP par rapport à la LFI 2023.

L'OB « **Communication et relations publiques** » est globalement stable en AE (+0,03 M€) et en CP (-0,1 M€). Cette OB couvre les dépenses relatives à la documentation générale, aux abonnements, aux dépenses de réception ainsi que les frais de publication des marchés publics traités par le réseau SID. L'OB « **Fonctionnement courant** » est en augmentation en AE (+0,6 M€) et en CP (+0,1 M€). Les dépenses de cette OB intègrent les dépenses d'habillement et d'effets de protection individuels positionnés en régie, les dépenses de télécommunication, en télématique, informatique et bureautique.

L'OB « **Formation et instruction** » diminue en AE (-0,6 M€) et en CP (-0,3 M€). Cette OB regroupe l'ensemble des dépenses pour des formations spécifiques du personnel militaire et civil du SID.

L'OB « **Déplacement et transport** » diminue en AE (-0,4 M€) et est stable en CP. Cette OB regroupe l'ensemble des dépenses induites par les frais de déplacement du personnel militaire et civil du SID.

L'OB « **Mobilité des personnels** » diminue en AE et CP (-0,1 M€). Cette OB couvre les dépenses en lien avec la mobilité du personnel du SID que ce soit en métropole, en outre-mer et à l'étranger. Elle permet de financer le transport de personnes et de mobilier, les frais d'hébergement et de restauration.

L'OB « **Soutien des matériels communs** » diminue en AE (-5,1 M€) et augmente en CP (+0,3 M€). Les dépenses de cette OB sont directement liées aux métiers exercés dans les régies infrastructures du SID. Pour l'essentiel, elles intègrent les commandes de véhicules. Elle comprend également l'acquisition d'outillages nécessaires pour assurer le soutien de proximité et effectuer les contrôles réglementaires à échéance régulière (CVPO) des dits matériels mis à disposition. La baisse des AE pour 2024 est consécutive aux crédits dédiés à la commande de véhicules en 2023.

L'OB « **Communication institutionnelle** » fait l'objet d'une programmation en 2024, ce qui entraîne une hausse en AE (+0,3 M€) et en CP (+0,3 M€) par rapport à la LFI 2023 qui ne prévoyait aucun crédit. Il s'agit de financer les séminaires et salons organisés par le SID.

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATEGIQUE : INFRASTRUCTURES DE DEFENSE

1. DESCRIPTION

L'opération stratégique « Infrastructures de défense » comprend les crédits destinés à la construction, à la rénovation et à la maintenance des infrastructures du ministère des armées, à l'exception de celles qui concernent la dissuasion nucléaire.

Les crédits prévus à ce titre sur l'action 4 du programme 212 « Soutien de la politique de la défense » servent à financer les infrastructures d'intérêt général des bases de défense (ensembles d'hébergement et d'alimentation, locaux d'administration générale), les investissements liés au logement familial et à l'action sociale, les opérations liées à la transition écologique et les dépenses de maintenance du périmètre.

Soutien de la politique de la défense

Programme	n°	Justification au premier euro
212		

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en M€) :

Niveau	Description	Prévisions de crédits			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OB	Location d'infrastructures	15 000 000		15 000 000	11 467 962
OB	Logement familial	63 298 936		63 298 936	37 125 032
OB	Soutenir les familles	93 535 064	650 000	94 185 064	241 659 066
OB	Réaliser les infrastructures des bases de défense	299 032 215		299 032 215	207 571 180
OB	Réaliser les op cent d'adaptation des sites	7 000 000		7 000 000	6 196 460
OB	Maintenir et soutenir les sites	144 207 000		144 207 000	93 345 770
Total		622 073 215	650 000	622 723 215	597 365 470

Dans le cadre des travaux de la LPM 2024-2030, les OB « Location d'infrastructures » et « Logement familial », antérieurement sur l'OS FAS, ont été rattachées à l'OS INFRA. Afin de fournir une analyse pertinente des évolutions entre la LFI 23 et le PLF 24, ces deux OB sont intégrées à la ressource 2023 dans les développements ci-dessous.

La dotation de l'OS « Infrastructure de défense » s'élève à 622,1 M€ en AE ce qui correspond à une baisse de 15 % par rapport à la LFI 2023 (-113 M€). Le montant total des crédits de paiements s'élève à 597,4 M€ ce qui correspond à une hausse de 6 % (+33 M€) par rapport à la LFI 2023. Cette augmentation s'explique par la hausse des paiements prévus dans le cadre du contrat « Ambition Logement » (OB Soutenir les familles) ainsi qu'à la hausse des paiements pour le programme hébergement en cohérence avec le stade de maturité de réalisation de ce programme.

L'OB « Réaliser les infrastructures des bases de défense » est en diminution en AE (-52 M€), notamment sur le plan hébergement (-30 M€) qui, après plusieurs années à des montants particulièrement élevés, rejoint un niveau annuel conforme à l'ambition de 1 Md€ sur la période 2024-2030.

L'OB « Soutenir les familles » est également en diminution en AE (-8 M€), en raison de la réduction des engagements sur les conventions de réservations de logement (-15 M€) et la baisse structurelle des besoins de maintien en condition des logements domaniaux liée à la mise en œuvre du contrat Ambition logement. Cette OB augmente toutefois fortement en CP (+112 M€) en raison des paiements prévus dans le cadre du contrat Ambition logement (+23 M€ en AE et +121 M€ en CP).

L'OB « Maintenir et soutenir les sites » est en baisse de 40 M€ en AE, principalement sur la construction et l'adaptation des infrastructures d'administration générale et de soutien commun. L'effort en faveur de la transition écologique s'accélère (+6 M€). 44 M€ seront engagés au titre de la mise en place des contrats de performance énergétique (CPE) et le plan eau sera poursuivi à hauteur de 42 M€.

L'OB « Location d'infrastructure » s'établit à 15,0 M€ en AE et reste donc stable par rapport à 2023. L'année 2024 ne verra pas de renouvellement de baux importants, ne nécessitant dès lors pas d'engagements très conséquents.

L'OB « Logement familial », finance les dépenses liées à la mobilité des militaires et au logement des agents civils et militaires du ministère à faibles revenus, ainsi qu'à celles relatives au logement des ressortissants défense affectés en outre-mer ou à l'étranger. Le montant de l'OB baisse de 13 M€ en AE en

lien avec la baisse des besoins d'entretien courant des logements domaniaux liée à la mise en œuvre du contrat Ambition logement (-12 M€).

Tableau des autorisations d'engagement sur tranches fonctionnelles (en M€) :

Opérations stratégiques	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024
Infrastructure de défense	6 461 183	650 000	7 111 183	650 000
Total	6 461 183	650 000	7 111 183	650 000

Tableau des engagements et des paiements (en M€) :

SYNTHÈSE ACTION 4

OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Fonctionnement et activités spécifiques	12 916 060	1 800 000	-	-	14 716 060	12 373 525	1 800 000	-	-	14 173 525
Infrastructure de défense	86 624 000	536 099 215	-	-	622 723 215	56 665 422	540 700 048	-	-	597 365 470
Total	99 540 060	537 899 215	-	-	637 439 275	69 038 947	542 500 048	-	-	611 538 995

ÉCHEANCIERS DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
Infrastructure de défense	3 845 581 834			510 777 450	348 544 557	364 837 038	261 000 782	2 360 422 007	3 845 581 834
		743 650 002		146 778 851	152 310 635	181 762 732	83 920 566	178 877 218	743 650 002
			622 723 215		175 734 148	152 094 904	228 977 586	65 916 577	622 723 215
Fonctionnement et activités spécifiques	6 304 392			4 718 379	1 146 001	-	-	440 012	6 304 392
		19 874 370		9 559 262	3 397 725	917 383	-	6 000 000	19 874 370
			14 716 060		10 172 334	4 066 724	477 002	-	14 716 060
Total	3 851 886 226	763 524 372	637 439 275	671 833 942	691 305 400	703 678 781	574 375 936	2 611 655 814	5 252 849 873
		Somme Eng.	5 252 849 873				Somme des paiements	5 252 849 873	

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Verdissement		2 600 000
Total		2 600 000

Soutien de la politique de la défense

Programme	n°	Justification au premier euro
212		

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	99 540 060	69 038 947
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	99 540 060	69 038 947
Dépenses d'investissement	537 899 215	542 500 048
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	537 899 215	542 500 048
Dépenses d'intervention		
Transferts aux autres collectivités		
Total	637 439 275	611 538 995

ACTION (0,8 %)**05 - Systèmes d'information, d'administration et de gestion**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	186 440 000	186 440 000	0
Crédits de paiement	0	150 478 695	150 478 695	0

CONTENU DE L'ACTION

L'action 5 regroupe les crédits nécessaires à l'élaboration et au maintien des systèmes d'information d'administration et de gestion (SIAG). Les derniers systèmes d'information logistique (SIL) en 2023 seront transférés du programme 212 vers le programme 178 au 1^{er} janvier 2024 (les principaux SIL avaient été transférés en 2023).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNEE

Les principales mesures prévues en 2024 sont :

- la maintenance curative et évolutive des systèmes d'information des ressources humaines (SIRH) militaires et civils ;
- des projets à fort enjeux comme la bascule en MCO de TN_ARD, la poursuite de la réalisation des incréments de SPARTA (rajout d'un incrément supplémentaire pour la réalisation du besoin fonctionnel plus complexe que l'estimation de l'industriel) et l'élargissement du périmètre capacitaire de ROC ;
- la notification du marché de MCO (évolutif, correctif) de SOURCE SOLDE système de solde des militaires, marché à tranche ferme de 3 ans pour une durée totale de 7 ans ;
- la reconduction de l'acquisition globalisée de logiciels et de services à travers des accords cadres négociés avec les éditeurs Microsoft, SAP-BO, Oracle et l'achat des licences associées à la plateforme ministérielle de datavisualisation sur QlikSense ;
- l'effort porté par la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNUM) sur l'accompagnement de la transformation numérique ;
- le renouvellement du marché SOPHIA (gestion des habilitations) de la DRSD ;
- la transformation numérique du SID en finançant la refonte du SI COSI (projet COSMOS) et le déploiement du projet BIM (building information modeling) ;
- le lancement du projet ESPRIT (écosystème des pensions de retraite) ;

- le lancement de la réalisation SERES visant à mettre en place un nouveau système d'exploitation de la restauration du service de commissariat des armées (SCA) ;
- la poursuite de la réalisation d'un nouveau projet de gestion électronique du courrier pour l'ensemble du ministère (soit notification de l'incrément 2).

Soutien de la politique de la défense

Programme	n°	Justification au premier euro
212		

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT**OPÉRATION STRATEGIQUE : EAC****1 - DESCRIPTION**

L'opération stratégique « Équipements d'accompagnement et de cohérence » (EAC) est subdivisée en activités budgétaires qui sont des regroupements cohérents de projets de SI relevant d'un même domaine métier du schéma directeur des SIAG.

2- ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
ACT	Achat public	1 668 460		1 668 460	1 347 924
ACT	Archives, bibliothèques, documentation, musées	4 700 388		4 700 388	4 328 754
ACT	Contrôle-exportations	3 392 994		3 392 994	5 476 289
ACT	Décisionnel	7 165 880		7 165 880	7 451 677
ACT	Finances	1 679 131		1 679 131	1 306 044
ACT	Gestion des SI	1 819 100		1 819 100	1 214 198
ACT	Gisement de données transverses	1 744 000		1 744 000	1 422 609
ACT	Information et communication	1 240 206		1 240 206	672 941
ACT	Juridique	4 338 286		4 338 286	891 446
ACT	Logistique				
ACT	Prestations et équipements	7 265 388		7 265 388	5 864 101
ACT	Solde des armées	7 724 674		7 724 674	7 832 104
ACT	Acquisition Matériels Serveurs et Stockage	2 785 000		2 785 000	2 163 408
ACT	Ressources humaines	60 918 068		60 918 068	40 951 638
ACT	SIRH ministériel				1 200 000
ACT	Ressources immobilières	15 772 502		15 772 502	11 937 511
ACT	Sécurité de la défense	2 305 640		2 305 640	2 070 081
ACT	Service national	2 075 099		2 075 099	2 331 129
ACT	Socle d'infrastructure	50 477 064		50 477 064	43 726 760

ACT	Soutien de l'homme	9 368 120		9 368 120	8 290 081
	Total	186 440 000	-	186 440 000	150 478 695

Les crédits de l'OS EAC augmentent de 25 M€ en AE et restent stables en CP par rapport à la LFI 2023, du fait de l'engagement d'un marché de maintenance au profit de Source Solde.

Archives, bibliothèques, musées, documentation : 4,70 M€ en AE et 4,33 M€ en CP

La dotation de ce domaine métier couvre la fin du déploiement du projet ARCHIPEL, la contribution du ministère à la brique logicielle interministérielle VITAM et à la maintenance du projet CLADE (gestion de bibliothèques électroniques).

Décisionnel : 7,17 M€ en AE et 7,45 M€ en CP

Le budget de l'activité couvre l'acquisition des licences QLIK-SENSE, le MCO d'ODESCA (outil décisionnel du SCA), de SI_ORG (SI organisationnel du MinArm), de CHEOPS (SI de pilotage de l'armée de terre) et d'ORCHIDEE (SI de suivi et de pilotage des projets innovants de l'AID).

Prestations et équipements : 7,27 M€ en AE et 5,86 M€ en CP

Le budget de l'activité est dédié majoritairement à la maintenance corrective, adaptative et évolutive de projets et d'outils d'ingénierie système de la DGA comme la gestion des programmes d'armement (SIPROG), le suivi des études, expertises, et évaluations nécessaires à l'exécution des opérations d'armement (TOCATA) et la gestion automatique des études en ligne (GAEL).

Ressources humaines : 60,92 M€ en AE et 40,95 M€ en CP

Le MCO des quatre SIRH d'armées et de l'application ALLIANCE (gestion du personnel civil) représente un effort majeur. En outre, la notification du nouveau marché du MCO de l'éco-système de la solde des personnels militaires Source Solde préempte la ressource en AE et CP. Cette dotation prend également en compte le passage en MCO d'autres SI comme TN_ARD.

L'activité doit également soutenir la poursuite de la réalisation de SPARTA (modernisation du recrutement des militaires), la suite du développement du projet SOURCE DEMAT (coffre-fort électronique accessible aux administrés et aux gestionnaires RH dans lequel sont déposés toutes les pièces justificatives dématérialisées), afin de moderniser et dématérialiser ses processus métiers et accompagner la montée en puissance capacitaire du SI ROC.

Ressources immobilières : 15,77 M€ en AE et 11,94 M€ en CP

Le budget est principalement dévolu à la maintenance d'applications permettant la conduite des opérations d'infrastructure (COSI et sa modernisation portée par le projet COSMOS), la gestion domaniale et technique du patrimoine immobilier (G2D et GTP), l'analyse de l'impact des missions du ministère sur la biodiversité (GEOSID). Le complément de crédits est utilisé pour la transformation numérique du Service d'infrastructure de la défense (SID) portée par la maquette numérique du bâtiment (BIM).

Socle d'infrastructure : 50,48 M€ en AE et 43,73 M€ en CP

Le budget couvre principalement les accords-cadres logiciels Microsoft, Oracle, Business Objects, les prestations d'accompagnement liées à la transformation numérique des métiers du ministère et la réalisation d'un nouveau projet ministériel de gestion électronique du courrier.

Soutien de l'homme : 9,37 M€ en AE et 8,29 M€ en CP

Les crédits couvrent le déploiement de la carte CIMS (carte d'identité multi services) à l'ensemble du ministère et la réalisation de SERES.

Autres activités : 30,77 M€ en AE et 27,93 M€ en CP

Soutien de la politique de la défense

Programme	n°	Justification au premier euro
212		

Ces activités regroupent pour l'essentiel des opérations qui sont en phase de maintenance annuelle ET des projets dont le besoin de financement 2024 n'évolue pas de manière significative depuis la LFI 2023. Elles n'appellent pas de commentaires particuliers.

COÛTS SYNTHÉTIQUES**SYNTHESE ACTION 5****SYNTHESE PAR OS ET PAR TITRE (M€)**

OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Équipements d'accompagnement	130 508 001	55 931 999	-	-	186 440 000	105 335 089	45 143 606	-	-	150 478 695
Total	130 508 001	55 931 999	-	-	186 440 000	105 335 089	45 143 606	-	-	150 478 695

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT DES TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

Niveau	Description	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	Solde des armées			-		-

ÉCHEANCIERS DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements						
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total	
Équipements d'accompagnement	119 187 289			89 454 913	24 337 585	4 861 834	532 957	-	119 187 289	
		161 003 245		69 031 815	58 793 176	32 332 224	846 030	-	161 003 245	
			186 440 000		85 789 747	62 003 513	38 646 740	-	186 440 000	
Total	119 187 289	161 003 245	186 440 000	158 486 728	168 920 508	99 197 571	40 025 727	-	466 630 534,00	
	Somme Eng.		466 630 534	Somme des paiements						466 630 534

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	130 508 001	105 335 089
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	130 508 001	105 335 089
Dépenses d'investissement	55 931 999	45 143 606
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	835 500	649 022
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	55 096 499	44 494 584
Total	186 440 000	150 478 695

ACTION (0,8 %)**06 – Politiques des ressources humaines**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	207 504 579	207 504 579	0
Crédits de paiement	0	198 444 194	198 444 194	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	207 464 579	198 404 194
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	207 464 579	198 404 194
Dépenses d'intervention	40 000	40 000
Transferts aux ménages	40 000	40 000
Transferts aux autres collectivités		
Total	207 504 579	198 444 194

CONTENU DE L'ACTION

L'action n° 6 « Politique des ressources humaines » finance l'ensemble des prestations de reconversion du personnel de la défense ainsi que les dépenses liées aux politiques de ressources humaines et à l'action sociale.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'effort financier augmente en 2024 pour les politiques en faveur :

- de l'apprentissage ; le ministère des Armées étant devenu l'un des recruteurs d'apprentis les plus importants en France. La cible de recrutement annuelle pour l'ensemble du ministère des Armées passe de 2 783 apprentis pour l'année universitaire 2023-2024 à 3 200 pour l'année 2024-2025 (+15 %).
- de la formation professionnelle des militaires en reconversion compte tenu du haut niveau de sollicitation du dispositif et de la trajectoire haussière des dépenses actuelles. Des efforts sont aussi entrepris en faveur de l'accompagnement vers l'emploi des conjoints de militaires ou de civils dans le cadre du nouveau plan Famille.
- du renforcement de la notoriété de la marque employeur « Civils de la défense ».
- de l'accompagnement de la vie militaire avec la mise en œuvre à partir de l'année 2024 du plan Famille 2.

Soutien de la politique de la défense

Programme 212	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

SOUS-ACTION**06.03 – Reconversion****CONTENU DE LA SOUS-ACTION**

Les crédits de la sous-action 06-03 sont dédiés au financement de la politique de reconversion du personnel militaire et du personnel civil du ministère des Armées.

La dotation totale prévue pour 2024 s'élève à 39,15 € M€ en AE et 37,36 M€ en CP. Elle permet de financer des prestations de reconversion à hauteur de 33,57 M€ en CP et des actions de soutien pour 3,78 M€ en CP.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La principale mesure concerne la poursuite de l'effort financier à l'égard du financement des formations pour le personnel engagé dans un parcours de reconversion.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT**1. DESCRIPTION**

La dotation allouée à Défense Mobilité au titre du PLF 2024 concerne la mise en œuvre de la politique de reconversion des militaires quittant l'institution, l'accompagnement des civils souhaitant quitter la fonction publique hors restructuration, ainsi que l'accompagnement vers l'emploi des conjoints des ressortissants du ministère des armées. Les crédits recouvrent les dépenses relatives :

- à l'accompagnement de la reconversion ;
- au fonctionnement courant ;
- au soutien des matériels communs ;
- au soutien du dispositif de reconversion.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Accompagnement de la reconversion	35 363 943	33 571 529
OB	Fonctionnement courant	1 030 322	1 030 322
OB	Frais de gestion pour prestation administrative	-	-
OB	Soutien des matériels communs	1 146 000	1 146 000
OB	Soutien du dispositif de reconversion	1 606 470	1 606 470
Total		39 146 735	37 354 321

Les crédits en CP augmentent de 4 % par rapport à 2023 (32,32 M€). Ils financent principalement les actions de reconversion proposées par Défense mobilité au personnel militaire quittant les armées (hors mesures de restructuration). Ces crédits comprennent les prestations d'orientation et d'accompagnement vers l'emploi, les stages de formation professionnelle, le remboursement des cycles d'enseignement et de validation des acquis de l'expérience ainsi que les frais de déplacement des stagiaires. La ressource est également

consacrée à l'accompagnement vers l'emploi des conjoints dans le cadre de la politique ministérielle de soutien aux familles.

La dotation de cette OB se décompose comme suit :

- 22,64 M€ destinés à financer les stages de formation professionnelle des militaires en reconversion ;
- 6,53 M€ en AE et 4,93 M€ en CP pour les frais de déplacement des militaires en parcours de reconversion ;
- 0,8 M€ pour les prestations d'accompagnement direct vers l'emploi (hors restructuration) ;
- 1,86 M€ en AE et 1,66 M€ en CP au titre du remboursement des cycles d'enseignement et des validations des acquis de l'expérience (VAE) ;
- 1,45 M€ pour les prestations d'orientation ;
- 0,76 M€ pour la préparation des candidats à l'accès aux emplois du secteur public ;
- 1,28 M€ au profit des autres actions de reconversion dont la mission pour le retour à la vie civile des officiers généraux (MIRVOG) et le remboursement à Pôle Emploi de la masse salariale des personnels mis à disposition de Défense mobilité par cet organisme ;
- 0,04 M€ de subventions à des associations œuvrant au bénéfice de la reconversion des militaires.

OB « Soutien du dispositif de reconversion » (1,61 M€, soit 4 % de l'enveloppe en CP)

La dotation augmente de 75 % (0,92 M€) par rapport à la LFI 2023. Ces crédits permettent de financer le soutien « cœur de métier » du dispositif de reconversion. Ils se répartissent comme suit :

- 0,60 M€ pour la professionnalisation des personnels de Défense mobilité ;
- 0,27 M€ au titre de la communication interne et externe de Défense mobilité. Les dépenses de communication traitent l'organisation de manifestations de type « Rencontre entreprise » contribuant directement au reclassement du personnel militaire mais aussi certains applicatifs d'aide à l'accompagnement ;
- 0,67 M€ pour les frais de déplacements temporaires des agents civils et militaires de Défense mobilité ;
- 0,06 M€ d'achats d'abonnements et de documentation technique spécifique destinés à l'ensemble du réseau de Défense mobilité.

Autres OB : « Fonctionnement courant » et « Soutien des matériels communs » (2,18 M€, soit 6 % de la dotation en CP)

La dotation globale des deux autres OB de la sous-action 06-03 augmente de 0,44 M€ par rapport à la LFI 2023 (1,74 M€). Elle concerne le fonctionnement courant (1,03 M€) et le soutien des matériels communs (1,15 M€) qui porte essentiellement sur le soutien au Centre militaire de formation professionnelle (CMFP) pour permettre l'adaptation de l'offre de service et des ateliers de formation au marché du travail.

SOUS-ACTION

06.04 – Action sociale et inclusion

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

La sous-action 06-04 regroupe les crédits propres à l'action sociale ministérielle et interministérielle ainsi qu'à la couverture des frais de gestion administrative.

La dotation au titre du PLF 2024 s'élève à 134,67 M€ en AE et à 134,90 M€ en CP.

Soutien de la politique de la défense

Programme 212	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les principales mesures de l'année recouvrent le fonctionnement courant et la subvention versée à l'IGESA.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT**1. DESCRIPTION**

Les crédits de cette sous-action se répartissent entre d'une part l'action sociale (132,36 M€ en AE et 132,58 M€) et d'autre part les actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées et les frais de gestion pour prestation administrative (2,31 M€ en AE et en CP).

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Fonctionnement courant	606 000	606 000
OB	Action sociale - Prestations interministérielles	5 580 000	5 580 000
OB	Action Sociale - Accompagnement RH en faveur du handicap	837 210	837 210
OB	Action RH pour l'insertion des personnes handicapées	150 000	150 000
OB	Action sociale - prestations ministérielles	125 241 319	125 467 403
	<i>dont soutien structures (centres sociaux, MEACS, etc.)</i>	2 378 263	2 378 263
	<i>dont garde d'enfants</i>	-	-
	<i>dont PEAR/CNMSS</i>	6 078 861	6 078 861
	<i>dont autres actions sociales (CESU, défense, ASCC, dons et legs)</i>	1 194 508	1 194 508
	<i>dont subvention IGeSA</i>	112 460 000	111 360 000
	<i>dont subvention infra IGeSA</i>	-	-
	<i>dont subventions associations</i>	150 000	1 476 084
	<i>dont aide aux organismes PSC</i>	2 579 687	2 579 687
	<i>dont construction de crèches</i>	-	-
	<i>dont chèques sociaux</i>	400 000	400 000
OB	Frais de gestion pour prestation administrative	2 160 428	2 160 428
OB	Soutien courant des structures	40 500	40 500
OB	Communication et relations publiques	53 500	53 500
Total		134 668 957	134 895 041

La prévision de ressource pour la sous-action 06-04 augmente de 32,1 % en AE et de 35,9 % en CP par rapport à la LFI 2023 (101,92 M€ en AE et 99,27 M€ en CP). Les principaux facteurs d'évolution concernent l'OB Prestations interministérielles et l'OB Prestations ministérielles qui supporte la subvention IGeSA dont la hausse (+30,38 M€ en AE et +29,28 M€ en CP) sert au financement du plan Famille 2 notamment les mesures suivantes :

- organiser des événements à l'attention des familles pour accroître le lien armée familles ;
- faciliter l'accès à la prestation de soutien en cas d'absence prolongée du domicile (PSAD) au profit des militaires subissant les contraintes opérationnelles les plus fortes ;

- augmenter l'offre de garde de jeunes enfants ;
- intensifier l'effort de construction de crèches en partenariat avec les collectivités.

OB « Action sociale – Prestations interministérielles » (5,58 M€ en AE et en CP : 4 % de l'enveloppe)

Cette OB ne concerne que la prestation de restauration dite prime ASA qui correspond à la participation du ministère aux frais de restauration de ses ressortissants.

OB « Action sociale – Prestations ministérielles » (125,24 M€ en AE et 125,47 M€ en CP, soit 93 % de l'enveloppe)

La ressource prévisionnelle pour 2024 augmente de 37 % en AE (+33,64 M€) et de 41 % en CP (+36,50 M€) par rapport à la LFI 2023. Cette hausse s'explique principalement par la mise en œuvre du plan Famille 2 lequel vient renforcer l'accompagnement des militaires et leurs familles autour de grandes mesures orientées principalement sur la garde d'enfants notamment en partenariat avec les collectivités territoriales et le soutien aux familles durant les absences opérationnelles du militaire. La subvention versée à l'IGESA (112,46 M€ en AE et 111,36 M€ en CP soit 90 % des crédits de l'OB) intègre l'enveloppe consacrée au financement de ces mesures ce qui explique sa forte progression par rapport à la LFI 2023.

SOUS-ACTION

06.05 – Ressources humaines civiles

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

La nouvelle sous-action 06-05 regroupe les crédits destinés à la politique de formation du personnel civil, au financement de l'apprentissage (coûts de formation) et au recrutement du personnel civil.

La dotation au titre du PLF 2024 s'élève à 33,69 M€ en AE et à 26,19 M€ en CP.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les principales mesures de l'année concernent l'effort financier en faveur de l'apprentissage et les dispositions mises en place pour renforcer la notoriété de la marque employeur « Civils de la défense » (1,50 M€ en AE et 1,53 M€ en CP au profit du plan de « marketing RH »).

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

1. DESCRIPTION

Les crédits de cette sous-action recouvrent principalement le financement des actions liées aux :

- formations initiales, continues et spécifiques du personnel civil du ministère des Armées (8,63 M€ en AE et 8,60 M€ en CP) ;
- coûts de formation des apprentis accueillis par les armées, directions et services du ministère, hors SIAé et DGSE (23,56 M€ en AE et 16,1 M€ en CP). L'écart entre AE et CP s'explique par la durée variable des contrats d'apprentissage (de 1 à 3 ans).

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Soutien de la politique de la défense

Programme 212	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

Niveau	Description	Prévisions de crédits	
		AE	CP
OB	Communication et relations publiques	1 495 000	1 530 532
OB	Formation et instruction	32 193 887	24 664 300
Total		33 688 887	26 194 832

OB « Formation et instruction » (32,19 M€ en AE et 24,66 M€ en CP, respectivement 96 % et 94 % de l'enveloppe)

Cette OB comprend principalement les crédits de financement des coûts de formation des apprentis accueillis au sein du ministère. Elle recouvre aussi diverses actions de formation statutaire initiale et continue à destination du personnel civil comme la validation des acquis de l'expérience, le compte personnel de formation, les périodes de professionnalisation, les bilans de compétences, les formations liées au handicap, les préparations aux concours et examens professionnels et les formations des membres des comités sociaux.

Par rapport à la LFI 2023, la ressource prévisionnelle pour 2024 est en baisse de 17 % en AE (-6,5 M€) et reste stable en CP (24,66 M€ contre 24,73 M€). Cette diminution résulte de la demande importante d'AE à la LFI 2023 afin de mettre en œuvre les nouvelles modalités d'engagement de l'apprentissage.

OB « Communication et relations publiques » (1,50 M€ en AE et 1,53 M€ en CP)

Depuis 2017, le recrutement de personnel civil connaît une forte augmentation et doit se poursuivre dans les prochaines années. Compte tenu d'un contexte défavorable, marqué notamment par un déficit d'attractivité de la fonction publique, le ministère des armées a souhaité mettre en place un plan ambitieux d'attractivité, améliorant la visibilité du ministère des Armées en tant que recruteur de personnel civil. Une enveloppe budgétaire (1,5 M€) sera dédiée à ce plan dès le début de la gestion 2024.

SYNTHESE ACTION 6

Niveau	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Fonctionnement et activités spécifiques	207 464 579	-	40 000	-	207 504 579	198 404 194	-	40 000	-	198 444 194
Total	207 464 579	-	40 000	-	207 504 579	198 404 194	-	40 000	-	198 444 194

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE

Niveau OS	Engagements			Paiements						
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total	
Fonctionnement et activités spécifiques	67 197 198			21 499 714	3 645 967	596 330	-	41 455 187	67 197 198	
		185 066 889		146 968 371	33 744 549	3 061 721	678 836	613 412	185 066 889	
			207 504 579		168 635 157	19 527 159	15 929 887	3 412 376	207 392 517	
Total	67 197 198	185 066 889	207 504 579	168 468 085	206 025 673	23 185 210	16 608 723	45 480 975	459 768 666	
	Somme des engagements						Somme des paiements			459 768 666

ACTION (0,3 %)**08 – Politique culturelle et éducative**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	72 152 326	72 152 326	0
Crédits de paiement	0	78 844 066	78 844 066	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	41 711 768	42 361 013
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 652 034	8 301 279
Subventions pour charges de service public	34 059 734	34 059 734
Dépenses d'investissement	29 380 558	35 423 053
Subventions pour charges d'investissement	29 380 558	35 423 053
Dépenses d'intervention	1 060 000	1 060 000
Transferts aux ménages	500 000	500 000
Transferts aux autres collectivités	560 000	560 000
Total	72 152 326	78 844 066

CONTENU DE L'ACTION

Cette action retrace les financements accordés à la politique culturelle du ministère des Armées qui consiste à conserver et à rendre accessible au plus grand nombre un riche patrimoine, illustrant les enjeux passés, présents et à venir de l'institution militaire, et dont l'importance place le ministère des armées au rang de deuxième acteur culturel de l'État. Elle contribue ainsi au renforcement du lien armées-Nation, ainsi qu'au soutien de la vocation et de l'engagement des militaires.

Le budget qu'elle mobilise est principalement consacré au soutien et à l'investissement des musées nationaux d'histoire militaire (musée de l'Armée, musée de l'Air et de l'Espace, musée national de la Marine) et du service historique de la défense (SHD). Il finance également des actions récurrentes de promotion du patrimoine culturel militaire à travers différents vecteurs, notamment l'édition d'ouvrages et de revues, la production et la diffusion de documentaires audiovisuels, l'organisation d'expositions et de colloques ou, encore, le soutien à la recherche historique.

SOUS-ACTION**08.01 – Actions culturelles et mise en valeur du patrimoine****CONTENU DE LA SOUS-ACTION**

Cette sous-action finance les moyens consacrés à la valorisation de la culture de défense auprès du grand public.

Soutien de la politique de la défense

Programme	n°	Justification au premier euro
212		

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les principales mesures de l'année concernent :

- la mise en œuvre de la phase 1 du chantier d'extension « MINERVE » du musée de l'Armée (réalisation des travaux d'infrastructure) ;
- l'accompagnement de la réouverture du musée national de la Marine sur la colline de Chaillot, et le programme d'investissement dans les sites du musée localisés dans les ports ;
- la poursuite des opérations liées à la création d'espaces muséaux du musée de l'Air et de l'Espace (chantier « ASTREOS ») ;

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT**1. DESCRIPTION**

Les dépenses de l'OS FAS comprennent principalement les subventions pour charges de service public (SCSP) et les subventions pour charges d'investissement attribuées aux trois musées nationaux (musée de l'Armée, musée national de la Marine, musée de l'Air et de l'Espace).

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Patrimoine et actions culturelles	2 661 279	2 661 279
OB	Subventions et transferts	64 500 292	70 542 787
	Total	67 161 571	73 204 066

Commentaires :

Les crédits de l'OS FAS s'élèvent à 67,2 M€ en AE et à 73,2 M€ en CP. Ils comprennent respectivement une augmentation de 15 M€ en AE (+28,7 %) et de 10,4 M€ en CP (+16,6 %) par rapport à la LFI 2023. Ces évolutions s'expliquent par la montée en puissance des programmes de rénovation des musées et de la politique de soutien aux actions culturelles.

Dans le détail, l'OB « subventions et transferts » d'un montant de 64,5 M€ en AE et de 70,5 M€ en CP comprend principalement :

- les SCSP attribuées aux trois musées dotés du statut d'établissement public à caractère administratif (34,0 M€ en AE et en CP), qui couvrent les dépenses de rémunérations et de fonctionnement de ces établissements ;

- les subventions pour charges d'investissement (29,4 M€ en AE et 35,4 M€ en CP), qui ont principalement pour vocation le financement de constructions et de rénovations significatives :

- achèvement des travaux de rénovation du musée national de la Marine sur le site de Chaillot (Paris) et accompagnement de sa réouverture, maintien à niveau du centre de conservation et de recherche à Dugny (Seine-Saint-Denis), études liées aux projets architecturaux et muséographiques des sites de Rochefort (Hôtel de Cheusses et Amblimont, ancienne école de médecine navale - Charente-Maritime) et lancement de l'aménagement d'un parcours muséographique commun sur le site de la citadelle de Port-Louis avec le musée de la compagnie des Indes (Morbihan) ;
- travaux de maintien à niveau des espaces, de préservation et de modernisation de la présentation des collections du musée de l'Air et de l'Espace : construction d'espaces d'exposition permanente dédiée à l'aviation civile, commerciale, légère et sportive depuis 1945, temporaire et d'animation (Planétarium) et mise en visite d'un Airbus A380 ;
- poursuite des travaux d'infrastructure liés à l'extension du musée de l'Armée dans le cadre du projet MINERVE : nouveaux espaces d'exposition permanents, amélioration des conditions d'accueil du public et de visite, reconfiguration des espaces logistiques.

Les crédits de l'OB « patrimoine et actions culturelles » (2,7 M€ en AE-CP) financent les actions culturelles telles que des expositions, des colloques, des concerts, le soutien à des œuvres artistiques, à des ouvrages historiques et des journées d'études. Cette année, seront également financées des campagnes de numérisation et de rétro-catalogage des bibliothèques ainsi que des programmes de numérisation des fonds patrimoniaux dans le cadre du développement et de l'ouverture des archives.

SOUS-ACTION

08.02 – Gestion et communication des archives historiques de la défense

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Cette sous-action recouvre les dépenses du service historique de la défense (SHD) qui a pour mission la collecte, la conservation, la communication au public, l'étude et la valorisation des archives historiques du ministère des Armées et la gestion de la symbolique de défense.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les principales mesures de l'année concernent :

- La poursuite du déménagement des fonds d'archives et d'ouvrages du magasin Braibant sur le site du fort Neuf de Vincennes ;
- La poursuite de l'opération de rétro-conversion des fonds dans le cadre du déploiement du système d'information « Archipel » ;
- La gestion des fonds et collections ;
- Les actions de valorisation des fonds et collections auprès du public ;
- L'action de médiation pédagogique au profit de nouveau public.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

1. DESCRIPTION

Les dépenses de l'OS FAS comprennent :

- un budget « cœur de métier » destiné à la conservation des archives et des collections de symbolique, ainsi qu'à leur valorisation, notamment par la publication d'ouvrages et la réalisation d'expositions ;
- un budget de fonctionnement courant.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Fonctionnement courant	129 000	129 000
OB	Soutien courant des structures	-	-
OB	Déplacements et transports	126 522	125 770
OB	Formation et instruction	111 000	111 000
OB	Patrimoine et actions culturelles	4 624 233	5 274 230
	Total	4 990 755	5 640 000

Soutien de la politique de la défense

Programme 212	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

Commentaires :

La dotation diminue légèrement en AE (5 M€ en 2024 contre 5,2 en 2023) et augmente en CP (5,6 M€ en 2024 contre 5,2 en 2023) par rapport à la LFI 2023. L'écart entre les AE et les CP est lié au paiement des prestations lancées précédemment (apurement du reste à payer).

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHESE ACTION 8

OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Fonctionnement et activités spécifiques	41 711 768	29 380 558	1 060 000	-	72 152 326	42 361 013	35 423 053	1 060 000	-	78 844 066
Total	41 711 768	29 380 558	1 060 000	-	72 152 326	42 361 013	35 423 053	1 060 000	-	78 844 06

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
Fonctionnement et activités spécifiques	29 847 657			13 880 878	10 201 023	5 765 756	-	-	29 847 657
		57 743 453		54 508 759	3 234 694	-	-	-	57 743 453
			72 152 326		68 409 101	3 743 225	-	-	72 152 326
Total	29 847 657	57 743 453	72 152 326	68 389 637	81 844 818	9 508 981	-	-	159 743 436
	Somme Eng.		159 743 436	Somme des paiements				159 743 436	

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours, des attributions de produits attendus et des ressources extrabudgétaires est la suivante :

Niveau	Description	AE	CP
OB	Patrimoine et actions culturelles	-	-
OB	Subventions et transferts	-	-
Total		-	-

ACTION (0,0 %)

10 - Restructurations

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	10 888 818	10 888 818	0
Crédits de paiement	0	10 797 469	10 797 469	0

CONTENU DE L'ACTION

L'action 10 concerne les mesures d'accompagnement (hors titre 2) des restructurations résultant des réformes du ministère des Armées. La politique d'accompagnement se traduit par trois types de mesures : l'accompagnement social, l'accompagnement économique et la mise en œuvre du plan de stationnement.

Accompagnement social des restructurations

Cette partie regroupe les crédits hors titre 2 relatifs à la politique d'accompagnement des ressources humaines liés aux restructurations. Ces derniers comportent les crédits d'action sociale en faveur du personnel civil et militaire, les aides à la mobilité dans le cadre des restructurations, les crédits de formation destinés à la reconversion du personnel civil de la défense en situation de réorientation professionnelle et de reconversion du personnel militaire.

Soutien de la politique de la défense

Programme	n°	Justification au premier euro
212		

Accompagnement économique des restructurations

Cet accompagnement se traduit par un soutien économique aux territoires affectés par une restructuration, grâce aux crédits dédiés du Fonds pour les restructurations de la défense (FRED). Cette intervention s'effectue dans les zones d'emploi qui subissent une diminution significative de l'activité militaire ou industrielle de défense. Les crédits ainsi mobilisés ont vocation à aider les collectivités locales à reconverter les emprises libérées par le ministère et à favoriser le développement d'activités nouvelles. De cette façon, l'impact économique sur ces zones est atténué.

Mise en œuvre d'un nouveau plan de stationnement

Elle mobilise les crédits de la politique immobilière gérés par la direction des territoires, de l'immobilier et de l'environnement (DTIE). L'objectif poursuivi consiste à réaliser l'adéquation du parc immobilier aux besoins du ministère. Ces crédits sont désormais regroupés dans une opération budgétaire unique intitulée « Restructurer les sites ».

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Depuis 2020, les restructurations ne sont plus accompagnées par les dispositifs spécifiques prévus en loi de programmation militaire (contrats de redynamisation de site de défense), mais par des dispositifs de droit commun. Les contrats de redynamisation des sites de défense en cours à cette date se poursuivent néanmoins de manière nominale.

L'année 2024 devrait être marquée par d'importants engagements sur les contrats de redynamisation de sites de défense (CRSD) de Châteaudun 2 et de Polynésie française.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT**1. DESCRIPTION**

L'opération stratégique (OS) « Fonctionnement et activités spécifiques » (FAS) comprend les crédits relatifs aux volets social et économique de l'accompagnement des restructurations.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €) :

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Accompagnement de la réorientation professionnelle	10 000	10 000
OB	Soutien du dispositif de reconversion	-	-
OB	Accompagnement de la reconversion	-	-
OB	Action sociale - Prestations ministérielles	480 000	480 000
OB	Formation et instruction	267 000	267 000
	<i>dont formations liées aux restructurations</i>	267 000	267 000
	<i>dont formations réorientation pro vers secteur privé</i>	-	-
OB	Frais de gestion pour prestation	44 655	44 655

	administrative		
OB	Accompagnement des restructurations	5 387 163	5 147 007
Total		6 188 818	5 948 662

Les crédits liés à cette OS diminuent de 44 % en AE (-4,9 M€) et de 45 % en CP (-4,8 M€) principalement sur l'OB « Accompagnement des restructurations ».

Commentaires :

L'OB « **Accompagnement des restructurations** » comprend les crédits relatifs à l'accompagnement économique correspondant aux subventions du FRED, piloté par la délégation à l'accompagnement régional (DAR). Elle diminue de 5,3 M€ en AE et 5,2 M€ en CP par rapport à la LFI 2023. La diminution du nombre de contrats vivants et leur échéancier expliquent la baisse des demandes d'engagement et de paiement.

Le tableau ci-dessous présente la situation des 64 contrats au 1^{er} août 2023.

LPM de rattachement du contrat	LPM 2008-2014	LPM 2014-2019	
<i>Situation du contrat</i>			
<i>a. Contrats soldés (dette de l'État éteinte) :</i>	41	0	LPM 2008-2014 : CDE Bassin de Commercy ; CRSD de Givet, Arras, Barcelonnette, Bourg-Saint-Maurice, Caen, Provins-Sourdun, Briançon, La Rochelle, Laval, Martinique, Langres, Châteauroux, Metz, Joigny, Dieuze, Guéret et Reims ; PLR de la Creuse, de la Dordogne, des Landes, de Moselle, de la Manche, de la Meuse, du Nord, d'Ille-et-Vilaine, de Meurthe-et-Moselle, du Rhône, de la Gironde, de la Loire-Atlantique, de Haute-Garonne, du Finistère, d'Eure-et-Loir, du Gard, de l'Yonne, du Haut-Rhin, de l'Hérault, du Maine-et-Loire, de la Réunion, de la Marne et des Yvelines <i>PLR du Tarn-et-Garonne (non signé, préfinancement seulement)</i>
<i>b. Contrats clos (AE consommées et crédits de paiement en cours de consommation) :</i>	16	5	LPM 2008-2014 : CRSD de Brétigny-sur-Orge, Cambrai, Châteaudun 1, Laon-Couvron, Limoges, Luxeuil-les-Bains, Noyon, Varennes-sur-Allier et Vernon ; PLR des Bouches-du-Rhône, de la Guadeloupe, de la Nièvre (Château-Chinon et Fourchambault), de l'Oise (Compiègne et Senlis) et du Val d'Oise LPM 2014-2019 : CRSD et CAR de Châlons-en-Champagne, CRSD de Creil, Dijon et Drachenbronn
<i>c. Contrats vivants (générant de nouveaux engagements) :</i>	1	1	LPM 2008-2014 : CRSD Polynésie LPM 2014-2019 : CRSD de Châteaudun 2(*)
<i>Stock de contrats signés gérés :</i>	58	6	

(*) Le CRSD de Châteaudun 2, en principe clos en décembre 2023, devrait faire l'objet d'une prolongation d'un an.

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATEGIQUE : INFRASTRUCTURE DE DEFENSE

1. DESCRIPTION

Les crédits sont destinés à la réalisation du plan de stationnement des forces issu des réformes de 2008 (REORG1) et de la LPM 2014-2019 (REORG 2). Ils permettent le financement des opérations de restructuration (adaptation, densification) des sites conservés, de gardiennage des sites libérés et de préparation à la cession des sites devenus inutiles aux besoins des armées.

Soutien de la politique de la défense

Programme 212	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
ACT	Réaliser dép. pour valorisation des sites à céder	4 700 000		4 700 000	4 848 807
Total		4 700 000	-	4 700 000	4 848 807

L'opération budgétaire « Restructuration des sites » est dotée de 4,7 M€ en AE et de 4,8 M€ en CP.

Les AE prévues financeront des dépenses de sécurisation des sites (1,9 M€), des études de reconversion (1 M€) ainsi que diverses prestations intellectuelles (estimations, conseil juridique, 1 M€) liées à l'accompagnement des cessions immobilières.

SYNTHESE ACTION 10

Niveau	AE					CP					
	OS	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Fonctionnement et activités spécifiques	801 655	-	5 387 163	-	-	6 188 818	801 655	-	5 147 007	-	5 948 662
Infrastructure de défense	-	4 700 000	-	-	-	4 700 000	-	4 848 807	-	-	4 848 807
Total	801 655	4 700 000	5 387 163	-	-	10 888 818	801 655	4 848 807	5 147 007	-	10 797 469

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPERATION STRATEGIQUE

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	2026	Total
Fonctionnement et activités spécifiques	26 156 763			9 716 364	6 118 590	1 017 493	831 045	8 473 271	26 156 763
		9 877 968		985 464	1 349 536	1 450 000	92 968	6 000 000	9 877 968
			6 188 818		2 381 119	982 591	2 825 108	-	6 188 818
Infrastructure de défense	5 244 478			4 817 524	426 379	-	-	575	5 244 478
		15 054 769		1 505 477	3 717 427	4 064 788	1 053 834	4 713 243	15 054 769
			4 700 000		1 608 403	1 175 000	1 446 597	470 000	4 700 000
Total	31 401 241	24 932 737	10 888 818	17 024 829	15 601 454	8 689 872	6 249 552	19 657 089	67 222 796
	Somme Eng.		67 222 796	Somme des paiements					67 222 796

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	801 655	801 655
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	801 655	801 655
Dépenses d'investissement	4 700 000	4 848 807
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	4 700 000	4 848 807
Dépenses d'intervention	5 387 163	5 147 007
Transferts aux entreprises	152 238	483 622
Transferts aux collectivités territoriales	5 234 925	4 606 839
Transferts aux autres collectivités		56 546
Total	10 888 818	10 797 469

ACTION (1,5 %)**11 - Pilotage, soutien et communication**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	368 114 352	368 114 352	0
Crédits de paiement	0	386 373 760	386 373 760	0

CONTENU DE L'ACTION

Les crédits de l'action 11 permettent de verser des subventions à quatre opérateurs : le service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM), l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD), le commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). Ces crédits servent aussi à financer le contrat de partenariat public privé (PPP) Balard, à solder les contentieux non contractuels et de réparation de l'ensemble du ministère des Armées et à financer les dépenses de communication du ministère ainsi que celles des entités d'administration centrale du Secrétariat général pour l'administration (SGA) et d'autres dépenses en matière de soutien et de fonctionnement.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les principales mesures pour l'année 2024 concernent les travaux de rénovation du bâtiment restauration et la construction d'un laboratoire de métrologie au profit du SHOM, ainsi que le soutien des activités de communication pour les JO Paris 2024 de la Délégation à l'information et à la communication de la Défense (DICOd). Le programme poursuit par ailleurs le financement de travaux d'infrastructure de l'ECPAD ainsi que des projets dédiés à la conservation et à la valorisation des archives de l'établissement.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

1. DESCRIPTION

Les dépenses de fonctionnement regroupent les crédits liés aux engagements contractuels du ministère, à la condition du personnel et aux frais généraux.

Soutien de la politique de la défense

Programme 212	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Déplacements et transport	2 375 000	2 375 000
OB	Soutien cœur de métier des organismes extérieurs de la DRH-MD	650 000	650 000
OB	Communication et relations publiques	1 880 000	1 670 000
OB	Fonctionnement courant	174 537 454	200 820 294
ACT	Prestations intellectuelles	510 000	310 000
OB	Soutien courant des structures	500 000	200 000
OB	Soutien des matériels communs	-	-
OB	Alimentation	-	-
OB	Communication institutionnelle	4 151 788	3 746 221
OB	Documentation	1 402 610	1 402 610
OB	Formation et instruction	225 622	225 622
OB	Compensatrice ferroviaire	56 625 467	56 353 866
OB	Mobilité des personnels	-	-
OB	Subventions et transferts	85 676 411	81 140 147
OB	Accompagnement des restructurations	-	-
OB	Dépenses de contentieux dont frais de justice	31 000 000	29 400 000
ACT	Prestations de conseil	3 790 000	3 290 000
Total		363 324 352	381 583 760

OS FAS

Les crédits de l'opération stratégique « Fonctionnement et activités spécifiques » (OS FAS) augmentent de 3 % en AE (+9,0 M€) et restent stable en CP (+0,7 M€) par rapport à la LFI 2023.

L'OB « Fonctionnement courant » regroupe notamment les dépenses au profit du PPP Balard (règlement des redevances forfaitaires, poursuite des travaux de sécurisation du site et divers travaux d'adaptation réalisés par le titulaire OPALE), la mise à disposition d'un détachement de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) sur le site de Balard, les gratifications d'étudiants stagiaires et les intérimaires des entités du Secrétariat général pour l'administration. Les crédits de cette OB augmentent en AE (+3,3 M€) et en CP (+0,7 M€) en raison de l'inflation sur les dépenses énergétiques du PPP Balard et de l'effet des mesures salariales à destination des stagiaires et personnels de la BSPP détachés sur le site de Balard.

L'OB « Subventions et transferts » augmente en AE (+6,2 M€) et en CP (+3,8 M€), afin de prendre en compte d'une part les effets de l'inflation sur les subventions pour charges de service public (SCSP) des opérateurs ; et d'autre part de financer les infrastructures immobilières (mises aux normes, destructions, constructions).

L'OB « Dépenses de contentieux dont frais de justice » diminue en AE (-2,1 M€) et en CP (-3,6 M). Cette évolution prend en compte le ralentissement des dépenses du guichet amiante.

L'OB « Communication institutionnelle » diminue en AE (-0,3 M€) et en CP (-0,7 M€) tout en s'adaptant aux besoins de financement identifiés :

- la présence du ministère des armées aux différents salons soutenant l'industrie de défense notamment ;
- des cérémonies comme les célébrations des 80 ans du débarquement et des jeux olympiques de Paris ;
- la réalisation des revues institutionnelles de la défense et les dépenses. La revue « Terre info magazine » change de format pour devenir à compter de septembre 2024 « Terremag ». Ces changements sont compensés par une baisse du nombre d'exemplaires imprimés mais aussi par la diminution du nombre de parutions ;
- la réalisation de prestations audiovisuelles et photographiques et la captation d'images, notamment à l'occasion des cérémonies militaires et des commémorations ;
- la réalisation de sondages permettant d'évaluer la perception par les citoyens français de leur armée et des enjeux de défense.

Les crédits de l'**OB « Déplacements et transport »** augmentent en AE de 8 % (+0,2 M€) et de 9 % (+0,2 M€) en CP afin de tenir compte de la réévaluation des indemnités des frais de mission engagés lors des déplacements professionnels.

L'ACT « Prestations intellectuelles » diminue de 78 % en AE (-1,9 M€) et de 87 % en CP (-2,1 M€) par rapport à la LFI 2023 en raison d'un changement de périmètre. En effet, les dépenses relatives aux prestations de conseil (activité « Prestations de conseil ») sont isolées et sont désormais retracées dans l'activité « Prestations de conseils » afin de faciliter leur suivi (3,8 M€ en AE et 3,3 M€ en CP). L'augmentation des crédits sur le périmètre équivalent à celui de la LFI 2023 (+1,9 M€ en AE et +1,2 M€ en CP) s'explique en particulier par le financement de prestations de conseils en vue de la mise en place d'un *power purchase agreement* (contrats de livraison d'électricité à long terme), ainsi que de prestations de conseils juridique et financier dans le cadre du contrat Ambition Logement.

Soutien de la politique de la défense

Programme 212	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT**OPÉRATION STRATEGIQUE : DISSUASION****1. DESCRIPTION**

L'opération stratégique « Dissuasion » comprend les crédits des études effectuées par des experts indépendants et par l'IRSN, à la demande et au profit du délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la Défense (DSND), conformément à l'article R*1333-67-8 du code de la défense.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Subventions de fonctionnement	4 390 000	4 390 000
OB	Études du DSND	400 000	400 000
Total		4 790 000	4 790 000

SYNTHESE ACTION 11

Niveau	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
OS										
Fonctionnement et activités spécifiques	342 604 351	20 720 001	-	-	363 324 352	347 172 024	34 411 736	-	-	381 583 760
Dissuasion	4 790 000	-	-	-	4 790 000	4 790 000	-	-	-	4 790 000
Total	347 394 351	20 720 001	-	-	368 114 352	351 962 024	34 411 736	-	-	386 373 760

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE329

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
Fonctionnement et activités spécifiques	842 859 958			68 022 325	33 447 405	28 811 295	36 570 276	676 008 657	842 859 958
		355 910 083		313 388 520	40 888 740	1 552 823	40 000	40 000	355 910 083
			363 324 352	-	314 653 182	47 901 805	769 365	-	363 324 352
Dissuasion	1 700			1 700	-	-	-	-	1 700
		4 559 278		4 557 578	1 700	-	-	-	4 559 278
			4 790 000		4 788 300	1 700	-	-	4 790 000
Total	842 861 658	360 469 361	368 114 352	385 970 123	393 779 327	78 267 623	37 379 641	676 048 657	1 571 445 371
	Somme Eng.		1 571 445 371	Somme des paiements				1 571 445 371	

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	347 394 351	351 962 024
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	267 418 940	271 986 613
Subventions pour charges de service public	79 975 411	79 975 411
Dépenses d'investissement	20 720 001	34 411 736
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	11 129 001	29 357 000
Subventions pour charges d'investissement	9 591 000	5 054 736
Dépenses d'intervention		
Transferts aux autres collectivités		
Total	368 114 352	386 373 760

ACTION (2,9 %)

50 - Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	709 227 618	0	709 227 618	0
Crédits de paiement	709 227 618	0	709 227 618	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	709 227 618	709 227 618
Rémunérations d'activité	456 046 239	456 046 239
Cotisations et contributions sociales	249 237 009	249 237 009
Prestations sociales et allocations diverses	3 944 370	3 944 370
Total	709 227 618	709 227 618

Soutien de la politique de la défense

Programme	n°	Justification au premier euro
212		

ACTION (0,1 %)

51 - Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	26 131 873	0	26 131 873	0
Crédits de paiement	26 131 873	0	26 131 873	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	26 131 873	26 131 873
Rémunérations d'activité	15 569 402	15 569 402
Cotisations et contributions sociales	10 505 229	10 505 229
Prestations sociales et allocations diverses	57 242	57 242
Total	26 131 873	26 131 873

ACTION (0,3 %)

52 - Relations internationales

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	73 896 249	0	73 896 249	0
Crédits de paiement	73 896 249	0	73 896 249	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	73 896 249	73 896 249
Rémunérations d'activité	50 932 795	50 932 795
Cotisations et contributions sociales	22 878 612	22 878 612
Prestations sociales et allocations diverses	84 842	84 842
Total	73 896 249	73 896 249

ACTION (9,8 %)

53 - Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces "

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	2 413 571 628	0	2 413 571 628	0
Crédits de paiement	2 413 571 628	0	2 413 571 628	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	2 413 571 628	2 413 571 628
Rémunérations d'activité	629 793 196	629 793 196
Cotisations et contributions sociales	1 781 271 144	1 781 271 144
Prestations sociales et allocations diverses	2 507 288	2 507 288
Total	2 413 571 628	2 413 571 628

ACTION (6,2 %)

54 - Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	1 529 260 516	0	1 529 260 516	0
Crédits de paiement	1 529 260 516	0	1 529 260 516	0

Soutien de la politique de la défenseProgramme n° Justification au premier euro
212

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	1 529 260 516	1 529 260 516
Rémunérations d'activité	891 287 286	891 287 286
Cotisations et contributions sociales	634 266 592	634 266 592
Prestations sociales et allocations diverses	3 706 638	3 706 638
Total	1 529 260 516	1 529 260 516

ACTION (32,7 %)

55 - Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	8 077 490 503	0	8 077 490 503	920 000
Crédits de paiement	8 077 490 503	0	8 077 490 503	920 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	8 077 490 503	8 077 490 503
Rémunérations d'activité	4 231 661 966	4 231 661 966
Cotisations et contributions sociales	3 820 804 195	3 820 804 195
Prestations sociales et allocations diverses	25 024 342	25 024 342
Total	8 077 490 503	8 077 490 503

ACTION (11,7 %)

56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	2 877 625 045	0	2 877 625 045	0
Crédits de paiement	2 877 625 045	0	2 877 625 045	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	2 877 625 045	2 877 625 045
Rémunérations d'activité	1 531 022 534	1 531 022 534
Cotisations et contributions sociales	1 338 242 274	1 338 242 274
Prestations sociales et allocations diverses	8 360 237	8 360 237
Total	2 877 625 045	2 877 625 045

ACTION (11,7 %)

57 – Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	2 896 156 878	0	2 896 156 878	0
Crédits de paiement	2 896 156 878	0	2 896 156 878	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	2 896 156 878	2 896 156 878
Rémunérations d'activité	1 536 540 141	1 536 540 141
Cotisations et contributions sociales	1 351 309 877	1 351 309 877
Prestations sociales et allocations diverses	8 306 860	8 306 860
Total	2 896 156 878	2 896 156 878

Soutien de la politique de la défense

Programme	n°	Justification au premier euro
212		

ACTION (11,6 %)

58 - Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	2 859 760 825	0	2 859 760 825	263 437 610
Crédits de paiement	2 859 760 825	0	2 859 760 825	263 437 610

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	2 859 760 825	2 859 760 825
Rémunérations d'activité	1 479 723 627	1 479 723 627
Cotisations et contributions sociales	1 370 223 073	1 370 223 073
Prestations sociales et allocations diverses	9 814 125	9 814 125
Total	2 859 760 825	2 859 760 825

ACTION (0,8 %)

59 - Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	200 000 000	0	200 000 000	0
Crédits de paiement	200 000 000	0	200 000 000	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	200 000 000	200 000 000
Rémunérations d'activité	199 800 000	199 800 000
Cotisations et contributions sociales	200 000	200 000
Total	200 000 000	200 000 000

ACTION (2,1 %)

60 - Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	509 055 342	0	509 055 342	0
Crédits de paiement	509 055 342	0	509 055 342	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	509 055 342	509 055 342
Rémunérations d'activité	297 821 050	297 821 050
Cotisations et contributions sociales	209 671 888	209 671 888
Prestations sociales et allocations diverses	1 562 404	1 562 404
Total	509 055 342	509 055 342

ACTION (1,1 %)

61 - Action sociale, chômage et pensions

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	282 769 332	0	282 769 332	0
Crédits de paiement	282 769 332	0	282 769 332	0

Soutien de la politique de la défense

Programme	n°	Justification au premier euro
212		

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	282 769 332	282 769 332
Cotisations et contributions sociales	31 123 534	31 123 534
Prestations sociales et allocations diverses	251 645 798	251 645 798
Total	282 769 332	282 769 332

ACTION (0,2 %)

62 - Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	43 583 449	0	43 583 449	0
Crédits de paiement	43 583 449	0	43 583 449	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	43 583 449	43 583 449
Rémunérations d'activité	25 832 034	25 832 034
Cotisations et contributions sociales	17 601 112	17 601 112
Prestations sociales et allocations diverses	150 303	150 303
Total	43 583 449	43 583 449

ACTION (0,2 %)

63 - Restructurations - RH

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	52 523 568	0	52 523 568	0
Crédits de paiement	52 523 568	0	52 523 568	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	52 523 568	52 523 568
Rémunérations d'activité	48 636 533	48 636 533
Cotisations et contributions sociales		
Prestations sociales et allocations diverses	3 887 035	3 887 035
Total	52 523 568	52 523 568

ACTION (1,6 %)

64 - Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien "

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	396 900 004	0	396 900 004	0
Crédits de paiement	396 900 004	0	396 900 004	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	396 900 004	396 900 004
Rémunérations d'activité	239 883 069	239 883 069
Cotisations et contributions sociales	155 797 538	155 797 538
Prestations sociales et allocations diverses	1 219 397	1 219 397
Total	396 900 004	396 900 004

Soutien de la politique de la défense

Programme	n°	Justification au premier euro
212		

ACTION (0,5 %)

65 - Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	128 875 258	0	128 875 258	0
Crédits de paiement	128 875 258	0	128 875 258	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	128 875 258	128 875 258
Rémunérations d'activité	71 654 981	71 654 981
Cotisations et contributions sociales	56 526 693	56 526 693
Prestations sociales et allocations diverses	693 584	693 584
Total	128 875 258	128 875 258

ACTION (0,2 %)

66 - Rayonnement et contribution extérieure

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	42 701 347	0	42 701 347	0
Crédits de paiement	42 701 347	0	42 701 347	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	42 701 347	42 701 347
Rémunérations d'activité	24 295 184	24 295 184
Cotisations et contributions sociales	18 280 008	18 280 008
Prestations sociales et allocations diverses	126 155	126 155
Total	42 701 347	42 701 347

ACTION (0,3 %)

67 - Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	85 832 223	0	85 832 223	0
Crédits de paiement	85 832 223	0	85 832 223	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	85 832 223	85 832 223
Rémunérations d'activité	49 345 558	49 345 558
Cotisations et contributions sociales	36 285 412	36 285 412
Prestations sociales et allocations diverses	201 253	201 253
Total	85 832 223	85 832 223

Soutien de la politique de la défense

Programme	n°	Justification au premier euro
212		

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)	46 147 007	45 517 007	52 050 041	48 433 777
Subventions pour charges de service public	45 154 007	45 154 007	46 079 041	46 079 041
Subventions pour charges d'investissement	993 000	363 000	5 971 000	2 354 736
Musée de l'armée (P212)	11 882 328	18 082 728	14 088 998	19 638 998
Subventions pour charges de service public	9 704 498	9 704 498	10 341 498	10 341 498
Subventions pour charges d'investissement	2 177 830	8 378 230	3 747 500	9 297 500
Musée national de la marine (P212)	17 705 063	22 150 847	25 400 767	25 893 262
Subventions pour charges de service public	12 996 302	12 996 302	12 273 767	12 273 767
Subventions pour charges d'investissement	4 708 761	9 154 545	13 127 000	13 619 495
Musée de l'air et de l'espace (P212)	20 868 236	20 868 236	23 950 527	23 950 527
Subventions pour charges de service public	7 705 879	7 705 879	11 444 469	11 444 469
Subventions pour charges d'investissement	13 162 357	13 162 357	12 506 058	12 506 058
ECPAD - Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (P212)	26 980 989	25 480 989	24 872 370	23 952 370
Subventions pour charges de service public	20 328 586	20 328 586	21 252 370	21 252 370
Subventions pour charges d'investissement	6 652 403	5 152 403	3 620 000	2 700 000
IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (P190)	4 300 000	4 300 000	4 390 000	4 390 000
Subventions pour charges de service public	4 300 000	4 300 000	4 390 000	4 390 000
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)	5 731 249	5 731 249	8 254 000	8 254 000
Subventions pour charges de service public	5 731 249	5 731 249	8 254 000	8 254 000
Total	133 614 872	142 131 056	153 006 703	154 512 934
Total des subventions pour charges de service public	105 920 521	105 920 521	114 035 145	114 035 145
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	0	0	0	0
Total des subventions pour charges d'investissement	27 694 351	36 210 535	38 971 558	40 477 789

Le programme 212 verse une subvention au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) au profit de l'équipe mise à disposition du délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense (DSND) ainsi que de celle du contrôle gouvernemental et de la gestion patrimoniale des matières nucléaires de défense. Ces entités travaillent dans les murs du CEA.

Par ailleurs, le programme 212 verse une subvention à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) au titre des études qu'il mène au profit du DSND, et pour des études menées par des experts indépendants, toujours au profit du DSND.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2023						PLF 2024					
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis
ECPAD - Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense			257	3		3			257	6		6
Musée de l'air et de l'espace			100	7	5			104	7	5		
Musée de l'armée		2	163	33	6		2	168	33	7		
Musée national de la marine			116	2				120	2			
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine			505	46		3		505	51		10	
Total ETPT		2	1 141	91	11	6		2	1 154	99	12	16

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2023	1 141
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2023	
Impact du schéma d'emplois 2024	13
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2024	1 154
Rappel du schéma d'emplois 2024 en ETP	13

Le schéma d'emplois de 13 ETP concerne le musée de l'armée (+5 ETP), le musée national de la marine (+4 ETP) et le musée de l'air et de l'espace (+4 ETP).

Soutien de la politique de la défense

Programme	n°	Opérateurs
212		

Opérateurs

Avertissement

Les états financiers des opérateurs (budget initial 2023 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2023 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2023 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) sont publiés sans commentaires dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

OPÉRATEUR

ECPAD - Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense

Missions

Placé sous la tutelle de la délégation à l'information et à la communication de la défense (DICOD), l'ECPAD, situé au fort d'Ivry-sur-Seine, a pour missions principales (articles R.3415-2 et suivants du code de la défense) :

- de concevoir, développer et réaliser les captations et produits photographiques, audiovisuels et multimédias intéressant la défense en vue de leur communication, de leur valorisation et de leur exploitation ;
- d'assurer pour le compte de l'État les missions d'un service public d'archives telles que définies à l'article R. 212-4-1 du code du patrimoine pour les fonds d'archives audiovisuelles, photographiques et multimédias produits par les services, organismes ou établissements relevant du ministère de la défense, ou reçus par lui à titre de dons, datations en paiement, legs, achats ou dépôts. A ce titre, l'ECPAD contribue à la connaissance, la diffusion, la valorisation scientifique, culturelle et commerciale des fonds d'archives qu'il conserve et favorise par tous moyens l'élargissement des publics y accédant ;
- de concevoir, organiser et assurer, dans son domaine de compétence, des formations professionnelles spécifiques aux métiers de l'image et aux actions de communication en faveur du personnel relevant du ministre de la défense ou au profit de personnes publiques ou privées dont l'action présente un intérêt pour la défense ;
- d'assurer la réalisation, la diffusion, la gestion et la promotion de publications périodiques, d'ouvrages et de supports de communication intéressant la défense, au profit d'organismes du ministère de la défense ou d'autres organismes publics ou privés.

Gouvernance et pilotage stratégique

Dans le cadre du pilotage stratégique des opérateurs, les objectifs de l'établissement sont définis par la lettre de mission du directeur et par le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2021-2025 qui a été signé le 5 octobre 2021 avec trois enjeux majeurs :

- affirmer le rôle et les métiers de l'ECPAD au sein du ministère des Armées ;
- rénover et innover dans les cœurs de métier ;
- poursuivre la modernisation du soutien et la recherche d'efficience dans la gestion de l'établissement.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2021-2025 a été approuvé en conseil d'administration du 30 juin 2022.

Perspectives 2024

L'année 2024 sera marquée par le début du récolement des collections et le suivi des travaux de rénovation du bâtiment vie dont le lancement est prévu au cours du dernier trimestre 2023. En cohérence avec le SPSI, l'établissement engagera des travaux d'infrastructure liés à la sécurité et au contrôle d'accès, à l'isolation thermique et à l'accessibilité des bâtiments.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Pas d'opérations en 2024.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P212 Soutien de la politique de la défense	26 981	25 481	24 872	23 952
Subvention pour charges de service public	20 329	20 329	21 252	21 252
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	6 652	5 152	3 620	2 700
Total	26 981	25 481	24 872	23 952

La subvention pour charges de service public couvre les dépenses de personnel de l'établissement et une partie des dépenses de fonctionnement.

Pour 2024, la subvention pour charges de service public s'élève à 21 252 370 € soit une hausse de 4 % liée à l'inflation. La subvention pour charges d'investissement s'élève à 3 620 000 € en AE et 2 700 000 € en CP pour 2024. Elle est destinée au financement des travaux prévus dans le cadre du SPSI, au récolement des collections et aux investissements pour la plateforme ImagesDéfense.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2023 (1)	PLF 2024
Emplois rémunérés par l'opérateur :	260	263
– sous plafond	257	257
– hors plafond	3	6
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	3	6
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Au titre de 2024, l'établissement prévoit de conserver un plafond d'emplois de 257 ETPT et 6 apprentis rémunérés hors plafond.

Soutien de la politique de la défense

Programme	n°	Opérateurs
212		

OPÉRATEUR

Musée de l'air et de l'espace

Missions

Le musée de l'air et de l'espace est un établissement public à caractère administratif (EPA) placé sous la tutelle du ministère des armées et doté de l'appellation « musée de France ». Implanté depuis 1986 dans l'ancienne aérogare du Bourget (Seine-Saint-Denis), ainsi qu'à Dugny, où sont localisées ses réserves, il conserve et enrichit les collections de l'État dans les domaines de l'aéronautique et de l'astronautique. Il présente, notamment, plus de 200 avions originaux, emblématiques de l'évolution des techniques de l'aviation militaire mais également civile. Il propose un panorama complet de l'épopée aérospatiale depuis les premières montgolfières de 1783 jusqu'aux fusées Ariane 1 et 5. Il contribue ainsi au développement de l'esprit de défense et au renforcement du lien entre la Nation et ses armées.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2024 du musée, signé le 17 juin 2019, a fait l'objet d'une clause de revoyure pour la période 2022-2024. Il prévoit un ambitieux programme de préservation des collections du musée par la construction d'un centre de conservation et de restauration, d'un planétarium et de nouveaux espaces d'exposition. Le projet scientifique et culturel associé entend faire du musée une référence internationale du fait aérien et spatial, proposant au public des approches scientifique et technique, historique, anthropologique et sociale, à la fois musée de site et lieu de mémoire et de citoyenneté. L'indicateur relatif aux ressources propres rapportées aux coûts de fonctionnement figure au rang des indicateurs de performance du contrat d'objectifs.

Perspectives 2024

L'année 2024 permettra la poursuite du programme d'investissement prévu par le COP 2020-2024, notamment la construction d'un nouveau parcours permanent de visite consacrée à l'aviation civile, légère et sportive et où sera intégré un Airbus A380. A l'emplacement des anciens halls A et B du Bourget, seront également créés des espaces dédiés aux expositions temporaires et à l'animation avec l'installation d'un Planétarium. Le musée consacrera sa programmation culturelle à deux expositions temporaires, « *Les années folles de l'aviation* » et « *Flight* », traitant respectivement du fait aérien et du fait spatial.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Pas d'opérations en 2024.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P212 Soutien de la politique de la défense	20 868	20 868	23 951	23 951
Subvention pour charges de service public	7 706	7 706	11 444	11 444
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	13 162	13 162	12 506	12 506
Total	20 868	20 868	23 951	23 951

Le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP), versée par l'État, finance les dépenses de personnel et de fonctionnement courant. Elle est en hausse de 48 % (+3,7 M€) par rapport à 2023. Cette évolution s'explique par la consolidation du socle RH du musée à travers la hausse du plafond d'emplois autorisés (+4 ETPT) et la mise en œuvre d'une politique de revalorisation salariale. L'augmentation de la subvention vise également à permettre la réalisation des dépenses de fonctionnement inhérentes à l'importance de la superficie des espaces occupés par le musée.

En 2024, la subvention pour charges d'investissement (SCI) devra permettre au MAE de maintenir à niveau l'entretien du parc immobilier et de poursuivre sa modernisation, débutée en 2019 par la rénovation de l'aérogare historique et prolongée par la création d'espaces d'exposition permanente, temporaire et d'animation.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2023 (1)	PLF 2024
Emplois rémunérés par l'opérateur :	107	111
– sous plafond	100	104
– hors plafond	7	7
<i>dont contrats aidés</i>	5	5
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le musée de l'air et de l'espace bénéficie en 2024 d'un schéma d'emplois de +4 ETP venant réhausser le plafond d'emplois de +4 ETPT.

OPÉRATEUR

Musée de l'armée

Missions

Issu, en 1905, de la fusion du musée de l'artillerie et du musée historique de l'armée, le musée de l'armée est un établissement public à caractère administratif (EPA) placé sous la tutelle du ministère des armées. Implanté au sein de l'hôtel national des Invalides, ses réserves sont, quant à elles, situées sur le plateau de Satory, près de Versailles.

Centré sur l'histoire de l'armée terrestre française et européenne, il présente celle-ci en cinq départements : le département ancien, le département moderne, le département des deux guerres mondiales, le département artillerie et l'historial Charles-de-Gaulle. Le musée de l'armée conserve et enrichit les collections de l'État constituées, par exemple, d'armures, d'armes anciennes, de pièces d'artillerie, d'uniformes, de peintures, de sculptures, de figurines historiques et d'estampes. Il assure la gestion de la cathédrale Saint-Louis et l'église du Dôme, où se situe, notamment, le tombeau de Napoléon Ier.

Soutien de la politique de la défense

Programme 212	n°	Opérateurs
------------------	----	------------

Doté de l'appellation « musée de France », il est le plus grand musée d'histoire militaire en France et le deuxième musée militaire du monde par les collections dont il a la garde. Afin de toujours mieux répondre aux attentes des publics français et étrangers, le musée de l'armée a lancé, en 2021, un projet d'extension, dénommé « MINERVE », dans le but d'améliorer ses conditions d'accueil, d'élargir et de moderniser son offre muséographique et d'optimiser son fonctionnement.

La valorisation de ses prestigieuses collections contribue à la compréhension de l'histoire militaire de la France à l'échelle nationale et internationale et au développement de l'esprit de défense.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2024 du musée, ayant fait l'objet d'une clause de revoyure pour la période 2022-2024, veille à la préservation des collections par la création de réserves sur le site de Satory ainsi que par l'amélioration du contrôle du climat (température et hygrométrie) dans les espaces muséaux du site des Invalides. Les travaux préparatoires au projet d'extension « MINERVE » y sont également intégrés. Ceux-ci permettront au public d'accéder à un parcours de visite dont le discours scientifique abordera la période postérieure à 1945, la colonisation et la décolonisation, ainsi que l'actualité des engagements militaires, conformément aux orientations ministérielles. L'indicateur relatif aux ressources propres rapportées au coût de fonctionnement figure au rang des indicateurs de performance du contrat d'objectifs.

Perspectives 2024

L'année 2024 verra la poursuite de la mise en œuvre de la phase 1 du projet « MINERVE », qui devrait être menée à son terme en 2025. Elle consiste en l'amélioration des dispositifs d'accueil, de billetterie et de la librairie-boutique ainsi qu'en la création du parcours muséographique sur l'histoire du site des Invalides, intitulé « l'hôtel des Invalides : entre histoire et mémoire ».

Conformément au contrat d'objectifs, le musée de l'armée présentera, début 2024, une exposition temporaire sur le thème de la victoire, inaugurée en octobre 2023. Au cours du premier trimestre, une seconde exposition au sein du parcours permanent sera consacrée à l'œuvre du photographe Léon Herschritt. Enfin, le spectacle son et lumière « AURA » pourra de nouveau être présenté au public au sein du dôme des Invalides.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Pas d'opérations en 2024.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P212 Soutien de la politique de la défense	11 882	18 083	14 089	19 639
Subvention pour charges de service public	9 704	9 704	10 341	10 341
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	2 178	8 378	3 748	9 298
Total	11 882	18 083	14 089	19 639

La subvention pour charges de service public (SCSP), versée par l'État, vise à financer les dépenses courantes de personnel et de fonctionnement. Son montant est supérieur de +0,6 M€ (soit +7 %) à celui voté en LFI

2023 du fait de la mise à niveau des compétences requises par la conduite du chantier de modernisation « MINERVE ».

La subvention pour charges d'investissement (SCI), également en hausse, contribuera à financer le projet d'extension du musée, ainsi que les dépenses liées à l'investissement courant et à la gestion des collections. L'année 2024 sera marquée par un effort de 5,5 M€ dédiés à la première phase du projet « MINERVE ».

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2023 (1)	PLF 2024
Emplois rémunérés par l'opérateur :	196	201
– sous plafond	163	168
– hors plafond	33	33
<i>dont contrats aidés</i>	6	7
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	2	2
– rémunérés par l'État par ce programme	2	2
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le plafond d'emplois autorisé du musée de l'armée connaît une augmentation de +5 ETPT en 2024 en raison d'un schéma d'emplois de +5 ETP, en adéquation avec la clause de revoyure du COP 2020-2024.

OPÉRATEUR

Musée national de la marine

Missions

Le musée national de la marine est un établissement public à caractère administratif (EPA) placé sous la tutelle du ministère des armées. Il est installé au palais de Chaillot (Paris), depuis 1943, ainsi que dans cinq autres sites localisés à Brest, Port-Louis, Rochefort (deux sites) et Toulon. Le centre de conservation et de ressources du musée national de la marine, mutualisé avec le musée de l'air et de l'espace, est, quant à lui, situé à Dugny.

Créé à partir d'une collection offerte en 1748 au roi Louis XV, le musée est le plus ancien musée maritime du monde. Les collections de l'État dont il a la garde sont représentatives de tous les domaines maritimes (Marine nationale, marine de commerce, de pêche, recherche océanographique, sport nautique, plaisance). Doté de l'appellation « musée de France », il organise et apporte son concours à l'organisation des expositions ou manifestations susceptibles de développer le goût de l'histoire maritime.

Gouvernance et pilotage stratégique

Soutien de la politique de la défense

Programme	n°	Opérateurs
212		

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2016-2021 du musée a lancé un grand projet de rénovation du palais de Chaillot et ouvre la voie à la construction du grand musée maritime français du XXI^e siècle. Le nouveau COP, conclu pour la période 2022-2026, a été présenté lors du dernier conseil d'administration de l'année 2022. Il prévoit notamment la réouverture du site de Chaillot à l'automne 2023.

Rédigé en 2016, le précédent projet scientifique et culturel (PSC) fixait les orientations du musée durant le chantier et la fermeture du site de Chaillot. Adopté en 2023, le nouveau PSC confirme l'ambition du musée rénové et son articulation avec les sites portuaires. Ces documents stratégiques prévoient notamment que le musée s'attachera à contribuer au maintien du lien armée-Nation, à conforter l'esprit de défense, à concourir à l'affirmation du sentiment d'appartenance à la communauté nationale et à aider à l'éveil des vocations pour la Marine nationale et pour d'autres administrations et organismes au service de la Nation.

Perspectives 2024

Dans le cadre de la réouverture du palais de Chaillot, le public pourra visiter l'exposition temporaire « Mer et cinéma », jusqu'en janvier 2024. Le site accueillera également une exposition intitulée « Course autour du monde » à l'occasion du départ du Vendée Globe. Partie prenante des olympiades culturelles, le musée proposera également une programmation culturelle dédiée sur ses différents sites, avec notamment les expositions « JO sur l'eau » à Brest ou Port-Louis.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Pas d'opérations en 2024.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P212 Soutien de la politique de la défense	17 705	22 151	25 401	25 893
Subvention pour charges de service public	12 996	12 996	12 274	12 274
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	4 709	9 155	13 127	13 619
Total	17 705	22 151	25 401	25 893

La subvention pour charges de service public (SCSP), versée par l'État, vise à financer les dépenses courantes de personnel et de fonctionnement. Elle permettra d'assurer le financement du musée désormais intégré dans l'écrin rénové du palais de Chaillot, ainsi que des opérations de sauvegarde des collections conservées à Rochefort. La baisse de 722 535 € par rapport au montant versé en LFI 2023 résulte de l'arrêt de la compensation des pertes de recettes consécutives à la fermeture du palais Chaillot pendant sa rénovation.

La subvention pour charges d'investissement (SCI), en hausse (+4 ,5 M€ CP) par rapport au montant prévu dans le cadre de la LFI 2023 contribuera à achever la rénovation du site de Chaillot, à maintenir à niveau le centre de conservation et de ressources à Dugny, à financer la réhabilitation des sites de Rochefort classés monuments historiques et à lancer la construction d'un parcours muséographique commun à Port-Louis.

Le montant du financement de l'actif par l'État correspond à la subvention pour charge d'investissement net de réserve de précaution.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2023 (1)	PLF 2024
Emplois rémunérés par l'opérateur :	118	122
– sous plafond	116	120
– hors plafond	2	2
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le plafond d'emplois autorisé sera porté à 120 ETPT en raison d'un schéma d'emplois de +4 ETP, conforme à la trajectoire définie dans le contrat d'objectifs et de performance 2022 - 2026.

OPÉRATEUR

SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine

Missions

Le Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM), créé par décret n° 2007-800 du 11 mai 2007 (article R3416-1 du code de la défense), est un établissement public administratif (EPA) sous tutelle du ministère des Armées. Il a pour mission de connaître et de décrire l'environnement physique marin dans ses relations avec l'atmosphère, avec les fonds marins et les zones littorales, d'en prévoir l'évolution et d'assurer la diffusion des informations correspondantes. Il est l'opérateur public pour l'information géographique maritime et littorale de référence.

Sa recherche permanente d'excellence et de progrès répond aux attentes de ses différents donneurs d'ordre et aux trois finalités découlant de sa mission générale :

- l'hydrographie nationale, pour satisfaire les besoins de la navigation de surface, dans les eaux sous juridiction française et dans les zones placées sous la responsabilité cartographique de la France ;
- le soutien de la Défense : expertise dans les domaines hydroocéanographiques et soutien opérationnel des forces ;
- le soutien aux politiques publiques de la mer et du littoral, par la mise à disposition des pouvoirs publics et plus généralement de tous les acteurs de la mer et du littoral - de ses données patrimoniales et de services d'intelligence de la donnée.

L'activité du SHOM comprend non seulement la zone nationale de responsabilité de 10,2 millions de km², auxquels s'ajoutent 730 000 km² d'extension du plateau continental ; des frontières maritimes avec 30 pays mais aussi toutes les zones maritimes et littorales présentant un intérêt pour la défense (60 m. de km²). L'établissement est implanté à Brest, avec des antennes à Toulouse, Saint-Mandé, Nouméa et Papeete.

Soutien de la politique de la défense

Programme	n°	Opérateurs
212		

Établissement scientifique de référence au niveau international, le SHOM participe activement à la définition et à l'évolution des normes internationales au sein de l'Organisation Hydrographique internationale où il représente la France.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le chef d'état-major de la Marine préside le Conseil d'administration du SHOM. L'activité et la stratégie de l'établissement s'inscrivent dans un Contrat d'objectif et de performance (COP) pour la période 2021-2024, approuvé par le conseil d'administration du 24 novembre 2020 et signé par la ministre des Armées le 20 mai 2021.

Perspectives 2024

Fin 2023, le SHOM s'installera dans son nouveau bâtiment de direction à Brest, dont l'inauguration est prévue le 30 novembre. L'établissement déroulera son programme d'investissement en infrastructure, lui permettant notamment de se conformer aux nouvelles normes et dispositions environnementales et énergétiques. Ainsi 2024 constituera le début de l'opération de réaménagement du bâtiment A et de déconstruction du bâtiment B.

En 2024, le SHOM continuera d'apporter son assistance à la Direction Générale de l'Armement (DGA) et à l'État-Major des Armées dans la conduite du programme d'armement GEODE4D qui développe le nouveau système d'information en environnement géophysique (SIEG) des armées ainsi que pour la conduite de la phase de préparation du programme d'armement CHOF (Capacité Hydrographique et Océanographique Future). L'établissement soutiendra également l'extension à l'ensemble des Outre-mer de la plate-forme nationale de l'information nautique (PING), déployée en métropole au deuxième semestre 2023.

Au terme d'un audit qui se déroulera à compter d'octobre 2023, le SHOM doit se qualifier pour le renouvellement de sa certification ISO 9001 en 2024.

Enfin le Conseil d'administration de novembre 2024 sera appelé à délibérer sur le COP 2025-2030.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Pour 2023, l'établissement a perçu 159 720 € au titre du plan de relance et a inscrit en dépenses 247 647 € (CP). Pour l'essentiel, ces sommes sont dédiées à différentes opérations en lien avec la numérisation et la transformation de l'action publique (diffusion des données publiques via des portails spécifiques ou partagés avec d'autres opérateurs).

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P212 Soutien de la politique de la défense	46 147	45 517	52 050	48 434
Subvention pour charges de service public	45 154	45 154	46 079	46 079
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	993	363	5 971	2 355
P113 Paysages, eau et biodiversité	900	900	960	960
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Transferts	900	900	960	960
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	47 047	46 417	53 010	49 394

En 2024, la subvention pour charges de service public (SCSP) s'élève à 46 079 041 € soit une hausse de 2 % liée aux surcoûts engendrés par l'inflation.

En 2024, la subvention pour charges d'investissement (SCI) s'élève à 5 971 000 en AE et 2 354 736 € en CP. Son augmentation doit permettre notamment le financement de projets d'infrastructures immobilières (mises aux normes, destructions, constructions).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2023 (1)	PLF 2024
Emplois rémunérés par l'opérateur :	551	556
– sous plafond	505	505
– hors plafond	46	51
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	3	10
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Les personnels hors plafond sont recrutés par des contrats à durée déterminée, financés par les ressources propres contractuelles du SHOM. L'augmentation du plafond d'emploi pour le personnel hors plafond (+5 ETPT) vise à faire face à davantage d'opérations contractuelles.

L'augmentation du nombre d'apprentis fait suite à l'évolution des directives de la DRH-MD dans ce domaine. Un effort particulier sera mis en œuvre pour l'orientation professionnelle des apprentis à l'issue de leur contrat, notamment vers le recrutement des officiers marins hydrographes